



GUYANE
PORT
L'Europe au carrefour des Amériques

Projet de port sec de l'Oyapock

Grand port maritime Guyane
avril 2022

Dossier de demande
de dérogation
à l'interdiction
de destruction
d'espèces protégées

Partenaires




biotope

Citation recommandée	Biotope, 2022, Projet de port sec de l'Oyapock, Dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, GPMG. 146 p	
Version/Indice	V1	
Date	14 avril 2022	
Nom de fichier	2021_Biotope_DEP_Port-sec_GPMG.docx	
N° de contrat	DEV211000275_1	
Maître d'ouvrage	GPMG PORT DE DEGRAD DES CANNES 97354 REMIRE-MONTJOLY	
Mandataire	Soberco Environnement 3 chemin de Taffignon 69630 CHAPONOST	
Interlocuteur	Yoann Ratiney	Directeur d'études etude@soberco-environnement.fr 04 78 51 93 88
Biotope, Responsable du projet	Colline BOILEDIEU	Cheffe de projet cboiledieu@biotope.fr 0694 12 98 01
Biotope, Responsable de qualité	Pascal PARMENTIER	Directeur d'agence pparmentier@biotope.fr 0694 93 17 02

Sommaire

I	Cadre réglementaire	7
I.1	Rappel du principe d'interdiction de destruction d'espèce protégée	8
I.2	Condition d'éligibilité à la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée	10
II	Objet de la demande	12
II.1	Contexte	13
II.2	Equipe de travail	13
II.3	Espèces protégées concernées par la présente demande de dérogation	14
III	Description et justification du projet	18
III.1	Le demandeur	19
III.1.1	Identification	19
III.1.2	Présentation des activités du demandeur	19
III.1.3	Expérience du demandeur en termes d'intégration de la biodiversité dans ses activités	21
III.2	Présentation du projet	21
III.2.1	Localisation	21
III.2.2	Description des infrastructures et des travaux	22
III.2.3	Modalités d'exploitation	25
III.3	Justification du projet	27
III.3.1	Raisons impératives d'intérêt public majeur du projet	27
III.3.2	Choix de positionnement du projet	30
III.3.3	Moyen mis en œuvre pour intégrer les enjeux du projet	31
IV	Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore	32
IV.1	Méthode et effort d'inventaire	33
IV.1.1	Habitats et flore	33
IV.1.2	Avifaune	33
IV.1.3	Batrachofaune et herpétofaune	35
IV.1.4	Mammalofaune terrestre	35
IV.1.5	Mammalofaune volante	36
IV.1.6	Planning des interventions	37
IV.2	État initial	38
IV.2.1	Habitats et flore	38
IV.2.2	Faune	44
IV.3	Synthèse des enjeux	62

IV.4 Effets prévisibles du projet sur les espèces et habitats qui n'appellent pas de dossier de dérogation	65
V Demande de dérogation	68
V.1 Synthèse des connaissances sur les espèces protégées	69
VII.1 Évaluation précise des impacts sur les populations d'espèce protégée	112
VII.1.1 Impacts sur l'avifaune protégée	112
VII.1.2 Impacts sur l'herpétofaune protégée	115
VII.1.3 Impacts sur les mammifères protégés	116
VII.2 Mesures de réduction	117
VII.2.1 M.R.01 Choix d'un éclairage des aménagements adapté aux chiroptères	117
VII.2.2 M.R.02 Modification des fossés latéraux pour réduire les risques de mortalité accidentelle de la faune	118
VII.3 Mesures d'accompagnement	119
VII.3.1 M.A.01 Suivi écologique du chantier	119
VII.3.1 M.A.02 Abondement d'un fond de coordination du programme de suivi de la Podocnémide de Cayenne	120
VII.4 Impacts résiduels du projet	121
VII.5 Mesures de compensation	121
VII.6 Synthèse des mesures, coûts estimés et planification	122
VII.7 Localisation sur site des mesures ERCA	122
VIII Bibliographie	124

Liste des tableaux

Tableau 1 : Equipe projet	13
Tableau 2 : Liste et informations relatives aux espèces protégées concernées par la présente demande de dérogation	14
Tableau 3 : Synthèse de l'effort et du type d'inventaire sur le site d'étude.	37
Tableau 4 : Surfaces, couverture de la zone, par chaque habitat	39
Tableau 5 : Niveau d'enjeu des espèces végétales patrimoniales (Protégée : P ; Déterminante de ZNIEFF : D)	41
Tableau 6 : liste des espèces d'oiseau présentant un enjeu de conservation faible sur le secteur d'étude	46
Tableau 7 : liste des espèces d'oiseau représentant un enjeu de conservation modéré sur le secteur d'étude	48
Tableau 8 : liste des espèces d'oiseaux représentant un fort enjeu de conservation sur le secteur d'étude	50
Tableau 9 : Listes des espèces d'amphibien patrimoniales (protégée : P, ou déterminante de ZNIEFF : D) trouvées sur site.	53

Tableau 10 : Listes des espèces de reptiles patrimoniales (protégée : P, ou déterminante de ZNIEFF : D) trouvées sur site.	54
Tableau 11 : Listes des espèces patrimoniales d'amphibien (protégée : P, ou déterminante de ZNIEFF : D), LRR : Liste Rouge Régionale	56
Tableau 12 : Liste des espèces de chiroptères représentant des enjeux de conservation	59
Tableau 13 : Synthèse du nombre d'espèces à enjeux trouvées sur site	62
Tableau 14 : Surface détruite par le projet en fonction des habitats et incidences	65
Tableau 15 : Synthèse des principaux impacts sur la flore et la faune non protégées avant mesures d'atténuation	66
Tableau 16 : Enjeu, sensibilité et incidence sur les espèces à enjeu du projet.	113
Tableau 17 : Sensibilités et incidences locales sur les espèces d'herpétofaune du site	116
Tableau 18 : Impacts résiduels du projet après mesures d'évitement et de réduction	121
Tableau 19 : Synthèse des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement	122

Liste des illustrations

Figure 1 : Détecteur SM3	36
Figure 2 : Forêt marécageuse à toulouris (© C. Delnatte, Biotope)	38
Figure 3 : Forêt de la plaine côtière ancienne (© C. Delnatte, Biotope)	39
Figure 4 : Bord de route menant au pont (© C. Delnatte, Biotope)	39
Figure 5 : : <i>Goeppertia dilabens</i>	40
Figure 6 : : <i>Astrocaryum rodriguesii</i>	40
Figure 7 : : Plantule de <i>Dicorynia guianensis</i>	41
Figure 8 : <i>Lindernia crustacea</i>	42
Figure 9: Tamatia à gros bec (<i>Notharchus macrorhynchos</i>) (hors site) P.Lenrumé	44
Figure 10: Engoulevent noirâtre (<i>Nyctipolus nigrescens</i>) (hors site) P.Lenrumé	44
Figure 11: Tohi silencieux (<i>Arremon taciturnus</i>) (hors site) P.Lenrumé	44
Figure 12 : Bécarde du Surinam (<i>Pachyramphus surinamus</i>) (hors site) P.Lenrumé	45
Figure 13 : Platyrrhynque à cimier blanc (<i>Platyrinchus platyrhynchos</i>) (hors site) P.Lenrumé	45
Figure 14 : Dacnis à coiffe bleue (<i>Dacnis lineata</i>) (hors site) P.Lenrumé	45
Figure 15 : Bruant chingolo (<i>Zonotrichia capensis</i>) (hors site) P.Lenrumé	46
Figure 16: Grèbe minime (<i>Tachybaptus dominicus</i>) (hors site) P.Lenrumé	46
Figure 17: Atélope de Guyane (<i>Atelopus flavescens</i>) H. Foxonet / Biotope	53

Figure 18: Podocnémide de Cayenne (<i>Podocnemis unifilis</i>) H. Foxonet / Biotope	53
Figure 19 : Aï, Paresseux à trois doigts (<i>Bradypus tridactylus</i>). Sur site. A.Bonnefond/Biotope	55
Figure 20 : Grand Promope (<i>Promops centralis</i>). V.Rufroy/Biotope.	57
Figure 21 : <i>Peropteryx trinitatis</i> . Hors site. A.Bonnefond/Biotope	57
Figure 22 : <i>Carollia perspicillata</i> (femelle allaitante et jeune) hors site. A.Bonnefond/ Biotope	58
Figure 23 : Dame blanche des cyclanthes (<i>Diclidurus scutatus</i>). V. Rufroy/Biotope	58
Figure 24 : <i>Phyllostomus elongatus</i> . Hors site. A.Bonnefond/Biotope.	58

Tables des cartes

Carte 1 : Localisation du site d'étude	22
Carte 2 : Principaux enjeux floristiques	43
Carte 3 : Principaux habitats sur la zone d'étude	43
Carte 4 : Avifaune patrimoniale inventoriée dans la zone d'étude	52
Carte 5 : Faune patrimoniale hors avifaune inventoriée sur le site d'étude	61
Carte 6 : Niveau d'enjeu des habitats	63
Carte 7 : Niveau d'enjeu des enjeux floristiques	63
Carte 8 : Localisation et niveau des enjeux avifaunistiques	64
Carte 9 : Localisation et niveau des enjeux faunistiques (or avifaune)	64
Carte 10 : Localisation des mesures d'atténuation	123

Annexes



I

Cadre réglementaire

I Cadre réglementaire

I.1 Rappel du principe d'interdiction de destruction d'espèce protégée

Afin d'éviter la disparition d'espèces animales et végétales, un certain nombre d'interdictions sont édictées par l'article L.411-1 du Code de l'environnement, qui établit que :

« I. - Lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine biologique justifient la conservation d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées, sont interdits :

1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;

2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;

3° La destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces animales ou végétales ;

4° La destruction des sites contenant des fossiles permettant d'étudier l'histoire du monde vivant, ainsi que les premières activités humaines et la destruction ou l'enlèvement des fossiles présents sur ces sites ».

Les espèces concernées par ces interdictions sont fixées par des listes nationales, prises par arrêtés conjoints du ministre chargé de la Protection de la Nature et du ministre chargé de l'Agriculture, soit, lorsqu'il s'agit d'espèces marines, du ministre chargé des Pêches Maritimes (article R.411-1 du Code de l'environnement), et éventuellement par des listes régionales.

L'article R.411-3 établit que pour chaque espèce, ces arrêtés interministériels précisent : la nature des interdictions mentionnées aux articles L.411-1 et L.411-3 qui sont applicables, la durée de ces interdictions, les parties du territoire et les périodes de l'année où elles s'appliquent.

Les arrêtés adoptés en Guyane française à ce titre sont présentés dans le tableau suivant

I Cadre réglementaire

Synthèse des textes réglementaires relatifs à la protection des espèces		
Groupe	Protection au niveau National	Protection au niveau Regional
Trachéophytes	Arrêté ministériel du 9 avril 2001 fixant la liste des plantes vasculaires protégées en Guyane française et les modalités de leur protection (JORF du 05/07/2001), modifié par l'arrêté du mai 2017 (JORF du 10/05/2017)	(néant)
Herpétofaune/B atrachofaune	Arrêté ministériel du 15 mai 1986 fixant la liste des reptiles et amphibiens protégés en Guyane française et les modalités de leur protection (JORF du 25/06/1986), modifié par l'arrêté du 20 janvier 1987 (JORF du 11/04/1987), puis par l'arrêté du 29 juillet 2005 (JORF du 08/11/2005), par l'arrêté du 24 juillet 2006 et enfin par l'arrêté du 19/11/2020.	(néant)
Avifaune	Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux protégés en Guyane française et les modalités de leur protection (JORF du 04/04/2015)	(néant)
Mammalofaune	Arrêté ministériel du 15 mai 1986 fixant la liste des mammifères protégés en Guyane française et les modalités de leur protection (JORF du 25/06/1986), modifié par l'arrêté du 20 janvier 1987 (JORF du 11/04/1987), par l'arrêté du 29 juillet 2005 (JORF du 08/11/2005) et par l'arrêté du 24 juillet 2006 (JORF du 14/09/2006)	Arrêté préfectoral du 31 janvier 1975 fixant protection du Jaguar, du Puma et du Porc-épic arboricole qui ne sont repris dans l'arrêté de 1986

I Cadre réglementaire

Dans le cas particulier de l'avifaune, l'arrêté du 25 mars 2015 étend la protection de certaines espèces particulièrement sensible à la dégradation de leur biotope aux habitats qu'elles exploitent au cours de leur cycle biologique.

I.2 Condition d'éligibilité à la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée

L'alinéa 4° de l'article L.411-2 du Code de l'environnement permet, dans les conditions déterminées par les articles R.411-6 et suivants, de déroger à l'interdiction de destruction :

« La délivrance de dérogation aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L.411-1, à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle :

- a) Dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels ;
- b) Pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété ;
- c) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;
- d) À des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des plantes ;
- e) Pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens ».

La dérogation est accordée par arrêté préfectoral précisant les modalités d'exécution des opérations autorisées.

La décision est prise après avis du Conseil National pour la Protection de la Nature (CNP) (article 3 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du Code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore protégées). La délivrance de ces dérogations est accordée, *in fine*, par le préfet, et par exception par le ministre chargé de l'écologie lorsque cela concerne : des opérations conduites par des personnes morales placées sous le contrôle ou la tutelle de l'État ou si la dérogation porte sur une espèce protégée menacée d'extinction (dont la liste est fixée par l'Arrêté du 9 juillet 1999).

I Cadre réglementaire

Les 3 conditions incontournables à l'octroi d'une dérogation sont les suivantes :

- la demande s'inscrit dans un projet fondé sur une raison impérative d'intérêt public majeur ;
- il n'existe pas d'autre solution satisfaisante ;
- la dérogation ne nuit pas au maintien de l'état de conservation favorable de l'espèce dans son aire de répartition naturelle.



II



Objet de la demande

II Objet de la demande

II.1 Contexte

Le Grand port maritime de Guyane souhaite étudier une zone de 80 ha environ dans le cadre d'un projet de création de port sec sur la commune de Saint-Georges de l'Oyapock, à proximité immédiate du pont de l'Oyapock.

Dans ce cadre, une étude d'impact a été réalisée par Biotope en 2021, au titre de l'article L122-1 du code de l'environnement. Cette étude conclut au dérangement et à la destruction potentielle d'espèces protégées. Le présent dossier vise à demander une dérogation pour les atteintes portées aux espèces protégées.

II.2 Equipe de travail

Ce rapport a été élaboré par l'équipe Biotope Amazonie par une équipe pluridisciplinaire :

Tableau 1 : Equipe projet

L'équipe		
Colline BOILEDIEU	Cheffe de projet	Suivi général du projet Expertise des impacts et préconisations environnementales Cartographie Réalisation du dossier de dérogation
César Delnatte	Expert botaniste	Expertise flore et habitats Bibliographie Rédaction des enjeux et des sensibilités Cartographie
Hugo Foxonet	Expert généraliste	Expertise herpétofaune, batrachofaune et mammalofaune Bibliographie Rédaction des enjeux et des sensibilités Cartographie Rédaction des fiches espèces faune (or avifaune)
Paul Lenrumé	Expert ornithologue	Expertise avifaune Bibliographie Rédaction des enjeux et des sensibilités Cartographie Rédaction des fiches espèces avifaunistiques
Anaïs BONNEFOND	Experte chiroptérologue	Expertise chiroptère Bibliographie Rédaction des enjeux et des sensibilités Cartographie
Pascal Parmentier	Directeur d'agence	Contrôle qualité

II Objet de la demande

II.3 Espèces protégées concernées par la présente demande de dérogation

Tableau 2 : Liste et informations relatives aux espèces protégées concernées par la présente demande de dérogation

Nom scientifique	Nom normalisé	Statut	L.R.R	Statut sur site	Enjeu de conservation
Avifaune (38 espèces)					
Urubu à tête rouge	<i>Cathartes aura</i>	P	DD	Survol, se nourrit / chasse sur le site	Faible
Grand Urubu	<i>Cathartes melambrotus</i>	P	LC	Survol, se nourrit / chasse sur le site	Faible
Urubu noir	<i>Coragyps atratus</i>	P	LC	Survol, se nourrit / chasse sur le site	Faible
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	P	LC	Survol, se nourrit / chasse sur le site	Faible
Naucler à queue fourchue	<i>Elanoides forficatus</i>	P	LC	Survol, se nourrit / chasse sur le site	Faible
Petit-duc de Watson	<i>Megascops watsonii</i>	P	LC	Nicheur possible à certain sur le site ou en périphérie directe (or emprise détruite).	Faible
Chevêchette d'Amazonie	<i>Glaucidium bardy</i>	P	LC	Nicheur possible à certain sur le site ou en périphérie directe (or emprise détruite).	Faible
Coquette huppe-col	<i>Lophornis ornatus</i>	P	LC	Se nourrit dans les lisières et zones ouvertes. Nicheur possible à certain en périphérie directe (or emprise détruite)	Faible
Tamatia pie	<i>Notharchus tectus</i>	P	LC	Nicheur possible à certain sur le site ou en périphérie directe (or emprise détruite).	Faible
Faucon des chauves-souris	<i>Falco rufigularis</i>	P	LC	Nicheur possible à certain sur le site ou en périphérie directe (or emprise détruite).	Faible
Grisin sombre	<i>Cercomacroides tyrannina</i>	P	LC	Nicheur possible à certain sur le site ou en périphérie directe (or emprise détruite).	Faible
Grimpar barré	<i>Dendrocolaptes certhia</i>	P	LC	Nicheur possible à certain sur le site ou en périphérie directe (or emprise détruite).	Faible
Grimpar lancéolé	<i>Lepidocolaptes albolineatus</i>	P	LC	Nicheur possible à certain sur le site ou en périphérie directe (or emprise détruite).	Faible

II Objet de la demande

Nom scientifique	Nom normalisé	Statut	L.R.R	Statut sur site	Enjeu de conservation
Tyranneau à miroir	<i>Tolmomyias assimilis</i>	P	LC	Nicheur possible à certain sur le site ou en périphérie directe (or emprise détruite).	Faible
Tyran grisâtre	<i>Rhytipterna simplex</i>	P	LC	Nicheur possible à certain sur le site ou en périphérie directe (or emprise détruite).	Faible
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	P	LC	Se nourrit / chasse sur les zones ouvertes du site	Faible
Microbate à long bec	<i>Ramphocaelus melanurus</i>	P	LC	Nicheur possible à certain sur le site ou en périphérie directe (or emprise détruite).	Faible
Tohi silencieux	<i>Arremon taciturnus</i>	P	LC	Nicheur possible à certain sur le site ou en périphérie directe (or emprise détruite).	Faible
Onoré rayé	<i>Tigrisoma lineatum</i>	P	LC	Nicheur possible à certain sur le site ou en périphérie directe (or emprise détruite).	Modéré
Aigle tyran	<i>Spizaetus tyrannus</i>	P	LC	Survol, se nourrit / chasse sur le site. Reproduction possible en périphérie (or emprise détruite).	Modéré
Épervier nain	<i>Accipiter superciliosus</i>	P	LC	Nicheur possible à certain sur le site ou en périphérie directe (or emprise détruite).	Modéré
Chouette mouchetée	<i>Ciccaba virgata</i>	P / D	DD	Un individu nichant possiblement en forêt, entendu côté ouest de la route (or emprise détruite).	Modéré
Ibijou gris	<i>Nyctibius griseus</i>	P	LC	Nicheur possible à certain sur le site ou en périphérie directe (or emprise détruite).	Modéré
Martinet de Cayenne	<i>Panyptila cayennensis</i>	P	LC	Nicheur possible à certain sur le site ou en périphérie directe (or emprise détruite).	Modéré
Colibri topaze	<i>Topaza pella</i>	P	LC	Nicheur possible à certain sur le site ou en périphérie directe (or emprise détruite).	Modéré
Ariane à gorge rousse	<i>Hylocharis sapphirina</i>	P	LC	Nicheur possible à certain sur le site ou en périphérie directe (or emprise détruite).	Modéré
Tamatia à gros bec	<i>Notharchus macrorhynchos</i>	P / D	LC	Nicheur possible à certain sur le site ou en périphérie directe (or emprise détruite).	Modéré
Caracara du Nord	<i>Caracara cheriway</i>	P / D	NT	Survol, se nourrit / chasse sur le site. Reproduction possible en périphérie (or emprise détruite).	Modéré

II Objet de la demande

Nom scientifique	Nom normalisé	Statut	L.R.R	Statut sur site	Enjeu de conservation
Todirostre zostérops	<i>Hemitricus zosteroops</i>	P	LC	Nicheur possible à certain sur le site ou en périphérie directe (or emprise détruite).	Modéré
Tyranneau olivâtre	<i>Rhynchoyclus olivaceus</i>	P	LC	Nicheur possible à certain sur le site ou en périphérie directe (or emprise détruite).	Modéré
Microbate à collier	<i>Microbates collaris</i>	P	LC	Nicheur possible à certain sur le site ou en périphérie directe (or emprise détruite).	Modéré
Coquette à raquettes	<i>Discosura longicaudus</i>	P	LC	Nicheur possible à certain sur le site ou en périphérie directe (or emprise détruite).	Modéré
Sporophile faux-bouvron	<i>Sporophila bouvronides</i>	P	DD	Nicheur possible à certain sur le site ou en périphérie directe. Utilise les zones ouvertes et bords de route	Modéré
Platyrynque à cimier blanc	<i>Platyrynchus platyrhynchos</i>	P / D	DD	Un couple niche possiblement en forêt côté ouest de la route (or emprise détruite).	Fort
Bécarde du Surinam	<i>Pachyrampus surinamus</i>	P / D	DD	Nicheur possible à certain sur le site ou en périphérie directe (or emprise détruite).	Fort
Dacnis à coiffe bleue	<i>Dacnis lineata</i>	P	LC	Nicheur possible à certain sur le site ou en périphérie directe (or emprise détruite).	Fort
Grèbe minime	<i>Tachybaptus dominicus</i>	P / D (nidif)	EN	Se nourrit sur le petit bassin à l'est de la route. A priori, pas de nidification.	Fort
Bruant chingolo	<i>Zonotrichia capensis</i>	H / D	LC	Se nourrit sur les bords de route. Niche possiblement dans le secteur (or emprise détruite)	Fort
Mammalofaune (1 espèce)					
Tayra	<i>Eira barbara</i>	P	LC	L'espèce est présente dans les environs du projet. Elle utilise possiblement à certainement les boisements du site.	Modéré
Herpétofaune (2 espèces)					
Lézard coureur galonné	<i>Cnemidophorus lemniscatus</i>	H / D	DD	L'espèce est présente sur les zones de lisières et les zones ouvertes du site. Reproduction possible à certaine dans l'emprise.	Faible
Podocnémide de Cayenne	<i>Podocnemis unifilis</i>	H / D	VU	Présente dans les anciennes barranques marécageuses du site.	Très fort

II Objet de la demande

Nom scientifique	Nom normalisé	Statut	L.R.R	Statut sur site	Enjeu de conservation
				Utilisation possible des bassins en eau au nord du site.	



Description et justification du projet

III Description et justification du projet

III.1 Le demandeur

III.1.1 Identification

Identification du Demandeur	
Demandeur	Grand port Maritime Guyane
Forme Juridique	Etablissement public industriel et commercial
Siège social	Port de dégrad des cannes 97354 Rémire-Montjoly
Adresse d'exploitation	Port de dégrad des cannes 97354 Rémire-Montjoly
Téléphone	0594 29 96 60
No. SIRET	78989924200018
Code APE	Service auxiliaire des transports par l'eau (5222Z)

III.1.2 Présentation des activités du demandeur

Extraits du site internet <http://www.portdeguyane.fr/presentation/status/> (dernière consultation le 7/12/2021)

Le Grand Port Maritime de la Guyane est un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) créé par le décret n°2012-1105 du 1er octobre 2012.

Sa création s'inscrit dans le cadre de la réforme nationale issue de loi du 4 juillet 2008 qui transforme les ports autonomes ou concédés de France en Grands Ports Maritimes et modifie les missions de ces structures d'État.

III Description et justification du projet

Cette réforme s'est étendue dans les départements d'outre-mer par la loi du 22 février 2012.

Le GPM-Guyane entend :

- mettre en place une véritable stratégie de développement des activités portuaires et maritimes,
- être un interlocuteur unique pour les usagers de la plateforme,
- devenir un acteur incontournable, dans son domaine de compétences, sur l'échiquier économique local,
- rayonner au sein de son environnement interrégional amazonien du plateau des Guyanes et de la Caraïbe.

Le Grand Port Maritime de la Guyane a en charge la gestion :

- du port de Dégrad des Cannes situé à Rémire-Montjoly. Le GPM-Guyane est propriétaire du domaine foncier et du domaine maritime, dans les limites administratives fixées par l'État.
- du port de Pariacabo à Kourou. Toutefois, la gestion de ce dernier est déléguée au CNES-CSG, dans le cadre d'une AOP/OSP. Le GPM-Guyane est propriétaire des quais et du domaine maritime, dans les limites administratives fixées par l'État.

La gouvernance du Grand Port Maritime de la Guyane est composée d'un Conseil de surveillance, d'un Directoire et d'un Conseil de développement.

Le GPM-Guyane emploie, au 1er janvier 2014, 50 agents répartis dans les différentes directions et pôles.

Le budget 2014 du GPM-Guyane s'élève à 19,4 millions d'euros en fonctionnement et 15 millions d'euros en investissement.

En 2013, le trafic global de marchandises s'élève à 653 961 tonnes pour 260 escales de navires effectuées.

Repères chronologiques

1969 : concession des Ports de Cayenne et de Saint-Laurent du Maroni et du Larivot à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane (CCIG) conformément à loi du 19 avril 1898 relative aux missions dévolues aux chambres consulaires.

1974 : création du Port de commerce de Dégrad des cannes.

1984 : Dégrad des cannes devient un port d'intérêt national géré par la CCIG sous la tutelle de l'État.

1988 : concession d'outillage public attribuée à la CCIG pour le port de Dégrad des cannes.

III Description et justification du projet

2001 : Fixation des limites administratives du côté de la mer du Port de commerce de Dégrad des Cannes-Pariacabo.

2012 : Loi n°2012-260 du 22 février 2012 portant réforme des ports d'Outre-mer décret n°2012-1105 du 1er octobre 2012 portant **création du Grand Port Maritime de la Guyane**.

2013 : Mise en place de l'**établissement public industriel et commercial** dénommé « Grand Port Maritime de la Guyane ».

III.1.3 Expérience du demandeur en termes d'intégration de la biodiversité dans ses activités

Biotope a, par le passé, déjà eu l'opportunité de conduire des études environnementales pour des projets portés par le Grand Port Maritime de Guyane.

En 2019, cette collaboration a même abouti, sur demande du grand port maritime, à la dispense d'une formation ERC pour sensibiliser les équipes du GPMG aux enjeux environnementaux et aux procédures liées.

Lors de l'étude faune-flore conduite pour l'extension de la zone d'activités portuaires du GPMG, plusieurs mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'atténuation ont été proposées.

Les mesures d'évitement et de réduction concernaient notamment :

- le maintien de la fonctionnalité des berges et des ripisylves.
- le déploiement de moyens techniques pour un franchissement des cours d'eau permettant le maintien de la connectivité biologique

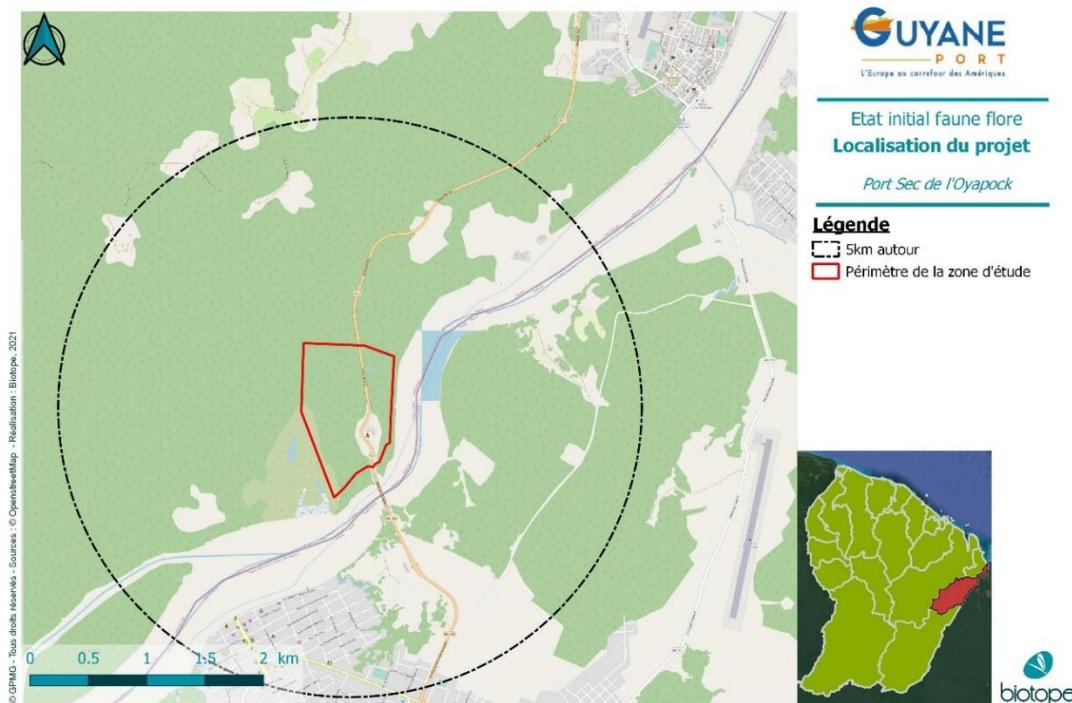
Enfin, des mesures compensatoires notables ont été définies pour compenser la destruction de 13,3 hectares d'habitats naturels. L'enveloppe totale de cette compensation s'élève à 150 000euro. La mesure consistait à l'achat d'une parcelle de 20ha sur le site de l'Habitation Vidal et des marais Tigami, ainsi qu'au financement d'actions de gestion de ce site.

III.2 Présentation du projet

III.2.1 Localisation

Le site d'étude se situe à l'extrême limite est du territoire guyanais, sur la commune de Saint-Georges de l'Oyapock (97313), en Guyane française. Le site est encadré de boisements de terre ferme matures et traversé, du nord au sud, par la fin de la Route Nationale 2.

III Description et justification du projet



Carte 1 : Localisation du site d'étude

III.2.2 Description des infrastructures et des travaux

Objectif du projet

Le futur Port sec constitue pour St Georges, le point de rencontre indispensable entre le Brésil, l'UE et la Guyane, pour mieux organiser le transbordement des marchandises lors de leur passage par le pont.

Les futures installations du Port sec devront donc offrir les facilités suivantes :

- Un parking d'attente de PL avant le passage en secteur douanier
- Un parking VL pour les services de Police, Douane, manutentionnaires, transitaires côté français
- Des locaux d'attente avec dispositif de fourniture d'alimentation et boissons (duty free également) côté France,
- Les locaux à usages administratifs restent inchangés,
- Des postes de contrôles douaniers sont à créer,
- Un entrepôt couvert pour le contrôle et le stockage temporaire des marchandises est à créer, ou à laisser réaliser par les futurs amodiataires des zones de stockage à aménager,
- Des surfaces de stockage à définir selon les typologies de marchandises attendues

Il est à noter qu'une partie de ces infrastructures existe déjà sur le site douanier.

III Description et justification du projet

Description du projet

Le programme d'aménagement comprend donc :

- Des plateformes de stockage et d'activités : L'intervention pour la création des zones logistiques à prévoir sur des sites déjà occupés et minéralisés consistera à déposer les grillages, bordures et édifices existants et à libérer les emprises, de manière à ce que les futurs amodiataires puissent réaliser leurs installations comme ils le souhaitent ;
 - Une zone logistique de stockage et de contrôle import/export de 6000m² à l'Est du site.
 - Une zone de stockage et contrôle temporaire export de 4600 m².
 - Un lotissement d'activités de 9700 m², celui-ci fera l'objet de la création d'un accès soit par le Sud de la parcelle soit depuis l'accès depuis la RN2;
 - Une zone de logistique de stockage de 3080 m².
- Des parkings et zones de contrôle :
 - Côté « France », un parking dédié à la Douane et la PAF comptera 25 places VL ;
 - La zone de contrôle des véhicules PAX entrant comprendra 4 places VL et deux places pour bus ;
 - Un parking complémentaire « public » pour arrêt face au futur bâtiment de « petite restauration et duty free » comprendra 6 places VL ;
 - Côté « Brésil », un parking « public » comprendra 10 places VL et 2 places pour bus.
 - En ce qui concerne le fret en import, côté Brésil, un parking d'attente PL de 5 places.
- Des accès et voies internes :
 - L'aménagement de quatre entrées/sorties distinctes sur la RN2, en adaptant l'existant. Les voies d'accès seront de 3,5 m de largeur.
 - La réalisation des voies de circulation à sens unique (largeur 4 m), tant sur le dallage existant qu'en enrobés pour les voies à créer,
 - En ce qui concerne le côté France, une sur largeur de voirie permettra de stocker deux PL. Cet emplacement servira également aux services des mines d'effectuer des contrôles sur les véhicules ;

III Description et justification du projet

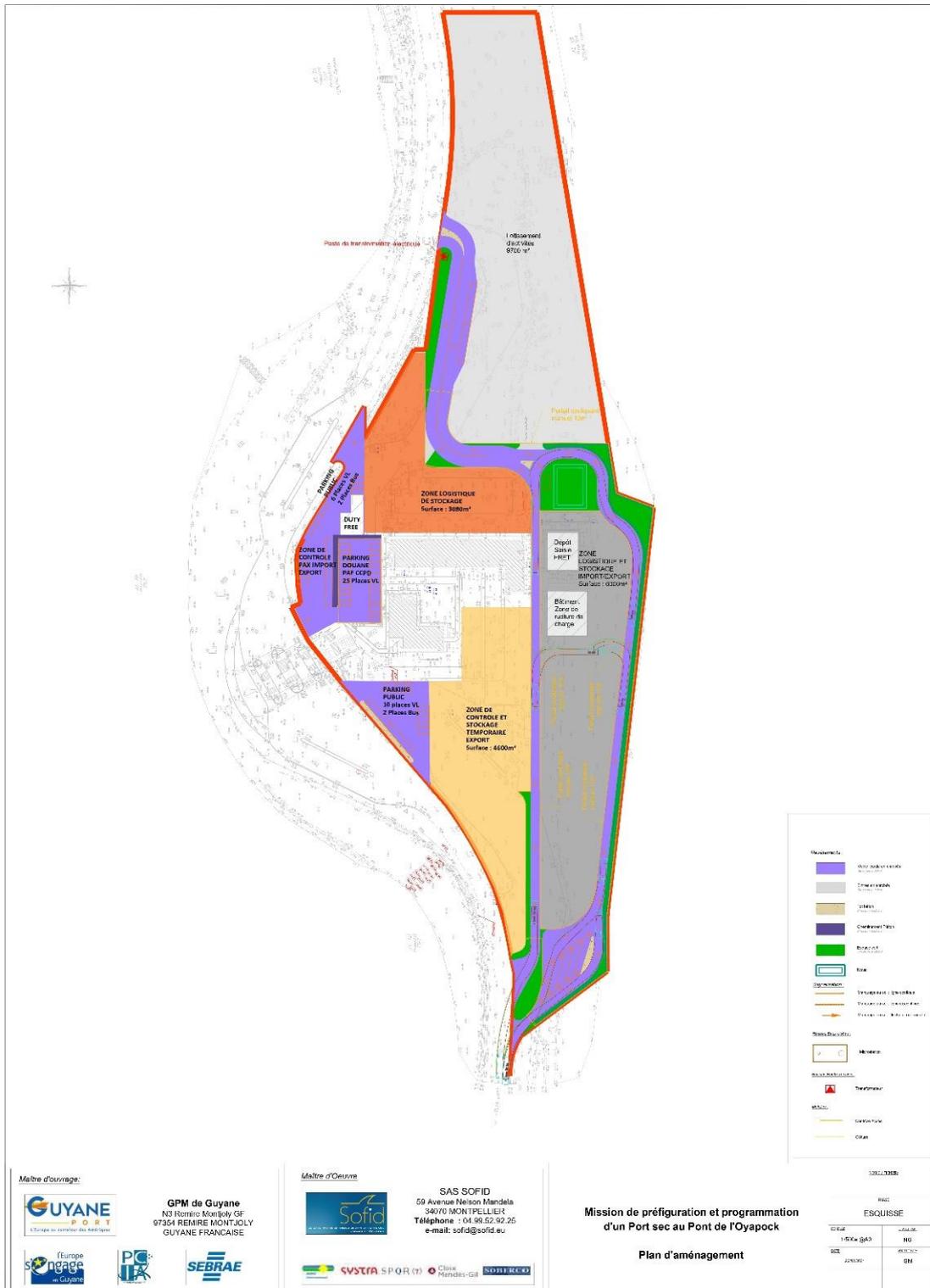


Figure 1 : Plan des infrastructures

III Description et justification du projet

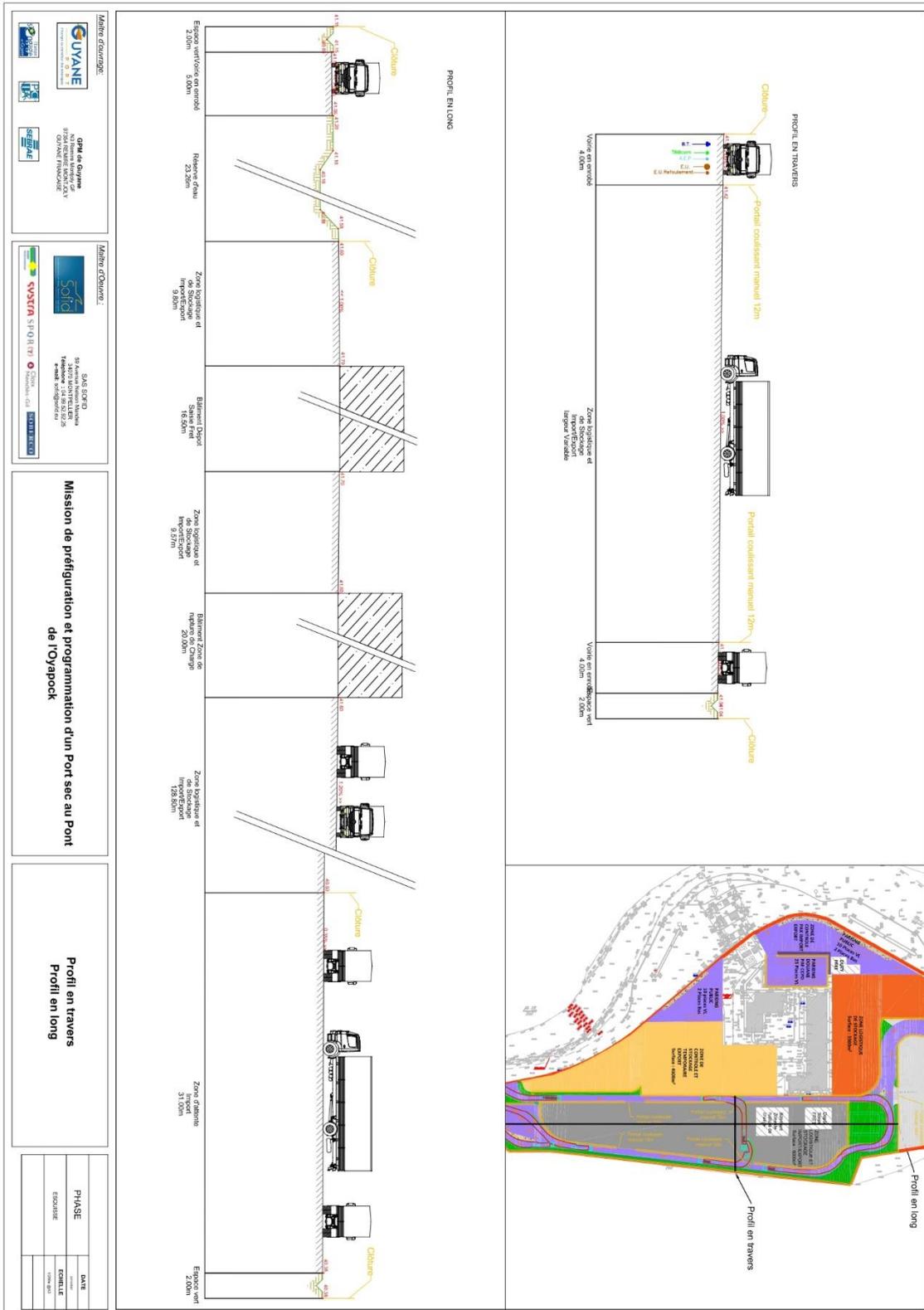


Figure 2 : Profil des infrastructures

III Description et justification du projet

Planning de mise en oeuvre

Etape 1 (2022) : Phase préparatoire

- Premier semestre 2022 :
 - Fin des études préalables,
 - Echanges avec le Préfet afin de planifier les étapes à venir et en premier lieu, s'assurer de la pérennité du dispositif permettant aux camions brésiliens de passer la frontière.
- Deuxième semestre 2022 :
 - Vérification et ajustement le cas échéant du dossier d'agrément du PCF de Dégrad-des-Cannes pour permettre l'accueil de marchandises par voie routière depuis le pont de l'Oyapock.
 - Acquisition de l'assiette foncière du port sec / conclusion d'une convention permettant la superposition des affectations à l'endroit des bâtiments restant la propriété de l'Etat,

Etape 2 (2022 – premier trimestre 2023) : Travaux sous maîtrise d'ouvrage du GPMG

- Premier semestre 2022 :
 - Passation des contrats de maîtrise d'oeuvre et de travaux en vue de la réalisation des travaux sous maîtrise d'ouvrage du GPMG.
- Deuxième semestre 2022 et premier trimestre 2023 :
 - Mise en œuvre des travaux sous maîtrise d'ouvrage du GPMG

Etape 3 (deuxième et troisième trimestre 2023) : Passation des conventions d'occupation du domaine public

III.2.3 Modalités d'exploitation

Le projet prévoit d'accueillir des camions en provenance du Brésil ainsi que des camions français. Les études préliminaires indiquent que le trafic prévisionnel prévu à un horizon 10-15 ans s'élèvera à environ 35 camions par semaine.

III Description et justification du projet

III.3 Justification du projet

III.3.1 Raisons impératives d'intérêt public majeur du projet

Objectifs du GPMG et intérêt du port sec

Les relations économiques que le Grand Port Maritime de Guyane a développées depuis 4 ans avec les institutions brésiliennes des Etats de l'Amapá et du Pará, ont permis de révéler le besoin de **créer une interface logistique transfrontalière** au niveau du Pont de l'Oyapock, sur la commune de Saint-Georges.

En effet, l'ouverture du pont aux personnes et aux marchandises nécessite un lieu de transbordement répondant à la réglementation européenne. Ce projet qui devra se situer dans le périmètre de la circonscription du GPM Guyane, sera monté avec l'appui d'un partenaire brésilien dans le cadre du Programme de Coopération Interreg Amazonie (PCIA) dans l'intérêt des entreprises guyanaises et brésiliennes.

Ainsi, pour le GPM, il s'agit de créer et d'accompagner un dynamisme économique à l'Est de la Guyane, avec le développement d'un port sec au sein de sa circonscription. D'autre part, l'ouverture du pont aux marchandises confère au territoire un rôle d'échanges avec un développement d'activités logistiques et commerciales.

Compte tenu de cette stratégie, l'intérêt d'une plateforme d'échange logistique positionnée à proximité de la frontière, au sortir du pont sur l'Oyapock et sur l'axe transamazonien du plateau des Guyanes, offre la pertinence recherchée quant aux fonctions nécessaires de contrôle et de transbordement.

Le territoire de Saint-Georges est parfaitement situé, au croisement géographique des RN 2 et BR 156, et dispose des atouts nécessaires pour offrir un point de contrôle efficace dans la circulation des personnes et des marchandises. La future plateforme se positionnera en entrée-sortie du territoire Guyanais depuis et vers le Brésil, et permettra le contrôle des flux est-ouest entre les deux pays.

En particulier, les diverses fonctions et services que devra offrir cette plateforme quant aux trafics de passagers et de marchandises, seraient les suivantes :

- Assurer le contrôle douanier en entrée et sortie du territoire,
- Organiser les ruptures de charges techniques pour les transports transfrontaliers,
- Disposer de capacités de stationnement pour les remorques et de stockage pour le fret,
- Offrir une assistance et des services techniques aux sociétés de transport,
- Contrôler les flux de passagers en transit, entrant ou sortant de Guyane,
- Effectuer toutes les formalités administratives, douanières et sanitaires nécessaires,
- Bénéficier de commodités de parking, repos, restauration et information

III Description et justification du projet

La plateforme s'intégrerait également dans une continuité d'accès depuis et vers l'atterrage du pont sur l'Oyapock. Dans ce sens, un corridor douanier sera donc nécessaire afin de garantir le contrôle du fret et des passagers en transit. La zone d'échange elle-même s'organisera autour de deux secteurs, l'un sous douane, l'autre hors douane d'accès public mais contrôlé.

Enfin, un projet attendant de parc logistique resterait pertinent en termes de développement économique, dans la mesure où une zone franche pourrait y être créée, sous condition de réciprocité avec le Brésil. L'intérêt du projet est donc important pour le développement des territoires et en particulier de la commune de Saint-Georges.

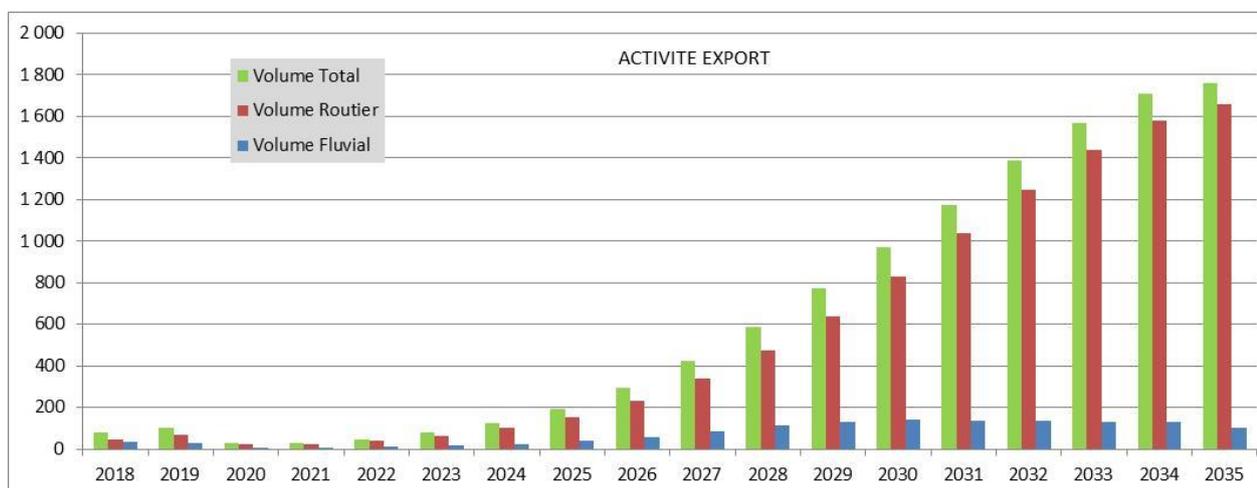
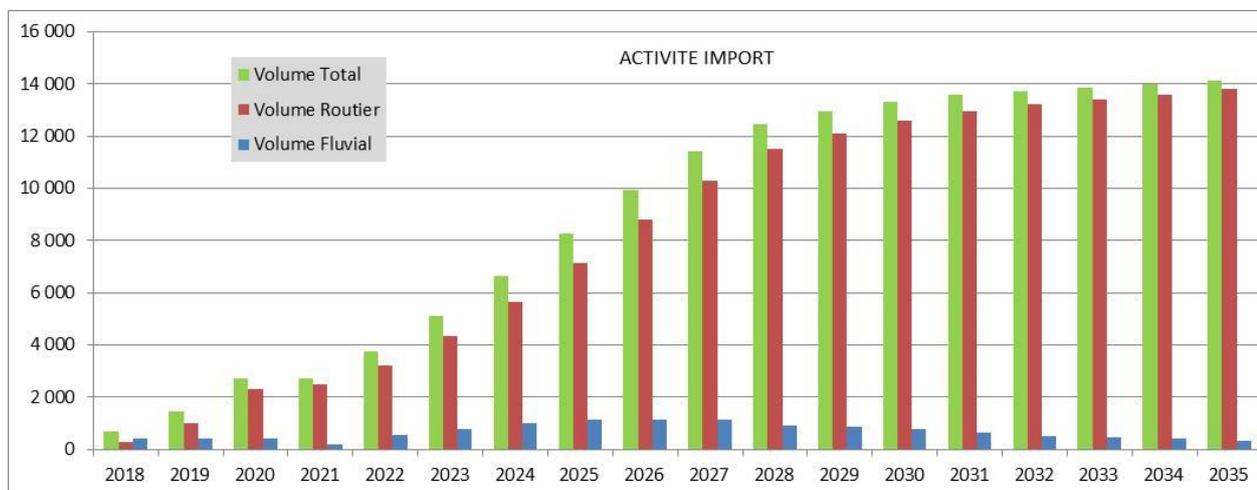
Contexte économique et évolutions

Cette zone a fait l'objet d'une étude économique pour déterminer les besoins de foncier et les perspectives d'évolution du marché pour affiner les besoins du projet.

Cette étude a mis en évidence :

- **Une période de démarrage de 3 ans depuis l'ouverture du pont (2017)** qui permet de mesurer les trafics routiers transitant par le pont, notamment à l'import. Cette période est aussi marquée par la crise sanitaire qui provoque l'arrêt de l'activité fluviale et son report par le pont.
- **Une stabilité de l'activité fluviale pendant cette période** représentant environ 40% de l'activité totale, avant de cesser avec la crise sanitaire et se reporter en 2020-2021 en partie sur le pont.
- **Puis, l'activité routière du pont augmente** régulièrement et s'amplifiera dès la finalisation des travaux de la route au Brésil, (BR246) pour atteindre au bout de 10ans, avec le démarrage du Port sec, un trafic d'environ 20 à 30 camions porteurs de 12 à 14T par semaine, soit un flux de 5 à 6 véhicules par jour. Le poids utile moyen par porteur est estimé à environ 8 à 10 T de marchandises tous types de trafics confondus.
- **Sur la période 2021-2035, l'évolution moyenne des trafics à l'import comme à l'export** a été estimée à 30 à 40% par an selon les types de marchandises.

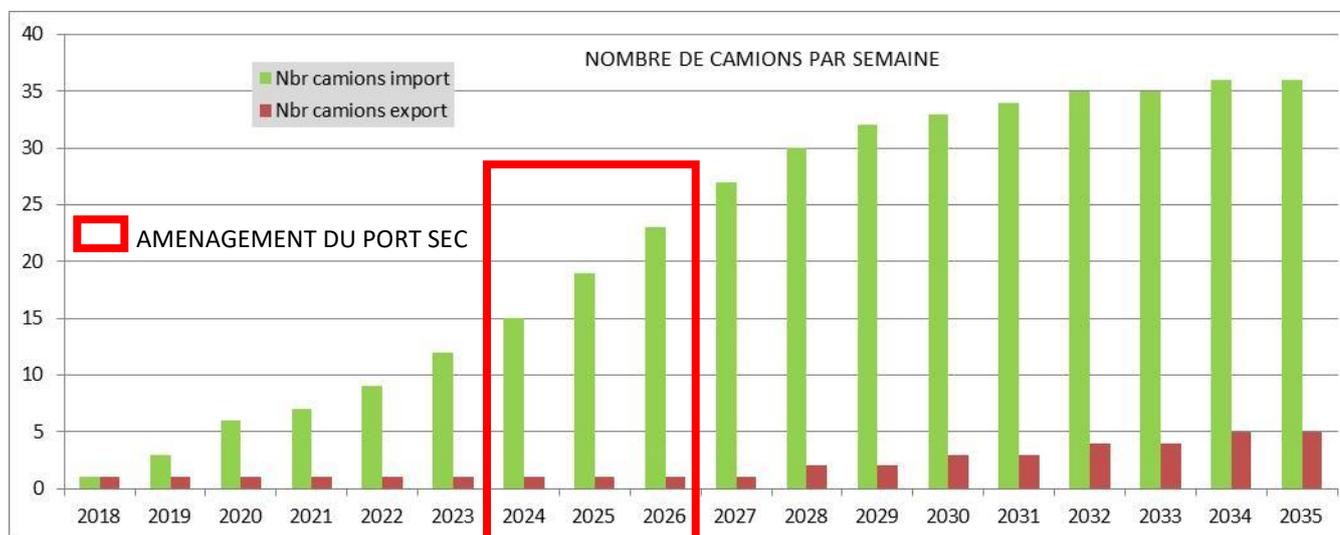
III Description et justification du projet



Les perspectives d'évolution sur la période 2021-2035 ont été identifiées et ont permis de dimensionner de manière adaptée le projet de Port sec :

- Hausse prévisible des flux routiers justifiant la création d'une zone logistique
- Un trafic routier à terme de 35 camions par semaine à l'import, soit 7 par jour
- Véhicules du type porteur de 12-16 tonnes de PTAC soit 8 à 12 tonnes de CU (*)
- Aménagement du Port sec sur la période 2024-2026
- Hausse progressive du transit à l'exportation à partir de 2027
- Phasage possible dans la réalisation des aménagements

III Description et justification du projet



III.3.2 Choix de positionnement du projet

La visite d'experts écologues en amont du projet a permis dès les prémices du projet d'avertir le maître d'œuvre de la richesse écologique des boisements et des zones humides situés dans les reliefs de part et d'autre de la route.

Dès lors, il a été convenu que pour éviter les principaux enjeux écologiques et la destruction d'habitats naturels préservés ainsi que d'habitats de zone humide, le projet devrait être positionné le plus possible sur les bernes routières, les habitats de friche, et les habitats déjà dégradés.

Tenant compte de ces conseils, le maître d'œuvre a **intégralement positionné le projet sur des habitats à enjeu négligeable ou faibles** de sorte à **éviter intégralement les habitats naturels à enjeu.**

Ces choix de positionnement ont permis d'éviter la destruction de la totalité des habitats de zone humide et d'éviter l'intégralité des habitats naturels préservés à enjeu de conservation. De même, cela a permis l'évitement de la totalité des enjeux floristiques (2 espèces protégées : *Calathea dilabens* et *Bactris nancibaensis*). De plus, ce positionnement réduit considérablement les impacts sur la faune contactée sur le site, notamment en ce qui concerne la perte d'habitat et le dérangement.

III Description et justification du projet

III.3.3 Moyen mis en œuvre pour intégrer les enjeux du projet

Dès le choix de positionnement du projet, les enjeux environnementaux ont été considérés. Cela a notamment permis de maximiser les impacts sur les habitats dégradés, tout en évitant l'intégralité des habitats naturels à enjeu. Additionnellement, l'évitement de ces habitats permet de réduire très fortement les atteintes potentielles aux enjeux faunistiques et floristiques.

III.3.3.1 Mesure d'évitement intégrée lors de la conception du projet

M.E.01 Evitement de zones humides et des habitats forestiers à fort enjeu de conservation

Désignation de l'impact	Destruction et dégradation d'habitat à haute valeur patrimoniale, exploités par des oiseaux protégés Destruction d'espèces végétales protégées et déterminantes Destruction d'espèces animales patrimoniales Dérangement d'espèces animales patrimoniales.
Habitat / Espèces concernés	Habitats de zones humides + habitats à enjeu La majorité des enjeux faune et flore identifiés sur site
Description de l'impact	L'installation du projet sur les zones de boisement aurait entraîné la destruction de nombreux enjeux faune flore habitats identifiés sur site.
Niveau initial d'impact	Très fort
Type de mesure	Evitement lors de la conception
Niveau résiduel d'impact	Faible

Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

IV.1 Méthode et effort d'inventaire

IV.1.1 Habitats et flore

Selon l'ouvrage de référence « *Good Practices for Collection of Biodiversity Baseline Data* » (Gullison *et al.*, 2015), la méthode utilisée est une **prospection générale (*general survey*) qui vise à identifier le maximum d'espèces végétales vasculaires en traversant, de façon aléatoire, plusieurs habitats.**

À la suite des prospections botaniques, une cartographie des habitats a été dessinée en février 2021. La désignation des habitats naturels s'inspire du « guide de prise en compte des milieux naturels dans les études d'impacts en Guyane » (Biotope, 2012). Il s'agit d'une simplification de la classification des habitats en Code Corine-Biotopes de Hoff, datant de 1997, et le catalogue des habitats forestiers de Guyane par Guitet *et al.*, qui date de 2015.

De plus, certaines espèces arborées, arbustives et herbacées, ainsi que les lianes, épiphytes et héli-épiphytes sont identifiées à titre indicatif dès lors qu'elles marquent de façon remarquable le paysage, qu'elles jouent un rôle important dans le fonctionnement de l'écosystème, ou qu'elles représentent de forts enjeux de conservation. Par ailleurs, nous recherchons plus particulièrement la présence d'espèces protégées soumises à une réglementation spécifique.

La majorité de la flore est déterminée sur place, principalement à partir de l'observation des parties fertiles (fleurs, fruits). Les arbres sont identifiés à l'aide du guide de reconnaissance de l'ONF (Latreille *et al.*, 2004) et de la clef de détermination de Puig *et al.* (2003). Les échantillons restants sont déterminés à l'aide d'autres ouvrages botaniques (van Roosmalen, 1985 ; Mori *et al.*, 1997 ; Maas & Wiestra, 1998) mais également d'herbiers en ligne sur la flore néotropicale et plus particulièrement celle de Guyane (Steyermark *et al.*, 1995-2004 ; Chiron et Bellone, 2005 ; De Granville et Gayot, 2014 ; Barnabé et Gibernau, 2015). De plus, certains échantillons sont collectés et mis en herbier afin d'obtenir une détermination certaine au bureau. Certains de ces échantillons seront déposés, en collection de référence, à l'herbier de Guyane à Cayenne.

Les périodes des missions de terrain effectuées ont été favorables à l'identification des cortèges d'espèces constituant les différents habitats identifiés. Nos inventaires ne pouvant être exhaustif, un certain nombre reste certainement à ajouter aux listes d'espèces.

Notons que des expéditions précédentes avaient été menées dans la zone d'étude et à proximité. Celles-ci, effectuées notamment par les botanistes de l'herbier de Guyane, avaient pour cadre l'étude d'impact du pont transfrontalier et de la route qui le dessert.

IV.1.2 Avifaune

Deux ornithologues ont mené l'inventaire. Les prospections ont été menées à pied à travers le sous-bois et les secteurs dégradés. Les conditions météorologiques ont globalement été favorables aux prospections de l'avifaune

IV.1.2.1 Protocole

En forêt tropicale, inventorier l'avifaune nécessite une grande expérience dans l'identification, une maîtrise des chants et cris, des comportements et une connaissance pointue des exigences écologiques des espèces. Restituer un inventaire exhaustif est

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

particulièrement difficile. En effet, la détection (visuelle et/ou sonore) des oiseaux est extrêmement variable en fonction des espèces, des habitats, des strates de végétation, des saisons, de l'heure ou encore des conditions météorologiques. Qu'elles soient en canopée ou dans le sous-bois dense, beaucoup d'espèces sont rarement contactées et mènent une vie discrète. La phénologie de nidification diffère grandement en fonction des espèces. Celles-ci ont des territoires plus ou moins étendus et il est très délicat de savoir si elles sont susceptibles de nicher ou si elles sont seulement itinérantes - à part pour les espèces migratrices évidemment. Il existe des systèmes sociaux complexes (rondes par exemple) qui demeurent encore méconnus. On répertorie trois types de ronde, à savoir les rondes de canopée, les rondes de sous-bois et celles des espèces suivant les nappes de fourmis légionnaires. Par ronde, on parle d'un cortège d'oiseaux regroupant différentes espèces qui se retrouvent au même endroit en même temps pour se nourrir (arthropodes et fruits principalement). Certaines espèces sont pratiquement constamment observées dans ces rondes, d'autres le sont fréquemment, occasionnellement ou rarement. Ainsi, le cortège d'espèces pouvant être observé est variable. La localisation et la détection de ces rondes est assez aléatoire (mis-à-part sur certains arbres en fruits attractifs). Ce phénomène permet parfois d'identifier un nombre important d'espèces au même endroit. Finalement, il convient de garder à l'esprit que malgré l'expérience et la connaissance de l'observateur et les protocoles mis-en-place, il subsiste une part d'aléatoire concernant les résultats de l'inventaire.

Les oiseaux ont fait l'objet de relevés en fonction des différents milieux présents. Des transects et des points d'écoute / observation ont été réalisés dans les différents secteurs représentatifs des habitats présents au sein de l'aire d'étude. Les espèces sont identifiées à vue, au chant et/ou cri et par photographie si cela est nécessaire. La combinaison de transects et points d'écoute est idéale pour maximiser les chances de détecter des rondes et permet de couvrir une grande proportion de la zone d'étude. Les espèces de canopée sont principalement recherchées depuis les pistes et layons existants, les chablis et le long des criques tandis que les espèces de sous-bois sont attentivement recherchées hors des pistes existantes. La méthodologie est assez simple et peu standardisée, ceci se justifie par le fait que ce n'est pas un suivi sur plusieurs années ni une étude poussée sur la relation entre les espèces et les habitats par exemple mais elle s'avère la plus efficace pour inventorier un maximum d'espèces en peu de temps et déterminer les enjeux majeurs sur une zone.

Les relevés ont été réalisés tôt le matin, dès l'aube (5H) jusque vers 11 heures du matin et en fin d'après-midi jusqu'à la tombée de la nuit (16H-19H) ; ces heures d'observation étant les plus propices pour inventorier l'avifaune. Egalement, des points d'observation ont été effectués l'après-midi sur des secteurs où la vue est la plus dégagée possible afin d'observer des rapaces diurnes, ramphastidés et psittacidés posés ou en vol. Des écoutes crépusculaires et nocturnes ont été entreprises afin de contacter notamment des strigidés (Chouettes et Hiboux), des caprimulgidés (Engoulevents), des nyctibidés (Ibijaux) et des rallidés (Râles et Marouettes). Dans le cadre des inventaires nocturnes, la technique de la « repasse » est utilisée avec modération en cas de besoin. En complément, des nuits complètes ont été enregistrées depuis un point fixe. Ces nuits ont été analysées par sonagramme afin de détecter des vocalisations de nocturnes en plein milieu de la nuit. Cette technique est très efficace et présente souvent des résultats très intéressants.

L'identification de l'avifaune a été réalisée à partir de comparaison avec les planches d'ouvrages spécialisés (del Hoyo et al., 1992-2013 ; Tostain et al., 1992 ; Hilty, 2003...).



La « repasse » consiste à diffuser le chant ou le cri d'une espèce ciblée afin de susciter une réaction vocale permettant ainsi de confirmer la présence de l'espèce.

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

IV.1.2.2 Matériel de prospection

Les observations ont été effectuées à l'aide de jumelles Leica 8x42 et complétées, si nécessaire, par une longue vue Swarovski ATS 80 comportant un oculaire grossissant 20-60x. En forêt, cette dernière est peu utilisée, car elle est encombrante et souvent peu adaptée à l'avifaune présente. Les prises de vue photographiques ont été réalisées avec un réflex Canon EOS 7D muni d'un objectif SIGMA 150-600mm. Ce matériel est nécessaire, notamment pour l'identification d'espèces aux plumages très proches. Un enregistreur de son Zoom H4n Pro permet de capter des cris ou chants indéterminés sur le terrain, qui sont ensuite comparés aux enregistrements de la base de données de sons d'oiseaux Xeno-Canto (référence mondiale). En effet, l'aspect vocal en ornithologie est crucial puisque les cris et chants sont des caractères diagnostics pour déterminer une espèce (d'autant plus pour des espèces difficiles d'observation, comme cela est souvent le cas en canopée). La technique de la repasse se fait avec un smartphone connecté à une enceinte JBL. Les observations nocturnes se font avec une lampe torche Maglite à longue portée. Enfin, un GPS Garmin 64S permet d'enregistrer les tracés effectués et de marquer les points d'observation d'espèces remarquables.

IV.1.2.3 Limites

Ces inventaires se veulent les plus complets possibles, mais face à la richesse de ces milieux, ils ne peuvent être exhaustifs. Cependant, le niveau de complétude de l'inventaire est important sur les secteurs dégradés où le projet est prévu. En forêt, des passages à d'autres périodes permettraient probablement de contacter de nouvelles espèces.

IV.1.3 Batrachofaune et herpétofaune

L'inventaire des reptiles est souvent compliqué, tant en forêt tropicale qu'en savane. Les observations sont donc souvent aléatoires. Des prospections ont été réalisées de jour comme de nuit, dans les différents milieux afin de maximiser les chances de détecter la présence du plus d'espèces possible. Leur identification a été réalisée par comparaison avec des ouvrages de référence (Starace, 1998 ; Lescure et Marty, 2000).

Les amphibiens ont fait l'objet d'une recherche spécifique qui s'est déclinée en deux phases :

-la recherche diurne des lieux de reproduction potentiels : mares, retenues d'eau, flaques, criques.

-la visite des points d'eau identifiés de nuit, écoute des chants, détermination des adultes.

Tous les amphibiens diurnes observés fortuitement au cours des déplacements ont été notés. Les chants entendus sont identifiés en comparaison directe avec des enregistrements de référence téléchargés au préalable sur un smartphone.

IV.1.4 Mammalofaune terrestre

Les mammifères ont été recherchés lors des prospections diurnes et nocturnes, nous nous sommes attachés à noter et identifier les espèces rencontrées, ainsi qu'à porter une

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

attention particulière sur la possibilité de trouver des espèces protégées dans l'aire d'étude. Les indices de présence (empreintes, fèces) ont également été systématiquement relevés. Un piège photographique a été déployé sur le site durant 34 nuits dans un boisement situé à quelques dizaines de mètres de la zone d'emprise.

IV.1.5 Mammalofaune volante

Pour les chiroptères, nous avons employé deux techniques complémentaires : la capture au filet et la pose d'enregistreurs bioacoustiques.

Concernant la capture une station a été en soirée le 23 mars 2021. La station de capture était composée de 4 filets de 12m de maille 16mm x 16mm.

Chaque individu capturé a été démaillé du filet et disposé en pochon dans l'attente de sa manipulation. Tous les individus ont ensuite été identifiés, mesurés, sexés et âgés. L'état reproducteur a également été noté. L'identification en main a été réalisée à l'aide de la clé d'identification des chauves-souris de Guyane (Charles-Dominique et al., 2001). De nombreuses informations sur la biologie et l'écologie des chiroptères en Guyane exposées dans la partie diagnostic écologique ont également été tirées de cet ouvrage ainsi que de la thèse de M. Delaval, 2004 traitant des impacts anthropiques sur les peuplements de chiroptères.

Concernant la bioacoustique, un enregistreur automatique Wildlife acoustic SM3 a été placé à proximité de la colonie sous le pont de l'Oyapock la nuit du 20 avril 2021. Les séquences acoustiques ont été triées informatiquement à l'aide du logiciel Sonochiro développé par Biotope. Puis une vérification manuelle de la détermination de chaque espèce a été opérée.

IV.1.5.1 Autres taxons

La zone d'emprise du projet ne comportant pas de criques, le site ne s'avère pas très propice à la présence de poissons. Cet argument, associé à l'actuelle absence de protection réglementaire de l'ichtyofaune en Guyane française, justifie le fait qu'il n'ait pas été effectué de prospections spécifiques à l'ichtyofaune.

Enfin, il n'a pas non plus été conduit d'inventaire des invertébrés pour plusieurs raisons. Ceux-ci ne disposent pas de statut de protection en Guyane et sont difficiles à étudier, à identifier, ainsi qu'à considérer dans les impacts. En effet, ce groupe n'est en l'état actuel pas assez documenté pour permettre sa bonne prise en compte dans les études d'impacts en Guyane.



Figure 3 : Détecteur SM3

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

IV.1.6 Planning des interventions

Le planning des inventaires de terrain réalisés sur la zone d'étude est présenté ci-dessous.

Tableau 3 : Synthèse de l'effort et du type d'inventaire sur le site d'étude.

Projet	Secteur	Année	Flore et habitats	Avifaune	Herpétofaune, Batrachofaune	Chiroptères	Mammalofaune
Projet de port sec de l'Oyapock	Intégralité du site d'étude	2021	3 jours	5 jours	5 jours	1 nuit de capture 1 nuit d'enregistrements bioacoustique	Observations fortuites + piège photo du 17/03 au 19/04

Date		Groupe étudié					
Mois	Jour	Habitat et flore	Batrachofaune	Herpétofaune	Avifaune	Mammalofaune	Chiroptères
Février 2021	02	X			X	Obs fortuites	
	03	X			X	Obs fortuites	
	04	X			X	Obs fortuites	
Mars 2021	17					Piège + obs fortuites	X
Avril 2021	19		X	X	X	Piège + obs fortuites	
	20		X	X	X	Piège + obs fortuites	X

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

IV.2 État initial

IV.2.1 Habitats et flore

Une grande partie de la zone du projet est habitée, cultivée ou fait l'objet d'autres activités. Cependant, la partie orientale de l'aire d'étude principale présente une forêt avec une belle biodiversité.

Selon la classification d'occupation du sol en Guyane (Biotope, 2012), la classification de Hoff (1997) et la classification de Guitet *et al.* (2015), on peut observer sur ce site les habitats suivants :

- Tissu urbain continu (111), tissu urbain discontinu (112), bâti isolé (113) et végétation rudérale de bords de route (équivalent Hoff des villages 86.02 et bords de routes et de piste 87.24)
- Forêts inondées ou marécageuses (341) (équivalent Guitet des forêts ripicoles, de bas-fonds et de talwegs humides 41.11)
- Forêts de la plaine côtière ancienne (322) (équivalent Guitet des forêts de la plaine côtière à Clusiaceae, Caesalpinoideae et Lecythydaceae 41.2)
- Forêts dégradées de terre ferme (411) (équivalent Guitet des forêts dégradées denses et hautes de basse altitude 46.2311)

IV.2.1.1 Les zones humides

Forêts inondées ou marécageuses

Ce type forestier se développe en présence d'une nappe d'eau permanente à faible profondeur. Du fait de son organisation en réseau ramifié, la transition avec la forêt de terre ferme est rarement franche mais s'opère de façon graduelle en lien avec la diminution progressive de l'intensité de l'hydromorphie. Ce type forestier est généralement plus bas que les forêts de terre ferme qui s'explique par un enracinement superficiel des arbres. Parmi le cortège végétal, on y recense notamment *Euterpe oleracea*, *Eperua spp.*, *Macaranga bifoliata* ou encore *Virola surinamensis*. De plus étant dans l'ouest du département, on rencontre les majestueux palmiers *Manicaria saccifera*.



Figure 4 : Forêt marécageuse à toulouris
(© C. Delnatte, Biotope)

IV.2.1.2 Les habitats forestiers

Forêts de la plaine côtière ancienne

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

La plaine côtière s'étend sur une bande de 5 à 40 km de profondeur tout le long du littoral. C'est une forêt de terre ferme se cantonnant aux micro-reliefs et présentant des visages très différents en fonction de l'âge des substrats sous-jacents. En plus des trois familles caractérisant ce type forestier, Clusiaceae, Fabaceae et Lecythidaceae, on note également une abondance des *Attalea maripa*.

Forêts dégradées de terre ferme

Ici, ce faciès présente une forme régressive des forêts des reliefs multi-convexes et des vallées jointives. L'ouverture de la route a induit une modification du cortège forestier pour des espèces plus héliophiles. La hauteur de la canopée ne dépasse que rarement les 30 m de haut et la circonférence des individus est moins importante.



Figure 5 : Forêt de la plaine côtière ancienne (© C. Delnatte, Biotope)

IV.2.1.3 Les zones anthropisées

Les zones faisant l'objet des activités humaines hébergent une flore secondarisée, rudérale, parfois à répartition pantropicale voire des espèces exotiques envahissantes.

Tissu urbain continu, tissu urbain discontinu, bâti isolé et végétation rudérale de bords de route

Ces milieux anthropisés sont constamment perturbés et hébergent des espèces végétales essentiellement rudérales, pionnières, parfois échappées des jardins ou des espèces exotiques plantées pour l'ornement. Il s'agit souvent d'un cortège d'espèces à répartition pantropicale et parfois exotiques envahissantes.



Figure 6 : Bord de route menant au pont (© C. Delnatte, Biotope)

Retenue d'eau artificielle type bassin de retenue des eaux

A proximité directe de la route se situe un bassin artificiel de retenue des eaux. Ce bassin semble être en eau une très large partie de l'année, si ce n'est toute l'année et abrite une végétation rudérale.

Tableau 4 : Surfaces, couverture de la zone, par chaque habitat

Tissus urbains et végétation rudérale	14,4	18,2 %
Forêts inondées ou marécageuses	23,4	29,7%
Forêts de la plaine côtière ancienne	34,2	43,3%
Forêts dégradées de terre ferme	6,6	8,4%
Bassin	0,3	0,4%
TOTAL	78,8	

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

IV.2.1.4 La flore remarquable

Au total sur l'ensemble de la zone d'étude, **plus de 250 taxons** de plantes vasculaires ont été identifiés, dont **2 espèces protégées** et **4 espèce patrimoniales, déterminantes de ZNIEFF**.

IV.2.1.5 Flore protégée

Goepertia dilabens (L.Andersson & H.Kenn.) Borchs. & S.Suárez

C'est une espèce herbacée appartenant à la famille des Marantacées qui est inféodée aux bas-fonds marécageux. Elle a été décrite en 1986 sous le nom de *Calathea dilabens*. Dans l'état actuel des connaissances, c'est une espèce endémique de la Guyane et son aire de répartition s'étend de Saint Georges de l'Oyapock à l'Est, Sinnamary à l'Ouest et dans la réserve naturelle des Nouragues au Sud. Sur le site, on rencontre dans les bas-fonds de belles populations de cette espèce sur plusieurs centaines de mètres carrés. Il semblerait que ce soit les plus importantes concentrations connues du département.

Bactris nancibaensis Granv.

C'est un petit palmier cespiteux qui a été décrit en 2007. Dans l'état actuel des connaissances, c'est une espèce endémique de Guyane. Son aire de répartition s'étend de Saint Georges de l'Oyapock à l'Est, au barrage de Petit Saut à l'Ouest et dans les 30 kilomètres de la bande littorale. Un individu isolé a été observé sur le site.



Figure 7 : : *Goepertia dilabens*
(© C. Delnatte, Biotope)

IV.2.1.6 Flore déterminante de ZNIEFF

Quatre espèces déterminantes ont été observées lors des prospections menées dans la zone d'étude.

Aristolochia bukuti Poncy

Les aristoloches sont des lianes herbacées ou ligneuses. Il en existe 18 espèces en Guyane. L'espèce *bukuti*, décrite seulement en 1989, est subendémique, son aire de répartition se limite à la Guyane et au Suriname. En Guyane, on peut la rencontrer dans les 2/3 nord du territoire, en forêt de terre ferme.

Astrocaryum rodriguesii Trail

C'est un grand palmier dont le stipe présente la caractéristique d'avoir des manchons d'épines. C'est une espèce rare et subendémique. Son aire de répartition se limite au Nord du Brésil et à la Guyane.



Figure 8 : : *Astrocaryum rodriguesii*
(© C. Delnatte, Biotope)

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

Dicorynia guianensis Amshoff

Les *Dicorynia* sont des arbres émergeant de la canopée atteignant de 30 à 50 m. L'« angélique » est une espèce strictement limitée dans sa répartition au plateau des Guyanes, où elle est principalement distribuée en Guyane française. Très commun sur notre territoire, ce grand arbre est particulièrement recherché pour ses qualités de bois d'œuvre. Cette espèce se trouve relativement fréquemment dans les forêts de terre ferme.

Matelea grenandii Morillo

Le genre *Matelea* regroupe des lianes herbacées appartenant à la famille des Apocynacées et étaient anciennement classées dans les Asclépiadacées. Cette espèce, dédiée à Pierre Grenand a été décrite en 1991. Dans l'état actuel des connaissances, c'est une espèce endémique de Guyane dont l'aire de répartition est limitée entre l'Approuague et l'Oyapock.



Figure 9 : : Plantule de *Dicorynia guianensis*

(© C. Delnatte, Biotope)

Tableau 5 : Niveau d'enjeu des espèces végétales patrimoniales (Protégée : P ; Déterminante de ZNIEFF : D)

Famille	Nom scientifique	Statut de conservation	Enjeux de conservation	Habitat
Arecaceae	<i>Bactris nancibaensis</i>	P	Très fort	Forêt de la plaine côtière
Marantaceae	<i>Goepertia dilabens</i>	P	Très fort	Forêt marécageuse
Aristolochiaceae	<i>Aristolochia bukuti</i>	D	Fort	Forêt de la plaine côtière
Arecaceae	<i>Astrocaryum rodriguesii</i>	D	Très fort	Forêt de la plaine côtière
Fabaceae	<i>Dicorynia guianensis</i>	D	Fort	Forêt de la plaine côtière
Apocynaceae	<i>Matelea grenandii</i>	D	Très fort	Forêt de la plaine côtière

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

IV.2.1.7 Espèces exotiques envahissantes

La liste des 227 espèces végétales envahissantes en Guyane a été établie par Léotard et Chaline en 2013. 2 espèces exotiques envahissantes ont été identifiées sur le site.

Sur le site, ces deux espèces ont été rencontrées en bords de routes qui sont des habitats anthropisés et donc considérés comme dégradés. Ces deux plantes sont des herbacées à large répartition et qui sont fertiles tout au long de l'année.



Figure 10 : *Lindernia crustacea*
(© C. Delnatte, photo hors site)

Linderniaceae	<i>Lindernia crustacea</i> (L.) F.Muell.	Bord de route
Poaceae	<i>Eragrostis uniolooides</i> (Retz.) Nees ex Steud.	Bord de route

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore



© GPMG - Tous droits réservés - Sources : © Orthophoto 2018 (Guyane-SIG) - Réalisation : Biotopes, 2021



Etat initial faune flore Principaux habitats

Port Sec de l'Oyapock

Légende

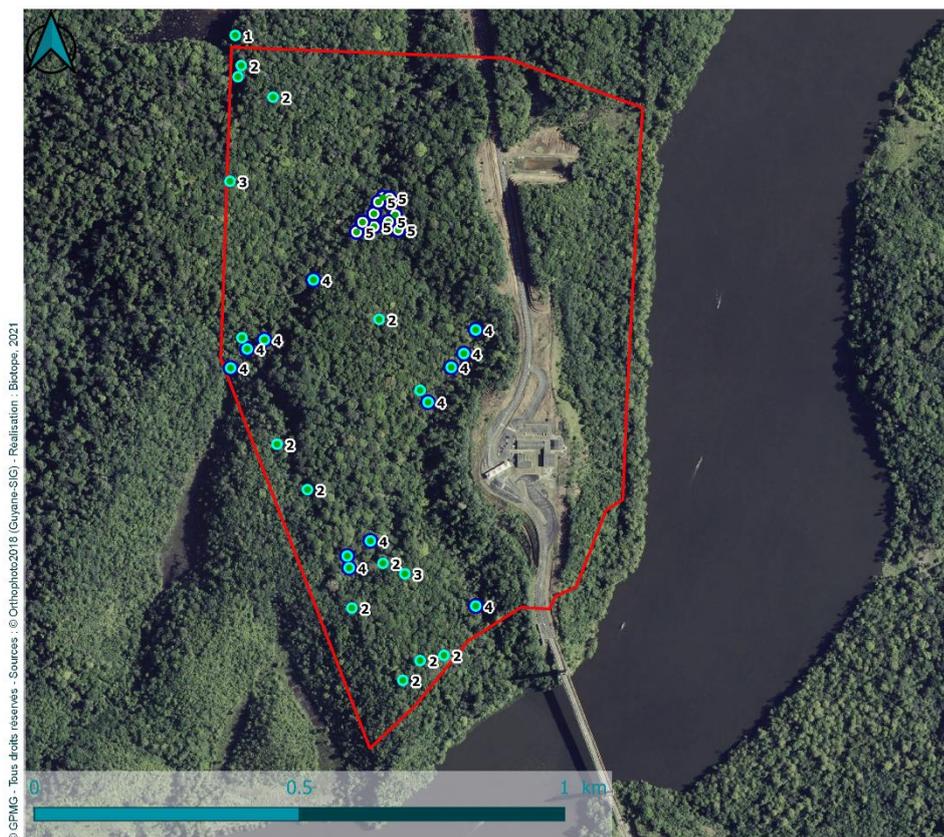
□ Périmètre de la zone d'étude

Habitats

- Bassin
- Forêt secondaire
- Forêt terre ferme
- Ripisylve
- Route et bord de route



Carte 3 : Principaux habitats sur la zone d'étude



© GPMG - Tous droits réservés - Sources : © Orthophoto 2018 (Guyane-SIG) - Réalisation : Biotopes, 2021



Etat initial faune flore Localisation des principaux enjeux floristiques

Port Sec de l'Oyapock

Légende

□ Périmètre de la zone d'étude

Enjeux

- Protégée
 - Déterminante de ZNIEFF
 - Trachéophytes
- 1 : Aristolochia bukuti
 - 2 : Dicorynia guianensis
 - 3 : Astrocaryum rodriguesii
 - 4 : Calathea dilabens
 - 5 : Bactris nancibaensis



Carte 2 : Principaux enjeux floristiques

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

IV.2.2 Faune

IV.2.2.1 Avifaune

Parmi les 40 espèces à enjeu, on peut distinguer différents niveaux de protection :

- 1 espèce protégée avec habitat et déterminante de ZNIEFF
- 6 espèces protégées et déterminantes de ZNIEFF
- 32 espèces protégées
- 1 espèce remarquable non protégée ni déterminante

La richesse en espèces est relativement élevée par rapport à l'effort de prospection, aux habitats présents et au contexte de la zone (proximité de zones anthropisées). 23% des espèces inventoriées présentent des enjeux de conservation ce qui est légèrement inférieur à ce que nous observons habituellement.

Au sein de la zone d'étude, on peut distinguer deux principaux cortèges :

- Cortège d'oiseaux forestiers avec de nombreuses espèces, une diversité spécifique importante et des espèces remarquables.
- Cortège d'oiseaux des milieux ouverts et semi-ouverts avec peu d'espèces et moins d'enjeux spécifiques.

En effet, les boisements, bien que sérieusement dégradés en certains endroits (long de la route notamment), demeurent hautement fonctionnels et attractifs pour l'avifaune néotropicale. Ils sont connectés avec le bloc forestier et cela se ressent sur l'inventaire. On y retrouve une diversité spécifique élevée avec de nombreuses espèces frugivores et insectivores observées dans les strates hautes au sein de rondes plurispécifiques notamment. En sous-bois, nous avons été surpris par la qualité des rondes d'insectivores avec quelques espèces remarquables que l'on retrouve en forêt mature de l'intérieur. Ces espèces sont révélatrices de l'intérêt de la zone pour les oiseaux forestiers. A remarquer, les boisements dégradés côté est de la route sont eux-aussi attractifs et à conserver, notamment pour les rondes de canopée.

Dans les secteurs dégradés ouverts, le cortège avifaunistique est très différent avec des espèces communes ubiquistes mais également quelques espèces remarquables. Les espèces ubiquistes sont des espèces que l'on retrouve principalement sur le littoral et le long des grands fleuves dans des milieux ouverts à semi-ouverts et secs à marécageux. La majorité de ces espèces sont très communes avec une valence écologique élevée, elles font preuves d'une forte adaptabilité vis-à-vis des aménagements anthropiques.

Cette étude a pour objectif d'inventorier un maximum d'espèces pour déterminer les enjeux de conservation de la zone, ainsi on ne peut évidemment pas répertorier tous les indices de nidification pour toutes les espèces. D'une part, la phénologie reproductive diffère en fonction des espèces et des années rendant la recherche des indices de nidification complexe et chronophage. D'autre part, le couvert forestier pluristratifié des forêts tropicales rend cette recherche très mal aisée. En plus, la majorité des nids en Guyane sont peu élaborés et peu visibles pour se fondre dans la végétation et ainsi se prémunir des nombreux dangers de prédation. Il faudrait des études ciblées sur chaque espèce pour espérer apporter des preuves de nidification. Mais il est important de mentionner que la majorité des espèces est probablement nicheuse sur la zone d'étude et/ou en périphérie directe.



Figure 11: Tamatia à gros bec (*Notharchus macrorhynchos*) (hors site) P.Lenrumé



Figure 12: Engoulevent noirâtre (*Nyctipolus nigrescens*) (hors site) P.Lenrumé



Figure 13: Tohi silencieux (*Arremon taciturnus*) (hors site) P.Lenrumé

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

Comme souvent, les sites de nidifications potentiels pour les espèces cavernicoles sont nombreux et diversifiés dans la taille des cavités des arbres et termitières. Les Pics participent grandement à la création de toutes ces loges pour d'autres espèces très diversifiées.

Cortège forestier

- **Bécarde du Surinam (*Pachyramphus surinamus*)**

Sans doute l'espèce la plus remarquable de l'inventaire, cet oiseau évoluant dans les strates hautes est assez rare en Guyane et présente une répartition sporadique principalement dans le nord-est de l'Amérique du Sud. Sur zone, cette bécarde a été contactée à deux reprises à proximité de la route dans une ronde de canopée. Elle niche possiblement dans le secteur à une période indéterminée.

- **Platyrhinque à cimier blanc (*Platyrinchus platyrhynchos*)**

Oiseau typiquement forestier évoluant en sous-bois dans les strates moyennes et basses. Il est rare et présent en forêt de terre ferme de qualité. Un couple a étonnamment été observé en forêt à proximité de la route côté ouest où il niche possiblement. Nous n'avions pas envisagé la présence de l'espèce dans ce secteur un peu dégradé.

- **Dacnis à coiffe bleue (*Dacnis lineata*)**

Cette espèce fait partie des passereaux de canopées considérés comme rares mais il ne semble pas si rare que ça en fonction des périodes et des sites. Sur zone, il a été observé lors des deux périodes de prospection au sein de rondes notamment le long de la route. Il niche possiblement dans le secteur.

- **Tyranneau olivâtre (*Rhynchocyclus olivaceus*)**

Oiseau assez rare, typique du sous-bois où on l'observe principalement au sein des rondes d'insectivores. Un individu possiblement nicheur observé dans une ronde au cœur de la forêt en bas-fond de qualité.

- **Râle concolore (*Amaurolimnas concolor*)**

Râle nocturne inconnu en Guyane avant sa découverte en 2014. Depuis, la maîtrise de ses vocalisations par un nombre croissant d'observateur a permis de constater qu'il est réparti dans les forêts littorales et de l'intérieur, volontiers à proximité des routes et pistes. Au moins un chanteur entendu lors de deux nuits et possiblement nicheur en forêt sur zone.

- **Chouette mouchetée (*Ciccaba virgata*)**

Rapace nocturne réparti en forêt de l'intérieur mais peu abondant. Un chanteur nichant possiblement entendu à plusieurs reprises à l'ouest de la route en lisière forestière.

- **Epervier nain (*Accipiter superciliosus*)**

Ce rapace diurne est largement réparti en forêt de l'intérieur et possiblement commun mais il est très discret et rarement observé ainsi il est mentionné ici. Ce prédateur d'oiseaux divers fait partie des témoins de la qualité de la forêt. Un individu a été observé posé à l'affût en lisière de la route côté ouest. Il niche possiblement dans le secteur.

La présence de ces espèces (et bien d'autres) démontre la richesse et la fonctionnalité complexe de la zone avec des interactions fortes entre les espèces. On retrouve des rapaces, des frugivores de canopée, des insectivores du sous-bois et de canopée, des espèces terrestres... Les ressources trophiques sont importantes et diversifiées pour toutes ces espèces. On n'inventorie pas un tel cortège dans les forêts dégradées du littoral, mais dans les forêts complexes de l'intérieur du territoire.

Cortège milieux ouverts et dégradés



Figure 14 : Bécarde du Surinam (*Pachyramphus surinamus*) (hors site) P.Lenrumé



Figure 15 : Platyrhinque à cimier blanc (*Platyrinchus platyrhynchos*) (hors site) P.Lenrumé



Figure 16 : Dacnis à coiffe bleue (*Dacnis lineata*) (hors site) P.Lenrumé

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

• Bruant chingolo (*Zonotrichia capensis*)

Ce passereau est le principal enjeu dans les secteurs ouverts autour des parkings. Il est protégé avec son habitat et déterminant de ZNIEFF, soit le statut le plus fort. Il est rare et très localisé à l'échelle de la Guyane, on l'observe sur les savanes-roches du sud et de l'est guyanais et il est particulièrement présent sur la commune de Saint-Georges le long des pistes et dans les abattis. Son statut dans cette commune n'est pas représentatif du reste du territoire. On aura davantage d'éléments dans les années à venir mais il est possible qu'il soit en expansion en Guyane. A l'échelle du continent, il s'agit d'un oiseau très commun dans les milieux ouverts dégradés hors du bassin amazonien. Sur zone un individu a été observé à une reprise juste avant le pont le long de la route à se nourrir de graines d'herbacées. Il niche possiblement dans le secteur, mais non dans les zones amenées à être détruites.



Figure 17 : Bruant chingolo (*Zonotrichia capensis*) (hors site) P.Lenrumé

• Grèbe minime (*Tachybaptus dominicus*)

Ce grèbe est très localisé en Guyane et donc rare, on l'observe pratiquement exclusivement sur des sites artificiels en eau, principalement des bassins d'épuration sur tout le territoire. Sur zone, un individu a été observé à se nourrir sur le petit bassin à l'est de la route, il ne semble pas y avoir de nidification. Cet individu est possiblement issu des couples nichant sur la station d'épuration de Saint-Georges à environ 5 km au nord.



Figure 18 : Grèbe minime (*Tachybaptus dominicus*) (hors site) P.Lenrumé

Les autres espèces contactées dans ces milieux sont communes et répandues et ne présentent pas d'enjeux de conservation significatifs.

Tableau 6 : liste des espèces d'oiseau présentant un enjeu de conservation faible sur le secteur d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection	Liste Rouge Régionale	Habitat en Guyane	Abondance en Guyane
Urubu à tête rouge	<i>Cathartes aura</i>	P	DD	Zones ouvertes, boisements secondaires, forêts marécageuses, estuaires, marais.	Espèce commune sur le littoral mais absente des forêts de l'intérieur.
Grand Urubu	<i>Cathartes melambrotus</i>	P	LC	Forêts primaires mais s'aventure aussi au-dessus des forêts secondaires du littoral.	Espèce commune.
Urubu noir	<i>Coragyps atratus</i>	P	LC	Plages et mangroves de bords de mer jusque sur les rives des grands fleuves côtiers.	Espèce commune sur le littoral mais absente des forêts de l'intérieur.
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	P	LC	Bords de mer, estuaires, grands cours d'eau, pripris, secteurs artificiels (lacs, étangs...) dans l'intérieur.	Espèce commune en hivernage (septembre à mai principalement) sur tout le littoral guyanais.
Naucler à queue fourchue	<i>Elanoides forficatus</i>	P	LC	Forêt de l'intérieur jusqu'au contact avec les paysages ouverts de la plaine côtière.	Espèce commune dans tout l'intérieur, plus localisée sur le littoral. Des migrants boréaux possiblement en Guyane pendant l'hiver boréal et les périodes migratoires.

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection	Liste Rouge Régionale	Habitat en Guyane	Abondance en Guyane
Petit-duc de Watson	<i>Megascops watsonii</i>	P	LC	Forêts primaires et secondaires.	Espèce assez commune répandue en Guyane.
Chevêchette d'Amazonie	<i>Glaucidium hardyi</i>	P	LC	Forêts primaires et secondaires de l'intérieur.	Espèce assez commune.
Coquette huppe-col	<i>Lophornis ornatus</i>	P	LC	Lisières et recrûs des zones ouvertes. Fréquente aussi les ripisylves des grandes rivières intérieures et peut-être la canopée.	Espèce peu commune dans la région littorale, commune dans les terres.
Tamatia pie	<i>Notharchus tectus</i>	P	LC	Grande variété de faciès forestiers avec une préférence pour la canopée de la forêt primaire.	Espèce commune.
Faucon des chauves-souris	<i>Falco rufifularis</i>	P	LC	Clairières et bords de rivières au sein de la forêt primaire et sur différents habitats en région littorale (forêts, lisières savanes, mangroves etc...).	Espèce commune dans l'ensemble des biotopes favorables en Guyane.
Grisin sombre	<i>Cercomacroides tyrannina</i>	P	LC	Forêts marécageuses, lisières secondaires, anciennes barranques, abattis, bordures de pistes etc...	Espèce commune dans l'intérieur des terres dans les secteurs dégradés.
Grimpar barré	<i>Dendrocolaptes certhia</i>	P	LC	Forêts primaires et secondaires anciennes de sols drainés.	Espèce commune répartie sur l'ensemble du massif forestier de l'intérieur. Également dans des forêts littorales de terre ferme.
Grimpar lancéolé	<i>Lepidocolaptes albolineatus</i>	P	LC	Forêts primaires et secondaires.	Espèce assez commune du bloc forestier intérieur.
Tyranneau à miroir	<i>Tolmomyias assimilis</i>	P	LC	Canopée de la forêt primaire et vieilles formations secondaires. Dans les rondes de sous-bois en hautes strates.	Espèce commune.
Tyran grisâtre	<i>Rhytipterna simplex</i>	P	LC	Forêts primaires et secondaires, strates moyennes et hautes.	Espèce commune.
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	P	LC	Dans tous les espaces ouverts.	Espèce migratrice commune en provenance d'Amérique du Nord (d'août à mi-novembre et de mars à mai).
Microbate à long bec	<i>Ramphocaelus melanurus</i>	P	LC	Forêt primaire et secondaire à diverses strates. Également sur les lisières de secteurs ouverts (pistes, savanes etc...).	Espèce commune.

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection	Liste Rouge Régionale	Habitat en Guyane	Abondance en Guyane
Tohi silencieux	<i>Arremon taciturnus</i>	P	LC	Sous-bois de la forêt primaire dans les lieux sombres et humides.	Espèce commune sur l'ensemble du massif forestier.

Tableau 7 : liste des espèces d'oiseau représentant un enjeu de conservation modéré sur le secteur d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection et Déterminant ZNIEFF	Liste Rouge Régionale	Habitat en Guyane	Abondance en Guyane
Onoré rayé	<i>Tigrisoma lineatum</i>	P	LC	Principalement nocturne et crépusculaire, il fréquente les petites criques aux abords boisés, les pripris, savanes humides mais aussi présent dans des secteurs dégradés semi-urbains (fossés, stations d'épurations etc...). Présent dans Cayenne	Espèce peu commune et farouche mais largement répartie.
Aigle tyran	<i>Spizaetus tyrannus</i>	P	LC	Recherche les ouvertures au sein de la forêt primaire, se limitant même parfois à des secteurs dégradés de végétations secondaires, mais également sur les lisières des boisements du littoral et les forêts marécageuses.	Espèce peu commune mais bien répartie. Souvent observée en vol à crier.
Épervier nain	<i>Accipiter superciliosus</i>	P	LC	Fréquente une grande variété de biotopes : depuis les friches et zones de lisières sur le littoral et les clairières de l'intérieur, jusqu'à la canopée de la grande forêt primaire.	Espèce peu commune mais largement répandue (dans l'intérieur signalée à Saül, à Petit Saut et aux Nouragues).
Râle concolore	<i>Amaurolimnas concolor</i>		DD	Forêts primaires et secondaires de l'intérieur mais aussi dans des boisements littoraux parfois assez dégradés. Également en lisière des savanes dans des secteurs denses de forêts basses.	Espèce découverte en 2015 en Guyane. Considérée très rare au début et finalement assez répandue. Demeure

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection et Déterminant ZNIEFF	Liste Rouge Régionale	Habitat en Guyane	Abondance en Guyane
					encore assez rare avec les connaissances actuelles.
Chouette mouchetée	<i>Ciccaba virgata</i>	P / D	DD	Forêts primaires et secondaires principalement dans les terres.	Espèce peu commune à rare mais largement répartie.
Ibijou gris	<i>Nyctibius griseus</i>	P	LC	Forêts primaires, vieilles forêts secondaires du littoral et lisières de savanes et rivières.	Espèce localement commune.
Martinet de Cayenne	<i>Panyptila cayennensis</i>	P	LC	Présente dans une grande variété de paysages, depuis l'espace aérien de la grande forêt primaire de l'intérieur, aux secteurs dégradés de défrichements agricoles et jusqu'aux agglomérations de la bande côtière.	Espèce assez commune mais toujours en petit nombre et localisée.
Colibri topaze	<i>Topaza pella</i>	P	LC	Forêts primaires de l'intérieur. Bien que ce colibri passe le plus clair de son temps dans la voûte de la forêt (alimentation, parades et chants des mâles), les femelles demeurent strictement inféodées aux bords de rivières et criques forestières pour la nidification.	Espèce commune.
Ariane à gorge rousse	<i>Hylocharis sapphirina</i>	P	LC	Mangroves anciennes, forêts marécageuses côtières, vieilles formations secondaires et ouvertures en forêt primaire.	Espèce peu commune.
Tamatia à gros bec	<i>Notharchus macrorhynchos</i>	P / D	LC	Paysages forestiers variés.	Espèce assez commune.
Caracara du Nord	<i>Caracara cherinway</i>	P / D	NT	Savanes, marais, zones cultivées, plages et divers secteurs anthropisés.	Espèce autrefois très rare mais qui a continué à étendre son aire de répartition, elle est donc aujourd'hui fréquente sur le littoral guyanais et plus localisée en s'enfonçant dans les terres.
Todirostre zostérops	<i>Hemitriccus zosterops</i>	P	LC	Forêts primaires et secondaires sur colline (3 à 10 m dans les sous-bois clairs sous futaie).	Espèce assez commune.
Tyranneau olivâtre	<i>Rhynchocyclus olivaceus</i>	P	LC	Sous-bois de la grande forêt primaire sur sols drainés des collines dans les secteurs denses.	Espèce assez rare.
Microbate à collier	<i>Microbates collaris</i>	P	LC	Forêts primaires de l'intérieur, dans les strates les plus basses.	Espèce peu commune mais largement répandue.

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection et Déterminant ZNIEF	Liste Rouge Régionale	Habitat en Guyane	Abondance en Guyane
Coquette à raquettes	<i>Discosura longicauda</i>	P	LC	Canopée de la forêt primaire, d'où elle ne descend que rarement.	D'observation particulièrement difficile, cette espèce n'est pourtant pas rare. On la rencontre sur tout le bloc forestier guyanais.
Sporophile faux-bouvron	<i>Sporophila bouvronides</i>	P	DD	Milieux herbacés plus ou moins broussailleux, région rurale d'élevage et bords de route.	Espèce peu commune.

Tableau 8 : liste des espèces d'oiseaux représentant un fort enjeu de conservation sur le secteur d'étude

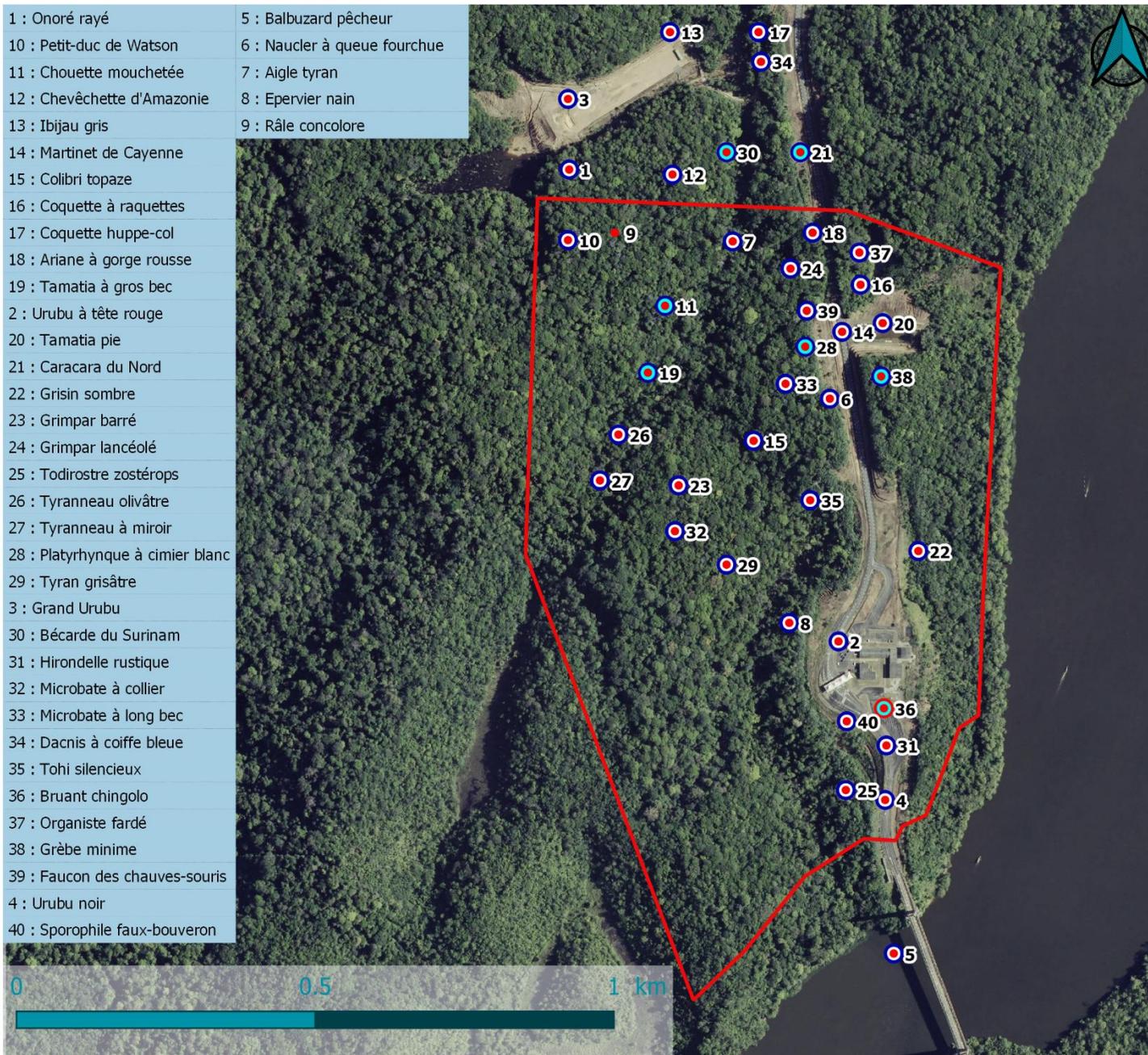
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection et Déterminant ZNIEF	Liste Rouge Régionale	Habitat en Guyane	Abondance en Guyane
Platyrhynque à cimier blanc	<i>Platyrinchus platyrhynchos</i>	P / D	DD	Sous-bois clairs de la forêt primaire sur terre ferme.	Espèce rare, peu abondante.
Bécarde du Surinam	<i>Pachyrampus surinamus</i>	P / D	DD	Forêts primaires et anciennes forêts littorales sur terrains drainés.	Espèce rare et localisée.
Dacnis à coiffe bleue	<i>Dacnis lineata</i>	P	LC	Canopée de la forêt primaire.	Espèce assez rare du bloc forestier intérieur.
Grèbe minime	<i>Tachybaptus dominicus</i>	P / D (nidif)	EN	Pièces d'eau douce avec une riche végétation aquatique. Très	Espèce rare et très localisée en Guyane (se

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection et Déterminant ZNIEF	Liste Rouge Régionale	Habitat en Guyane	Abondance en Guyane
				souvent sur des zones artificielles (anciennes sablières, étangs et bassins d'épurations notamment).	répand notamment sur les bassins des stations d'épuration).
Bruant chingolo	<i>Zonotrichia capensis</i>	H / D	LC	Formations xériques et broussailleuses herbacées des savane-roches. Zones ouvertes dégradées sur Saint-Georges.	Espèce rare et localisée dans l'est et sud guyanais.

- | | |
|---------------------------------|------------------------------|
| 1 : Onoré rayé | 5 : Balbuzard pêcheur |
| 10 : Petit-duc de Watson | 6 : Naucler à queue fourchue |
| 11 : Chouette mouchetée | 7 : Aigle tyran |
| 12 : Chevêchette d'Amazonie | 8 : Epervier nain |
| 13 : Ibijau gris | 9 : Râle concolore |
| 14 : Martinet de Cayenne | |
| 15 : Colibri topaze | |
| 16 : Coquette à raquettes | |
| 17 : Coquette huppe-col | |
| 18 : Ariane à gorge rousse | |
| 19 : Tamatia à gros bec | |
| 2 : Urubu à tête rouge | |
| 20 : Tamatia pie | |
| 21 : Caracara du Nord | |
| 22 : Grisin sombre | |
| 23 : Grimparr barré | |
| 24 : Grimparr lancéolé | |
| 25 : Todirostre zostérois | |
| 26 : Tyranneau olivâtre | |
| 27 : Tyranneau à miroir | |
| 28 : Platyrynque à cimier blanc | |
| 29 : Tyran grisâtre | |
| 3 : Grand Urubu | |
| 30 : Bécarde du Surinam | |
| 31 : Hirondelle rustique | |
| 32 : Microbate à collier | |
| 33 : Microbate à long bec | |
| 34 : Dacnis à coiffe bleue | |
| 35 : Tohi silencieux | |
| 36 : Bruant chingolo | |
| 37 : Organiste fardé | |
| 38 : Grèbe minime | |
| 39 : Faucon des chauves-souris | |
| 4 : Urubu noir | |
| 40 : Sporophile faux-bouveron | |

© GPMG - Tous droits réservés - Sources : © Orthophoto2018 (Guyane-S(G)) - Réalisation : Biotope, 2021



Etat initial faune flore Localisation des principaux enjeux avifaunistiques

Port Sec de l'Oyapock

Légende

Périmètre de la zone d'étude

Enjeux

- Protégée avec son habitat
- Protégée
- Déterminante de ZNIEFF
- Avifaune

Carte 4 : Avifaune patrimoniale inventoriée dans la zone d'étude

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

IV.2.2.2 La batrachofaune

Nos prospections diurnes et nocturnes nous ont permis de déterminer la présence de 24 espèces d'amphibiens. Parmi elles, 2 sont déterminantes de ZNIEFF, mais aucune n'est protégée. Le secteur étudié comprend des anciennes baranques, des milieux ouverts et secondarisés, ainsi qu'un bloc forestier mature sur terrain encaissé, parcouru de bas-fonds humides propices à la présence d'amphibiens. Au sein de ces secteurs, on observe des espèces forestières telles que la Rainette centrolène (*Boana cinerascens*), l'Ostéocéphale taurin (*Osteocephalus taurinus*), la Phylloméduse carénée (*Phyllomedusa vaillanti*), ou encore la Rainette des bas-fonds (*Boana dentei*) qui est déterminante de ZNIEFF.

Les secteurs de forêt de terre ferme abritent l'Anomaloglosse des Guyanes (*Anomaloglossus baobatrachus*) et l'Atélope de Guyane (*Atelopus flavescens*). Cette dernière est également déterminante de ZNIEFF. Elle est classée vulnérable (VU) sur la liste rouge mondiale, ce qui lui vaut d'être le principal enjeu du site. Les bords de route en « terrasses » ainsi que les rigoles d'évacuation d'eau canalisées représentent des pièges mortels pour cette espèce terrestre sensible, et un individu en a fait les frais lors de notre passage sur le site en mars.

Les anciennes baranques servent de site de reproduction à un cortège d'espèces communes de milieux forestiers ouverts telles que la Rainette à bandeaux (*Dendropsophus leucophyllatus*), la Rainette à bandes (*Boana multifasciata*) et la Rainette patte-d'oie (*Boana boans*).

Tableau 9 : Listes des espèces d'amphibien patrimoniales (protégée : P, ou déterminante de ZNIEFF : D) trouvées sur site.

NB : LRR = Liste Rouge Régionale

Rainette des bas-fonds	<i>Boana dentei</i>	D	LC	Bas-fonds forestiers.	Faible
Atélope de Guyane	<i>Atelopus flavescens</i>	D	LC	Forêt de terre-ferme, bord de criques.	Modéré

IV.2.2.3 Herpétofaune

Nos prospections ont permis d'identifier 5 espèces de reptiles dans la zone d'étude, soit 4 espèces de lézards et une tortue. A cela s'ajoute 3 espèces de serpents et un amphisbène dont les données sont issues de la base de données de référence Faune-Guyane, soit un total de 9 espèces de reptiles. Parmi elles, 2 sont protégées et/ou déterminantes de ZNIEFF.

Le boisement accueille la majeure partie du cortège avec le Chasseur menaçant (*Phrynonax polylepis*), la Couresse verdâtre (*Erythrolamprus typhlus*), l'Amphisbène demi-deuil (*Amphisbaena fuliginosa*), l'Anolis à fanon bleu (*Norops chrysolepis*), l'Anolis brun-doré (*Norops fuscauratus*) et le Gecko à pattes de canard (*Thecadactylus rapicanda*). Ce sont toutes des espèces relativement communes et répandues dans l'intégralité du bloc forestier guyanais.



Figure 19: Atélope de Guyane (*Atelopus flavescens*) H. Foxonet / Biotope



Figure 20: Podocnémiide de Cayenne (*Podocnemis unifilis*) H. Foxonet / Biotope

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

Les secteurs de bas-fonds marécageux représentent un habitat de prédilection pour l'Anaconda géant (*Eunectes murinus*), tandis que les anciennes baranques abritent quelques Podocnémides de Cayenne (*Podocnemis unifilis*). Cette espèce est l'enjeu majeur de la zone d'étude, elle est protégée avec son habitat, déterminante de ZNIEFF et considérée comme vulnérable (VU) sur les listes rouges régionale et mondiale. Habituellement inféodée aux fleuves et aux marais côtiers, sa présence ici est à mettre en relation avec le corridor écologique qui lie ces anciennes baranques au fleuve Oyapock.

Dans les milieux dégradés, une autre espèce déterminante de ZNIEFF a été observée : le Lézard coureur indéterminé (*Cnemidophorus sp.*). Il s'agit cependant d'une espèce anthropophile favorisée par la défriche et le déboisement, qui colonise ainsi de nouveaux secteurs récemment ouverts.

Tableau 10 : Listes des espèces de reptiles patrimoniales (protégée : P, ou déterminante de ZNIEFF : D) trouvées sur site.

NB : LRR = Liste Rouge Régionale

Lézard coureur galonné	<i>Cnemidophorus lemniscatus</i>	H / D	DD	Arrières-dunes, lisières de forêts sur sable, bords de pistes, carrières.	Faible
Podocnémide de Cayenne	<i>Podocnemis unifilis</i>	H / D	VU	Marais côtiers, bords de fleuves.	Très fort

IV.2.2.4 La mammalofaune terrestre

Lors de cette étude, 10 espèces de mammifères ont été recensées sur la zone d'étude. Ce total faible est à la fois lié à une pression d'inventaire peu conséquente et au niveau d'anthropisation de la zone d'étude en partie aménagée (poste de douane frontalier) avec la présence de patches de recru forestier et de marges forestières dégradées (effet de lisière, chasse). La présence d'une route est paradoxalement relativement favorable à l'observation de la grande faune en déplacement puisqu'elle offre un champ de vision lointain mais aucune espèce à enjeu n'a fait l'objet d'observation directe lors de nos prospection et peu de données bibliographiques ont été trouvées dans le périmètre immédiat de la zone d'étude. Notons que la région de St Georges est relativement moins bien inventoriée en Guyane que d'autres régions du littoral. Toutefois, et en particulier dans les boisements bien conservés à l'est de la zone d'étude, la présence d'espèce à enjeu est tout à fait envisageable. A titre d'exemple à 2,5 km de la zone d'étude dans la même unité forestière,

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

des observations de Tayra (*Eira barbara*) ont été transmises à la base de données faune Guyane en 2015 (Sylvain Uriot) et 2017 (Loïc Epelboin).

Plusieurs espèces forestières très communes sont classiquement présentes dans les sous-bois secondarisés de la zone d'étude, comme le Tatou à neuf bandes (*Dasyurus sp. nov*) pour lequel de nombreux terriers ont été repérés et les Tamarins aux mains dorées (*Saguinus midas*) dont plusieurs groupes ont été observés en lisière. Le Paresseux à trois doigts (*Bradypus tridactylus*) a quant à lui été observé en lisière d'un patch de recru forestier composé d'espèces pionnières comme le Bois canon (*Cecropia sp.*) à proximité immédiate du poste de douanes. Les feuilles de Bois-canons représentent la ressource alimentaire principale des Paresseux.

La grande famille des Opossums est représentée par le Pian à oreille noire (*Didelphis marsupialis*) espèce très commune pouvant s'adapter à des milieux anthropisés et par le Grand Opossum laineux arboricole (*Caluromys philander*), relativement moins abondant et plus forestier que le Pian à oreille noire, il est toutefois assez commun en Guyane et se trouve aussi bien dans les forêts de l'intérieur que les boisements littoraux dégradés. Quant aux rongeurs nous recensons l'Acouchi (*Myoprocta acouchy*), la Souris terrestre à grosse tête (ou des pinotières) (*Hylaeamys megacephalus/yungannus*) et un écureuil aperçu de nuit lors de nos prospections. Il est plus probable qu'il s'agisse du Grand Guerlingué (*Guerlinguetus aestuans*) mais l'observation étant furtive la prudence est de garde. Notons qu'il existe des données d'archives de piégeage de micro-mammifères de l'association Kwata datant de 2006 au niveau de la Crique Probert (à environ 2,5 km de la zone d'étude) qui mettent en évidence la présence d'espèce particulièrement rare comme la Souris épineuse de Paracou (*Neacomys paracou*).

Le piège photographique a permis de capturer des clichés de **Coatis roux** (*Nasua nasua*), une espèce bien répartie en Guyane mais relativement peu abondante et vulnérable à la fragmentation de son habitat.

Pour conclure, le nombre de mammifères non volants inventoriés est faible. Cela s'explique d'une part étant donné la discrétion de beaucoup d'espèces de ce groupe qui demande une pression d'inventaire importante. Il est parfois possible de pallier à ce biais en consultant des données bibliographiques mais très peu de données sont disponibles sur la zone concernée. D'autre part, l'état de dégradation des boisements, la présence de la route et la pression cynégétique sont peu favorables à l'accueil de la grande faune sur la zone d'étude stricte avec l'absence de nombreuses espèces pourtant communes et bien répandues dans l'ensemble du bloc forestier guyanais, notamment de grands singes. Néanmoins la zone d'étude est bordée d'un côté par de la forêt en bon état de conservation connectée aux massifs de l'intérieur et de l'autre côté par le fleuve. Des espèces de mammifères représentant des enjeux seront probablement amenées à traverser la route pour se déplacer entre ces espaces favorables au niveau du secteur étudié.



Figure 21 : Aï, Paresseux à trois doigts (*Bradypus tridactylus*). Sur site. A.Bonnefond/Biotope

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

Tableau 11 : Listes des espèces patrimoniales d'amphibien (protégée : P, ou déterminante de ZNIEFF : D), LRR : Liste Rouge Régionale

Nom normalisé	Nom scientifique	Statut	LRR	Habitat	Enjeu de conservation	Motif du classement	Statut sur la zone d'étude
Coati roux	<i>Nasua nasua</i>	-	LC	Milieus boisés : forêts primaires et secondaires	Faible	Espèce non protégée ; sensible à la fragmentation de son habitat, soumise à une pression de chasse et sensible à la mortalité routière	Plusieurs individus photographiés en déplacement sur la zone d'étude
Tayra	<i>Eira barbara</i>	P	LC	Milieus boisés : forêts primaires et secondaires	Modéré	Espèce protégée sensible à la mortalité routière	Données faune-guyane à 2,5 km de la zone d'étude

IV.2.2.5 La mammalofaune volante

Au total 23 espèces de chauves-souris ont été recensées sur la zone d'étude lors de nos inventaires et 19 espèces supplémentaires ont pu être ajoutées sur un périmètre élargi après consultation des données existantes. La diversité spécifique observée reflète la fonctionnalité de la zone pour les chiroptères. **L'intérêt principal réside dans le fait que plusieurs petites colonies et/ou une colonie mixte soi(en)t présente(s) sous le pont de l'Oyapock (côté français)** composées entre autres d'espèces représentant des enjeux de conservation. Les milieux ouverts sur la zone d'étude en partie éclairés la nuit au niveau du poste de douane et l'Oyapock sont des sites de chasse favorables pour de nombreuses espèces gisant plus probablement dans les boisements alentours. Ces boisements en particulier dans les secteurs bien conservés abritent également une diversité remarquable et notamment des espèces particulièrement rares.

Les colonies du pont de l'Oyapock et les espèces chassant en milieux ouverts

Lors de notre passage la colonie n'était pas directement accessible (mission militaire nous interdisant l'accès sous le pont) mais l'analyse des données acoustiques obtenues par un enregistreur placé en sortie de gîte a permis de recenser 20 espèces. Pour une seule nuit d'enregistrement cela représente une diversité spécifique élevée. La plupart d'entre elles sont relativement difficiles à capturer.

Une partie des espèces inventoriées proviennent probablement de gîtes des boisements alentours et ont été détectées en chasse en milieux ouverts comme la Sérotine tropicale (*Eptesicus furinalis*) ou la Cormure de souches (*Cormura brevirostris*) et plus spécifiquement au-dessus de l'Oyapock pour une chauve-souris pêcheuse comme le Grand Noctilion (*Noctilo leporinus*). D'autres insectivores profitent également de ces espaces de chasses

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

particulièrement favorables dont deux espèces de Vespertilionidae de sous-bois : le Murin noirâtre (*Myotis cf. nigricans*) et le Murin des ruisseaux (*Myotis cf. riparius*) abondants sur la zone.

La famille des Emballonuridae est largement représentée avec 6 espèces recensées dont trois espèces de Péroptères et deux Saccoptères décrits ci-dessous.

Parmi les trois espèces de Péroptère (*Peropteryx*) inventoriées on distinguera le Péroptère des cavernes (*Peropteryx macrotis*) dont l'écologie plus forestière rend moins probable que cette espèce puisse giter sous le pont du **Grand Péroptère (*Peropteryx kappleri*) et du Petit Péroptère (*Peropteryx trinitatis/ sp1*)** qui sont des espèces capables de former de petites colonies dans des gîtes artificiels. Ces espèces ont été contactées très tôt dans la soirée (18h45) jusqu'à tôt le matin et gitent probablement sous le pont. Le Grand Péroptère est une espèce relativement peu inventoriée en Guyane et le Petit Péroptère est plutôt localisé sur l'île de Cayenne où il est abondant mais relativement rare ailleurs. Notons que les fréquences observées sur les populations de l'île de Cayenne sont légèrement différentes des mentions dans des sites généralement plus forestiers. Il est possible qu'il s'agisse en fait d'une autre espèce non décrite ou non mentionnée en Guyane que nous nommerons ici de façon prudente : « *Peropteryx trinitatis/ sp. 1* ».

Le Saccoptère commun (*Saccopteryx leptura*) est abondant sur le site ainsi que le Saccoptère à deux bandes (*Saccopteryx bilineata*), un proche cousin à l'écologie similaire mais un peu plus exigeant. Les Saccoptères gitent naturellement en sous-bois mais peuvent également utiliser occasionnellement des infrastructures anthropiques. Ces deux espèces sont très communes.

Le Nasin des rivières (*Rhynchonycteris naso*) a fait l'objet d'une cinquantaine de contacts avant 19h. Cette espèce affectionne les branches des arbres au-dessus de l'eau et est abondante dans toutes les rivières en Guyane.

La répartition temporelle des contacts des différentes espèces semble indiquer la présence de colonies multiples ou mixtes. La présence d'une importante colonie d'espèce(s) naturellement cavernicole(s) (e.g. *Pteronotus gr. parnellii*) comme c'est le cas sous d'autres ponts (Pont du Larivot, Pont de Macouria) semble exclue. Il semblerait plutôt que la configuration du tablier du pont crée des gîtes divers permettant l'installation de petites colonies avec des exigences différentes selon les espèces. Parmi les espèces gitant de façon quasi certaine sous le pont on trouve de nombreux Molosses communs (*Molossus molossus*) et des Grands Molosses (*Molossus rufus*). On notera la présence du **Grand Promope (*Promops centralis*)**, une espèce de haut vol relativement peu inventoriée en Guyane. Cette espèce fait l'objet d'une quinzaine de contacts isolés tout au long de la nuit et il est difficile de déterminer s'il s'agit d'individus gitant sous le pont ou qui utilisent le site comme zone de chasse. Le même constat peut être fait concernant l'Eumope des palmiers (*Eumops auripendulus*) beaucoup plus abondant qui comme son nom l'indique pourrait giter dans des palmiers sur la zone d'étude ou potentiellement utiliser la structure du pont comme gîte de substitution. Les espèces de molosses qui émettent à des fréquences similaires sont difficiles en l'état actuel des connaissances à distinguer via la bioacoustique sauf en présence de certaines séquences particulières. Les Molosses sont des animaux



Figure 22 : Grand Promope (*Promops centralis*).
V. Rufay/Biotope.

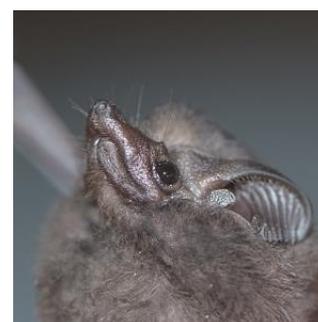


Figure 23 : *Peropteryx trinitatis*.
Hors site. A. Bonnefond/Biotope

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

coloniaux. Leurs gîtes naturels peuvent être des cavernes ou des crevasses dans le sol et/ou des écorces soulevées où ils se tiennent étroitement serrés entre l'écorce et le tronc ce qui les protègent des prédateurs et des intempéries (Charles-Dominique *et al.*, 2001). Ils sont néanmoins également connus pour affectionner les infrastructures anthropiques reproduisant ces caractéristiques.

Deux espèces de Mormoopidae sont également présentes sur le site. La première, le **Ptéronote masqué (*Pteronotus personatus*)** est une espèce peu commune et susceptible de giter dans les infrastructures anthropiques pourtant elle ne fait l'objet que d'une dizaine de contacts vers 21h30 ce qui semblerait plutôt indiquer un individu en chasse. En revanche, il est beaucoup plus difficile de déterminer le statut sur le site d'étude de la deuxième espèce de Mormoopidae le Ptéronote à dos nus (*Pteronotus gymnotus*) qui fait l'objet de 130 contacts entre 20h10 et 23h. L'apparition de cette dernière dans le spectre sonore est relativement tardive mais son abondance semble indiquer un gîte à proximité ou une zone de chasse particulièrement favorable. Parmi les espèces chassant en plein ciel et relativement peu inventoriées en Guyane on trouve également les Dames blanches. **La Grande Dame blanche (*Diclidurus ingens*)** ne fait l'objet que d'un contact isolé ; **la Dame blanche des cyclanthes (*Diclidurus scutatus*)** est en revanche plus abondante. (NB : La deuxième espèce est décrite ici comme *Diclidurus scutatus* puisque c'est la seule espèce dont la présence est avérée en Guyane. Notons toutefois que les contacts acoustiques sont situés à une fréquence proche de *Diclidurus albus*, une espèce présente au Brésil et au Suriname qui n'a jamais été reportée en Guyane. Ce n'est pas un cas en isolé, ce phénomène a été noté à plusieurs reprises sur d'autres sites en Guyane. Cela pourrait aussi refléter un léger abaissement de la fréquence d'émission des populations de *D. scutatus* en l'absence de populations d'une espèce conspécifique émettant à une fréquence voisine.) Les mœurs en terme de gîte de *Diclidurus scutatus* sont peu documentés mais à notre connaissance, il n'a pas été reporté d'individus gitant dans des infrastructures anthropiques et cette espèce serait plutôt susceptible de giter dans des feuillages ou entre des branches.

Les espèces de sous-bois au sens strict

La météo était favorable à la capture des chiroptères mais seulement 9 individus appartenant à 3 espèces de Phyllostomidae ont été capturés pendant la soirée dédiée. Il semble probable qu'un autre facteur abiotique est joué en notre défaveur sans que celui-ci n'ait pu être identifié. Notons que la lune était particulièrement imposante et lumineuse lors de cette soirée ce qui peut possiblement affecter le comportement des chiroptères. La *Carollia* commune (*Carollia perspicillata*) est sans surprise l'espèce de chauve-souris la plus abondante avec 7 individus capturés. Un individu de Phyllostome des sous-bois (*Phyllostomus elongatus*) et un individu d'Artibée noirâtre (*Artibeus obscurus*) ont également été capturés. La *Carollia* commune et l'Artibée noirâtre sont des chauves-souris principalement frugivores. Le Phyllostome des sous-bois (*Phyllostomus elongatus*) malgré ses ressemblances avec une chauve-souris frugivore semblerait se nourrir plutôt d'insectes et de pollens. Il s'agit d'espèces communes et bien réparties en Guyane. Cet inventaire est peu représentatif de la diversité des chiroptères de sous-bois. En revanche ce cortège avait été étudié en 2013 par Biotope, au niveau du corridor de la crique Mazy sur la RN2 à environ 500 m de la zone d'étude lors de 9 soirées de capture. Les habitats étant similaires et la plupart des espèces de chiroptères ayant des domaines vitaux conséquents, ces



Figure 25 : Dame blanche des cyclanthes (*Diclidurus scutatus*). V. Rufroy/Biotope



Figure 24 : *Carollia perspicillata* (femelle allaitante et jeune) hors site. A. Bonnefond/Biotope



Figure 26 : *Phyllostomus elongatus*. Hors site. A. Bonnefond/Biotope.

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

données supplémentaires permettent de donner une idée du cortège potentiellement présent sur la zone d'étude avec un effort de capture conséquent. Au total, 19 espèces non détectées lors de nos inventaires avaient été recensées dont des espèces très rares représentant de forts enjeux de conservation telles que le **Pérotère à ailes blanches** (*Peropteryx leucoptera*) et le **Thyroptère de Peters** (*Thyroptera discifera*). Ainsi que des espèces peu communes comme le **Chiroderme orné** (*Chiroderma trinitatum*) et le **Petit Oxyrhine** (*Choeroniscus minor*). Moins d'une dizaine de stations du Pérotère à ailes blanches sont connues en Guyane. La donnée du 18 avril 2013 était accompagnée du commentaire suivant de Kévin Pineau : « Les deux individus ont été capturés en forêt dans un corridor écologique de la nouvelle route du pont de Saint-Georges. Les deux ont été attrapées dans le même filet à une heure d'intervalle au-dessus d'un gros tronc creux, en plein sous-bois forestier à une centaine de mètres à l'intérieur du corridor. »

Tableau 12 : Liste des espèces de chiroptères représentant des enjeux de conservation

Nom normalisé	Nom scientifique	Statut	LRR	Habitat	Abondance en Guyane	Enjeu de conservation	Statut sur la zone d'étude
Grande Dame blanche	<i>Dicludurus ingens</i>		LC	Plein ciel	Rare et/ou sous détectée	Modéré	Rare. Un contact isolé et tardif.
Dame blanche des cyclanthes	<i>Dicludurus sctutatus</i>		DD	Plein ciel	Rare et/ou sous détectée	Modéré	>20 contacts. Tôt en soirée. Gite méconnu.
Grand Pérotère	<i>Peropteryx kappleri</i>		LC	Boisements. Chasse en milieu ouverts peut giter en petite colonie dans des gites artificiels.	Relativement rare	Modéré	Gite probablement au niveau du pont.
Petit Pérotère	<i>Peropteryx trinitatis/sp.1</i>		DD	Milieu urbain, boisements. Chasse en milieu ouverts peut giter en petite colonie dans les habitations.	Localement abondante mais restreinte à l'île de Cayenne en Guyane.	Modéré	Abondant présent avant 19h. Gite probablement au niveau du pont.
Grand Promope	<i>Promops centralis</i>		LC	Plein ciel	Rare et/ou sous détectée	Modéré	>15 contacts. Tout au long de la nuit. Gite possiblement au niveau du pont.
Grand Ptéronote à dos nu	<i>Pteronotus gymnonotus</i>	D	LC	Espèce pouvant former des colonies mixtes avec d'autres Ptéronotes dans des grottes ou des infrastructures anthropiques.	Peu commune	Modéré	130 contacts surtout entre 20h12 et 23h. Gite possiblement au niveau du pont.

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

Ptéronote masqué	<i>Pteronotus personatus</i>	D	LC	Espèce pouvant former des colonies mixtes avec d'autres Ptéronotes dans des grottes ou des infrastructures anthropiques.	Peu commune	Modéré	Une dizaine de contacts vers 21h30. Espèce formant des colonies. Gîte possiblement au niveau du pont.
Chiroderme orné	<i>Chiroderma trinitatum</i>		LC	Sous-bois (mais chasse probablement assez haut dans la canopée)	Peu abondante, assez bien répartie en Guyane mais absente du Maroni.	Faible	Un individu capturé au niveau de la Crique Mazy (Biotope, 2013).
Micronyctère de Schmidt	<i>Micronycteris schmidtorum</i>		LC	Sous-bois. Espèce qui s'éloigne généralement peu de son gîte.	Assez rare. Une quarantaine de mentions en Guyane.	Modéré	Un individu capturé au niveau de la Crique Mazy (Biotope, 2013).
Petit Oxyrhine	<i>Choeroniscus minor</i>		LC	Sous-bois. Gîte dans les arbres creux peut former des petits groupes.	Peu abondante mais assez bien répartie en Guyane.	Faible	Un individu capturé au niveau de la Crique Mazy (Biotope, 2013).
Péoptère à ailes blanches	<i>Peropteryx leucoptera</i>		DD	Sous-bois.	Très rare. Moins d'une dizaine de stations connues en Guyane.	Très fort	Deux individus capturés au niveau de la Crique Mazy (Biotope, 2013).
Thyroptère de Peters	<i>Thyroptera discifera</i>		DD	Sous-bois (forêt marécageuse).	Très rare. Moins d'une dizaine de stations connues en Guyane.	Très fort	Un individu capturé au niveau de la Crique Mazy (Biotope, 2013).

Etat initial faune flore
Localisation des principaux enjeux faunistiques or avifaune

Port Sec de l'Oyapock

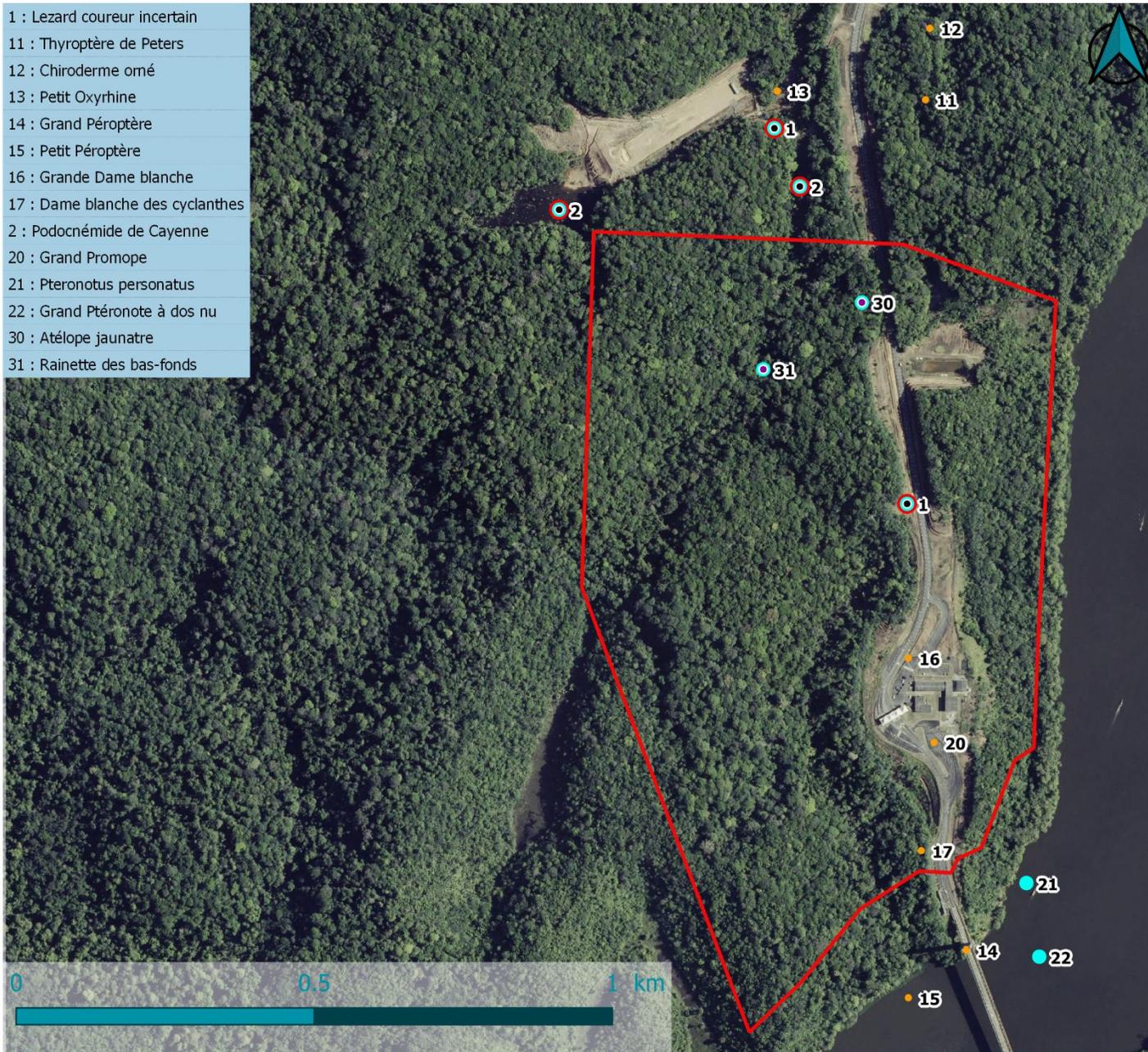
Légende

 Périmètre de la zone d'étude

Enjeux

-  Protégée avec son habitat
-  Déterminante de ZNIEFF
-  Batrachofaune
-  Herpetofaune
-  Mammalofaune
-  Chiroptère

© GPMG - Tous droits réservés - Sources : © Orthophoto2018 (Guyane-SIG) - Réalisation : Biotope, 2021



- 1 : Lezard coureur incertain
- 11 : Thyroptère de Peters
- 12 : Chiroderme orné
- 13 : Petit Oxyrhine
- 14 : Grand Péroptère
- 15 : Petit Péroptère
- 16 : Grande Dame blanche
- 17 : Dame blanche des cyclanthes
- 2 : Podocnémide de Cayenne
- 20 : Grand Promope
- 21 : Pteronotus personatus
- 22 : Grand Ptéronote à dos nu
- 30 : Atélope jaunatre
- 31 : Rainette des bas-fonds

Carte 5 : Faune patrimoniale hors avifaune inventoriée sur le site d'étude

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

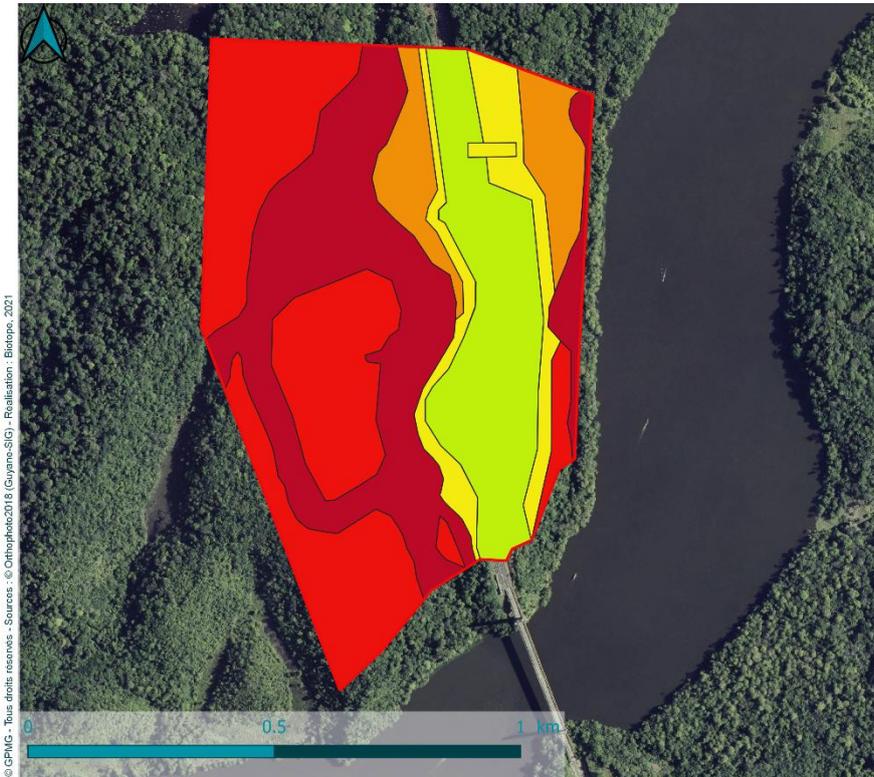
IV.3 Synthèse des enjeux

- Les zonages du patrimoine naturel ont des conséquences faibles sur le projet.
- L'aire d'étude, considérée dans son entièreté, comporte des habitats d'intérêt comme le souligne la présence de zones humides et de forêt de la plaine côtière ancienne. Les 4/5 de la zone sont des habitats forestiers. La zone d'emprise projet s'établit quant à elle sur des habitats ouverts et déjà dégradés représentant tous des enjeux de conservation faibles ou négligeables.
- Les habitats forestiers de la zone d'étude sont de qualité et hébergent de nombreux enjeux faunistiques et floristiques (cf Tableau 7).
- Les enjeux faunistiques et floristiques sont conséquents, avec respectivement 45 et 6 espèces à enjeu de conservation. Ces résultats s'expliquent par la diversité et la qualité des habitats en présence, ainsi que par le faible degré de perturbation des milieux naturels présents.

Tableau 13 : Synthèse du nombre d'espèces à enjeux trouvées sur site

Taxons	Nombre d'espèces à enjeux	Nombre d'espèces protégées (art. 3)	Nombre d'espèces protégées avec habitat (art. 2)
Flore	6	2	-
Avifaune	39	37	1
Herpétofaune	2	-	2
Batrachofaune	2	-	-
Mammalofaune terrestre	2	1	-
TOTAL	51	40	3

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore



© GPMG - Tous droits réservés - Sources : © Orthophoto2018 (Guyane-SIG) - Réalisation : Biotope, 2021



Etat initial faune flore Niveau d'enjeux des habitats

Port Sec de l'Oyapock

Légende

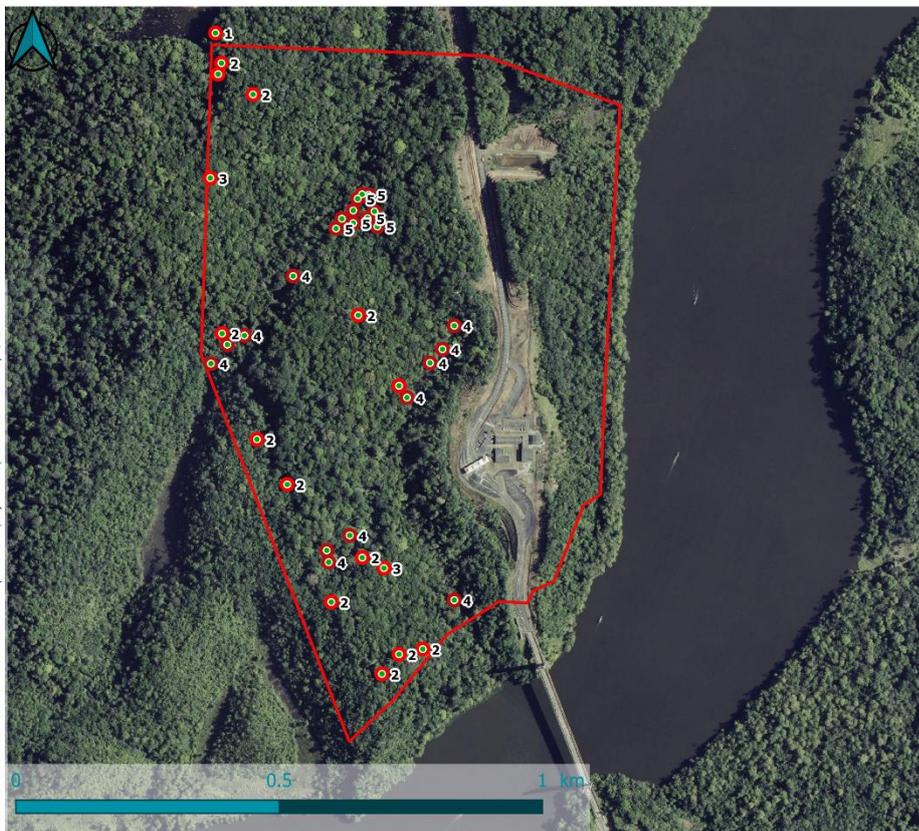
▭ Périmètre de la zone d'étude

Niveau d'enjeu

- Négligeable
- Faible
- Modéré
- Fort
- Très fort



Carte 6 : Niveau d'enjeu des habitats



© GPMG - Tous droits réservés - Sources : © Orthophoto2018 (Guyane-SIG) - Réalisation : Biotope, 2021



Etat initial faune flore Niveau d'enjeu des enjeux floristiques

Port Sec de l'Oyapock

Légende

▭ Périmètre de la zone d'étude

Enjeux

- Très fort
- Fort
- Trachéophytes

- 1 : Aristolochia bukuti
- 2 : Dicorynia guianensis
- 3 : Astrocaryum rodriguesii
- 4 : Calathea dilabens
- 5 : Bactris nancibaensis



Carte 7 : Niveau d'enjeu des enjeux floristiques



IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore



Etat initial faune flore Niveaux des enjeux faunistiques or avifaune

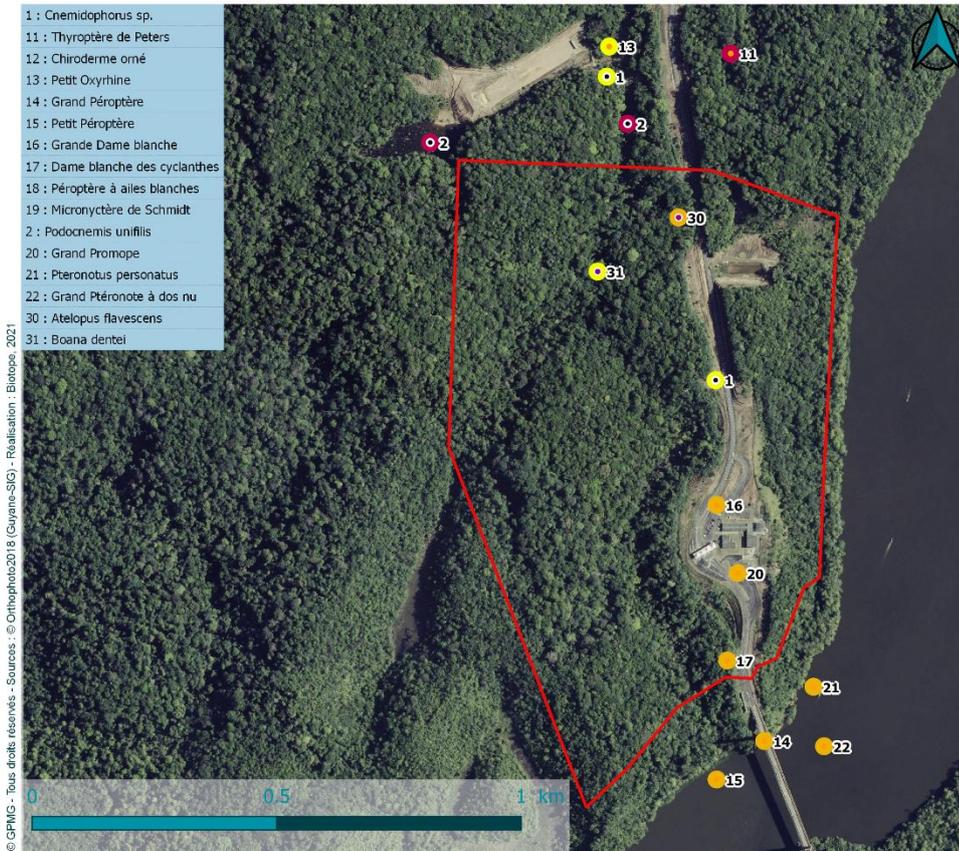
Port Sec de l'Oyapock

Légende

▭ Périmètre de la zone d'étude

Enjeux

- Faible
- Modéré
- Très fort
- Herpétofaune
- Mammalofaune
- Chiroptère
- Batrachofaune



Carte 9 : Localisation et niveau des enjeux faunistiques (or avifaune)



Etat initial faune flore Niveaux des enjeux avifaunistiques

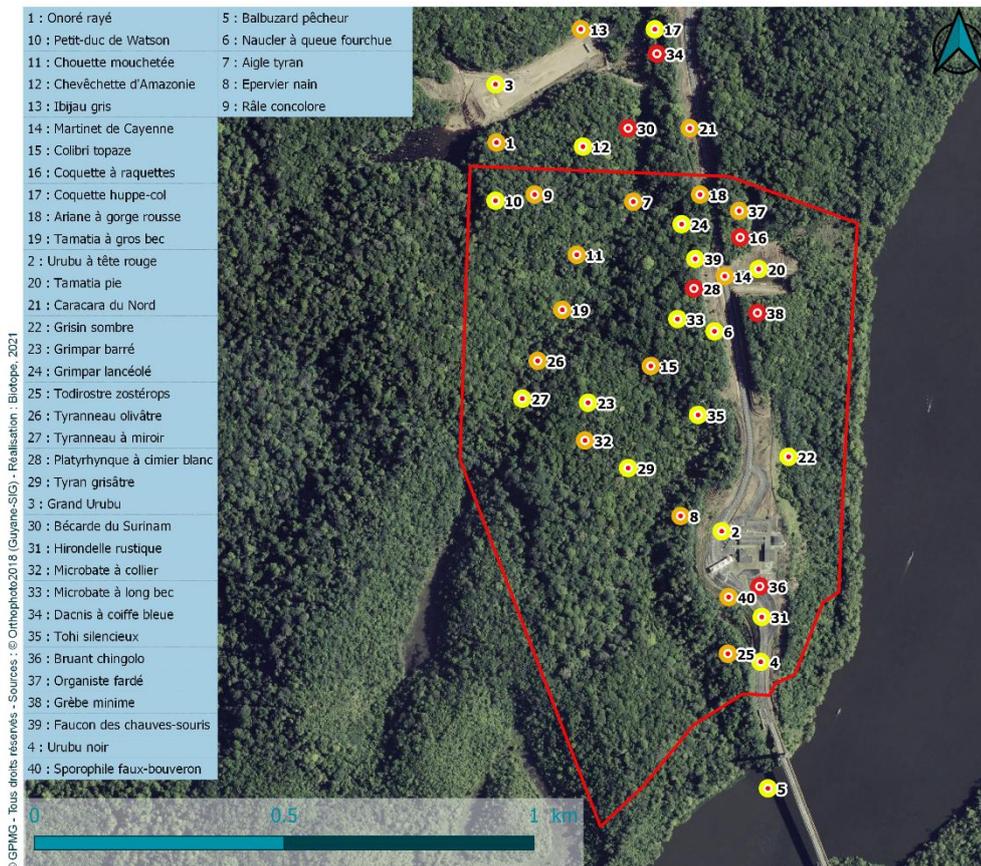
Port Sec de l'Oyapock

Légende

▭ Périmètre de la zone d'étude

Enjeux

- Faible
- Modéré
- Fort
- Avifaune



Carte 8 : Localisation et niveau des enjeux avifaunistiques



IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

IV.4 Effets prévisibles du projet sur les espèces et habitats qui n'appellent pas de dossier de dérogation

Nous synthétisons ici sommairement les impacts du projet sur les espèces et habitats qui ne disposent pas de statut de protection. Ces espèces n'appellent pas de dossier de dérogation au titre de la destruction ou du dérangement des espèces protégées. Le descriptif de l'intégralité des impacts figure dans le dossier d'étude d'impact.

Tableau 14 : Surface détruite par le projet en fonction des habitats et incidences

Habitat	Enjeu de conservation	Surface détruite (ha)	Incidence du projet	Justification
Tissus urbains et végétation rudérale (Route et bords de route)	Négligeable	8,8 ha	Négligeable	Cet habitat anthropique a subi des modifications profondes de ses caractéristiques. Cet habitat ne présente pas d'intérêt particulier pour la faune et est largement présent dans les alentours immédiats du projet.
Forêts dégradées de terre ferme	Faible	0,2	Très faible	Les 0,2 ha de forêt dégradée amenés à être détruits sont de l'habitat de lisière créé par l'ouverture de la route et représentant un faible enjeu de conservation.
Bassin	Faible	(0,09)	Très faible	Cette retenue d'eau artificielle (bâche) accueille de la végétation rudérale et les espèces susceptibles d'utiliser ce point d'eau artificiel ne perdront pas d'habitat puisque cette zone d'eau sera déplacée ailleurs sur le périmètre.
Total / Synthèse		9 ha		

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

Tableau 15 : Synthèse des principaux impacts sur la flore et la faune non protégées avant mesures d'atténuation

Nom / Nom scientifique	Enjeu	Sensibilité	Incidence avant mesures
Faune			
Avifaune			
Râle concolore	Modéré	Faible	Faible
Batrachofaune			
Rainette des bas-fonds	Faible	Faible	Faible
Atélope de Guyane	Modéré	Faible	Faible
Mammalofaune terrestre			
Coati roux	Faible	Faible	Faible
Mammalofaune volante			
Grande Dame blanche	Modéré	Modérée	Modérée
Dame blanche des cyclanthes	Modéré	Forte	Modérée
Grand Péroptère	Modéré	Forte	Modérée
Petit Péroptère	Modéré	Forte	Modérée
Grand Promope	Modéré	Forte	Modérée
Grand Ptéronote à dos nu	Modéré	Forte	Modérée
Ptéronote masqué	Modéré	Forte	Modérée
Chiroderme orné	Faible	Faible	Faible
Micronyctère de Schmidt	Modéré	Faible	Faible
Petit Oxyrhine	Faible	Faible	Faible
Péroptère à ailes blanches	Très fort	Faible	Faible

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

Thyroptère de Peters	Très fort	Faible	Faible
----------------------	-----------	--------	--------

Le seul impact notable du projet sur **les espèces non protégées** est le dérangement, et la hausse du risque de collision pour 7 espèces de chauve-souris à enjeu de conservation.

Demande de dérogation

 Demande de dérogation

V.1 Synthèse des connaissances sur les espèces protégées

La synthèse des connaissances actuelles sur chaque espèce à enjeu de conservation modéré, fort ou très fort, et concernée par ce dossier de dérogation est présentée dans cette partie.

V Demande de dérogation

Tayra *Eira barbara*

Taxonomie

- Classe : Mammifères
- Ordre : Carnivores
- Famille : Mustelidae
- Genre : *Eira*
- Espèce : *barbara*

Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : LC (préoccupation mineure)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Oui (arrêté ministériel du 14 octobre 2015 - article 3)



© Leonardo Merçon

Description

Mensurations : Entre 60 et 70cm de corps et 35 à 45cm de queue. Les individus de cette espèce pèsent de 3 à 6 kg.

Caractéristiques : Le corps est allongé, trapu avec des membres courts et se termine par une queue sombre très touffue. La coloration du corps varie avec l'origine géographique de l'individu. Toutefois, le pelage est souvent brun foncé et la tête, plus pâle est souvent grisâtre. Un patch blanc en forme de losange est souvent présent sur la gorge. Les oreilles sont petites. Les griffes sont longues et les canines prononcées.

Répartition



Aire de répartition mondiale de la Tayra (©IUCN, 2016) et points d'observations en Guyane (©GEPOG, 2021).

Biologie et écologie

Habitats : Fréquente les feuillus, les conifères de la forêt tropicale. Présente aussi dans les plantations et les formations secondaires. Affectionne particulièrement les arbres creux et les terriers d'autres animaux.

Régime alimentaire : Omnivore opportuniste, montrant une préférence pour les petits mammifères (notamment le rat épineux). Consomme également des fruits, des invertébrés, des Reptiles ainsi que des essaims d'abeille.

Reproduction : Peu documentée. La gestation dure de 63 à 70 jours donnant naissance à deux ou trois petits par saison. Les petits ne sont sevrés qu'après 3 mois.

Migrations : L'espèce est sédentaire en Guyane.

État des populations et tendance d'évolution

446 observations de cette espèce ont été transmises à la base de données faune-Guyane entre août 1982 et novembre 2021. Les tendances d'évolution de l'espèce sont décroissantes à l'échelle mondiale et considérées stables en Guyane où l'espèce y est classée en « préoccupation mineure ».

V Demande de dérogation

Données sur l'aire d'étude

- Espèce assez commune présente sur les forêts littorales et dans les forêts de l'intérieur du territoire. Le nombre d'individus présent sur le territoire et dans la zone d'étude n'est pas connu.
- Pour ce projet, l'espèce a une sensibilité faible au dérangement en phase travaux, à la destruction d'habitats, et à la hausse des risques de mortalité routière. L'incidence sur l'espèce est considérée comme faible.
- Cette espèce représente un enjeu de conservation **modéré**.
- **Bibliographie** : Anthony B. Rylands, Russell A. Mittermeier, Bruna M. Bezerra, Fernanda P. Paim & Helder L. Queiroz.(2013). Handbook of the Mammals of the World - Volume 3.
- Cuarón, A.D., Reid, F., Helgen, K. & González-Maya, J.F. (2016). *Eira barbara*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2016: e.T41644A45212151. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-1.RLTS.T41644A45212151.en>. Downloaded on 22 november 2021
- GEPOG. (2021). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr 15/11/2021. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane.

V Demande de dérogation

Podocnémide de Cayenne *Podocnemis unifilis*

Taxonomie

- Classe : Reptilia
- Ordre : Testudines
- Famille : Podocnemididae
- Genre : *Podocnemis*
- Espèce : *unifilis*

Statut de protection

- Liste rouge mondiale : « VU » (Vulnérable)
- Liste rouge Guyane : « VU » (Vulnérable)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Oui
- Protection nationale : Oui (Arrêté du 19 novembre 2020 – Art 2)



©Antoine Baglan

Description

Mensurations : les femelles atteignent 46cm de long tandis que les mâles atteignent rarement plus de 30cm. Environ 3kg.

Caractéristiques : La carapace est ovale et bombée. La coloration de la carapace varie selon l'âge des individus. Elle est initialement plutôt noire et devient progressivement grisâtre. Une marge claire de plusieurs millimètres est présente en bordure de la carapace. La tête comporte de nombreuses bandes jaune vif desquelles se distingue bien les yeux ronds à l'iris jaune.

Témoin de son biotope, la Podocnémide de Cayenne à les pattes fortement palmées. Les pattes antérieures comme postérieures sont dotées de fortes griffes.

Biologie et écologie

Habitats : Cette espèce affectionne le lit majeur des grands fleuves, mais aussi diverses zones humides et forêts marécageuses.

Reproduction : Très peu documentée. Ovipare, le sexage des petits dépend de la température d'incubation.

Régime alimentaire : Cette espèce se nourrit d'un grand nombre de végétaux, de fruits et de feuilles. Elle peut aussi consommer des invertébrés et des larves.

Répartition



Aire de répartition mondiale de *Podocnemis unifilis* (©gbif, 2021) et points d'observations en Guyane (©GEPOG, 2021).

État des populations et tendance d'évolution

863 observations de cette espèce ont été transmises à la base de données faune-Guyane entre novembre 1903 et novembre 2021. La tendance d'évolution des populations de Podocnémide de Cayenne connaît un déclin marqué sur l'ensemble de son aire de répartition. En effet, l'espèce souffre de la destruction de ses habitats naturels ainsi que d'une forte pression de braconnage (œufs principalement).

V Demande de dérogation

Données sur l'aire d'étude

- Cette espèce est restreinte à l'est du département. Sur le site, l'espèce a été trouvée dans d'anciennes barranques, en zone marécageuse. L'espèce n'est pas directement présente dans la zone d'emprise, mais il est possible qu'elle y transite.
- Cette espèce a une sensibilité modérée à la destruction d'individus par écrasement et/ou lésions en phase travaux ainsi qu'à la destruction d'individus par collision routière en phase exploitation.
- Sur le site d'étude, l'espèce présente un **très fort** enjeu de conservation.
 - **Bibliographie :** GEPOG. (2021). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr 22/11/20221. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane
 - Tortoise & Freshwater Turtle Specialist Group. 1996. *Podocnemis unifilis* (errata version published in 2016). *The IUCN Red List of Threatened Species* 1996: e.T17825A97397562. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.1996.RLTS.T17825A7506933.en>. Downloaded on 22 November 2021.

V Demande de dérogation

Bruant chingolo *Zonotrichia capensis*

Taxonomie

- Classe : Oiseau
- Ordre : Passeriformes
- Famille : Passerellidae
- Genre : *Zonotrichia*
- Espèce : *capensis*

Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : LC (Préoccupation mineure)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Oui
- Protection nationale : Oui (arr du 25/03/2015 – **art. 2**)



© Jorge Quiroga

Description

Mensurations : 11.8-13.4 cm, 16.8-31g.

Caractéristiques : Un « moineau » de taille moyenne avec une couronne souvent pointue et un bec conique de taille moyenne. La tête est grise. La tête porte une couronne constituée d'une bande noire latérale et d'une bande grise médiane. La nuque et les côtés du cou sont fauve et forme un col fauve. Cette couleur s'étend jusqu'au côté de la poitrine, où elle est bordée au-dessus par une tache noire. Les parties supérieures sont brunes striées de noirâtre. Les rectrices sont brunes bordées de brun roux. Le dessus des ailes est brun et comporte des plumes bordées de fauve. La gorge est blanche, la poitrine blanc grisâtre devenant blanchâtre en dessous, les flancs comportent des sous-caudales chamois. Le bec est couleur corne à grisâtre. Les pattes sont rose brunâtre. Les deux sexes sont similaires en coloration.

Répartition



Aire de répartition mondiale (UICN, 2016) et points d'observations en Guyane (GEPOG, 2021)

Biologie et écologie

Habitats : Formations xériques et broussailleuses herbacées des savane-roches. Zones ouvertes dégradées à Saint-Georges.

Régime alimentaire : Consomme des graines, des fruits et divers arthropodes dépendamment de la saison.

Reproduction : Pas documentée en Amérique du Sud. Période de reproduction non connue.

Migrations : Présumé sédentaire. Possiblement des déplacements saisonniers.

État des populations et tendance d'évolution

156 observations de cette espèce transmises à la base de données faune-Guyane entre juillet 1977 et décembre 2021. Cette espèce est très largement répartie en Amérique du Sud et en Amérique latine. Elle reste localisée à certaines localités du Sud et de l'Est de la Guyane. Habituellement observée sur les savanes-roches du sud et de l'est guyanais, l'espèce est particulièrement présente sur la commune de Saint-Georges le long des pistes et dans les abattis. Cette espèce n'est pas menacée à l'échelle globale, au contraire, ses populations sont en augmentation.

V Demande de dérogation

Données sur l'aire d'étude

- Espèce très localisée sur le territoire guyanais. Sur zone un individu a été observé à une reprise juste avant le pont le long de la route à se nourrir de graines d'herbacées. Il niche possiblement dans le secteur, mais non dans les zones amenées à être détruites.
- Cette espèce représente un enjeu de conservation **fort** sur le site.
- La sensibilité de l'espèce vis-à-vis du projet est faible à modérée, mais l'incidence sur l'espèce est faible.
- **Bibliographie :** BirdLife International. 2020. *Zonotrichia capensis*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2020: e.T22721079A138471375. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2020-3.RLTS.T22721079A138471375.en>. Accessed on 10 December 2021.
- GEPOG. (2021). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr.7/12/2021. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane
- Rising, J. D. and A. Jaramillo (2020). Rufous-collared Sparrow (*Zonotrichia capensis*), version 1.0. In Birds of the World (J. del Hoyo, A. Elliott, J. Sargatal, D. A. Christie, and E. de Juana, Editors). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA.

V Demande de dérogation

Grèbe minime *Tachybaptus dominicus*

Taxonomie

- Classe : Oiseau
- Ordre : Passeriformes
- Famille : Podicipedidae
- Genre : *Tachybaptus*
- Espèce : *dominicus*

Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : **EN (En danger)**
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Oui
- Protection nationale : Oui (arrêté du 25/03/2015 – art. 3)

Description

Mensurations : 22-27 cm, 112-182g.

Caractéristiques : Grèbe noir avec un bec élancé. En vol, montre une grande tache alaire blanche. Les adultes ont le bec foncé avec l'extrémité pâle, des yeux jaunes à jaune orangé. Les parties supérieures sont fuligineuses. Au-dessous de la ligne de flottaison, le corps est blanc tacheté de suie. La tête est grise sur les côtés, noirâtre sur le dessus. Les immatures ont le bec plus pâle, les yeux marrons, la tête largement rayée de blanc et la gorge blanche.

Répartition



Aire de répartition mondiale (UICN, 2016) et points d'observations en Guyane (©GEPOG, 2021).



© Daniel Grossi

Biologie et écologie

Habitats : Pièces d'eau douce avec une riche végétation aquatique. Très souvent sur des zones artificielles (anciennes sablières, étangs et bassins d'épurations notamment).

Régime alimentaire : Consomme de nombreux insectes aquatiques et terrestres.

Reproduction : Assez peu documentée. Il semblerait que la reproduction puisse avoir lieu toute l'année si la météo est favorable. Le nid est disposé en eau peu profonde, à une distance variable du rivage, généralement dans la végétation émergente.

Migrations : Présumé sédentaire. Possiblement des déplacements saisonniers.

État des populations et tendance d'évolution

435 observations de cette espèce ont été transmises à la base de données faune-Guyane entre juillet 1977 et décembre 2021. Cette espèce n'est pas menacée à l'échelle globale. Les populations sont stables à l'échelle internationale.

V Demande de dérogation

Données sur l'aire d'étude

- Espèce rare et très localisée en Guyane (se répand notamment sur les bassins des stations d'épuration). Sur zone, un individu a été observé à se nourrir sur le petit bassin à l'est de la route, il ne semble pas y avoir de nidification. Cet individu est possiblement issu des couples nichant sur la station d'épuration de Saint-Georges à environ 5 km au nord.
 - Cette espèce représente un enjeu de conservation **fort** sur le site.
 - La sensibilité de l'espèce vis-à-vis du projet est faible à négligeable.
-
- **Bibliographie :** BirdLife International. 2021. *Tachybaptus dominicus*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2021: e.T22696571A139199440. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2021-3.RLTS.T22696571A139199440.en>. Accessed on 10 December 2021.
 - GEPOG. (2021). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr. 7/12/2021. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane
 - Storer, R. W. (2020). *Least Grebe (Tachybaptus dominicus)*, version 1.0. In *Birds of the World* (A. F. Poole, Editor). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. <https://doi.org/10.2173/bow.leagre.01>

V Demande de dérogation

Dacnis à coiffe bleue

Dacnis lineata

Taxonomie

- Classe : Oiseau
- Ordre : Passeriformes
- Famille : Thraupidae
- Genre : *Dacnis*
- Espèce : *lineata* (Gmelin, 1789)

Statut de protection

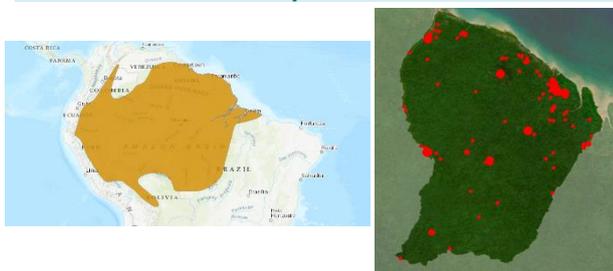
- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : LC (Préoccupation mineure)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Oui (arrêté du 25 mars 2015 – art. 3)

Description

Mensurations : 12 cm

Caractéristiques : Petit passereau très coloré. Le mâle est d'un bleu-turquoise brillant sur les parties inférieures (gorge, poitrine, flancs), le croupion et la calotte. Le bas-ventre et les sous-caudales sont blanc pur. Le dos et les rectrices sont noirs, tout comme les ailes, qui présentent une ligne bleue au niveau de l'épaule. Le masque noir contraste avec l'iris jaune. La femelle, plus discrète, présente des parties supérieures brun clair et inférieures blanc cassé. Elle a également l'iris jaune. Bec noir fin et pointu, pattes grises.

Répartition



Aire de répartition mondiale (UICN, 2016) et points d'observations en Guyane (GEPOG, 2021).



©Hugo Foxonet / Biotope

Biologie et écologie

Habitats : Canopée de la forêt mature.

Régime alimentaire : Arthropodes et petits fruits. Suit les rondes de canopée.

Reproduction : Méconnue.

Migrations : Prémsumé sédentaire. Possiblement des déplacements saisonniers.

État des populations et tendance d'évolution

292 observations de cette espèce ont été transmises à la base de données faune-Guyane entre juillet 1977 et décembre 2021. Cette espèce n'est pas menacée à l'échelle globale. L'espèce est largement répandue et assez commune en Amérique du Sud. En Guyane, l'espèce est peu commune.

V Demande de dérogation

Données sur l'aire d'étude

- Espèce assez rare du bloc forestier de l'intérieur. Sur zone, elle a été observée lors des deux périodes de prospection au sein de rondes notamment le long de la route. Elle niche possiblement dans le secteur.
 - Cette espèce représente un enjeu de conservation fort sur le site.
 - Sensibilité de l'espèce faible à négligeable vis-à-vis du projet.
- **Bibliographie** : BirdLife International. 2017. *Dacnis lineata* (amended version of 2016 assessment). *The IUCN Red List of Threatened Species* 2017: e.T103812237A119457255. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2017-3.RLTS.T103812237A119457255.en>. Downloaded on 07 December 2021.
- GEPOG. (2021). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr:7/12/2021. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane

V Demande de dérogation

Bécarde du Suriname *Pachyramphus surinamus*

Taxonomie

- Classe : Oiseau
- Ordre : Passeriformes
- Famille : Tityridae
- Genre : *Pachyramphus*
- Espèce : *surinamus*

Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : DD (Données insuffisantes)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Oui
- Protection nationale : Oui (arrêté du 25 mars 2015 – art. 3)

Description

Mensurations : 13.2-13.8cm, 20g

Caractéristiques : Le mâle est noir brillant sur le dessus et légèrement bleuâtre. Présence d'un peu de blanc près de la base des scapulaires (souvent cachés). Le dessous du corps est blanc. Le bec est noirâtre et les pattes sont sombres. La femelle a les plumes de la calotte noirâtres avec de larges extrémités brun-châtain foncé. Présence d'une ligne supralorale pâle. La nuque et le haut du dos sont gris pâle. Le bas du dos est blanc jusqu'au croupion. Les ailes sont noirâtres avec une bordure cannelle-fauve assez large sur les rémiges internes. La queue est noirâtre. La gorge et les parties inférieures sont blanches.

Répartition



Aire de répartition mondiale (UICN, 2016) et points d'observations en Guyane (GEPOG, 2021).



©Paul Lenrume / Biotope

Biologie et écologie

Habitats : Strates hautes des forêts primaires et anciennes forêts littorales sur terrains drainés.

Régime alimentaire : Consomme des insectes et quelques fruits.

Reproduction : Peu connue. Des nids ont été découverts au Brésil entre juillet et octobre. Ils sont suspendus dans des arbres hauts à plus de 25m de hauteur.

Migrations : Présumé sédentaire. Possiblement des déplacements saisonniers.

État des populations et tendance d'évolution

149 observations de cette espèce ont été transmises à la base de données faune-Guyane entre juillet 1977 et décembre 2021. Malgré sa faible aire de répartition, cette espèce n'est pas menacée à l'échelle globale. En Guyane, l'espèce est assez rare. Les tendances d'évolution des populations mondiales sont stables.

V Demande de dérogation

Données sur l'aire d'étude

- Espèce assez rare en Guyane et qui présente une répartition sporadique principalement dans le nord-est de l'Amérique du Sud. Sur zone, cette bécarde a été contactée à deux reprises à proximité de la route dans une ronde de canopée. Elle niche possiblement dans le secteur à une période indéterminée.
 - Cette espèce représente un enjeu de conservation **fort** sur le site.
 - Sensibilité de l'espèce faible à négligeable vis-à-vis du projet.
- **Bibliographie** : BirdLife International. 2016. *Pachyramphus surinamus*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2016: e.T22700661A93790506. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-3.RLTS.T22700661A93790506.en>. Accessed on 10 December 2021.
- GEPOG. (2021). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr.7/12/2021. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane
 - Mobley, J. A. (2020). *Glossy-backed Becard (Pachyramphus surinamus)*, version 1.0. In *Birds of the World* (J. del Hoyo, A. Elliott, J. Sargatal, D. A. Christie, and E. de Juana, Editors). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. <https://doi.org/10.2173/bow.glbbec1.01>

V Demande de dérogation

Platyrhynque à cimier blanc *Platyrinchus platyrhynchos*

Taxonomie

- Classe : Oiseau
- Ordre : Passeriformes
- Famille : Tyrannidae
- Genre : *Platyrinchus*
- Espèce : *platyrhynchos*

Statut de protection

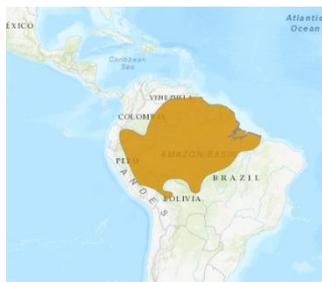
- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : DD (Données insuffisantes)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Oui
- Protection nationale : Oui (arrêté du 25/03/2015 – art. 3)

Description

Mensurations : 10.5-11.5 cm, 11.5-13g.

Caractéristiques : Petit passereau à grosse tête et à queue tronquée. Le bec est extrêmement large. La tête est grise, plus foncée sur la calotte et plus claire sur les côtés, avec une tache coronale blanche semi-dissimulée et une tache supralorale chamois clair. Les parties supérieures sont brun roux contrastées. Les ailes et la queue sont brun foncé. La gorge est blanche. La poitrine et le ventre sont ocre brillant uniforme. Les pattes sont jaune rosé. Peu de dimorphisme sexuelle : la femelle a une tache coronale blanche plus petite que celle du mâle.

Répartition



Aire de répartition mondiale (UICN, 2016). (Pas de carte de répartition en Guyane consultable pour l'espèce.)



© Nick Athanas

Biologie et écologie

Habitats : Sous-bois clairs de la forêt primaire sur terre ferme.

Régime alimentaire : Consomme de petits arthropodes.

Reproduction : Assez peu documentée. Période de reproduction non connue : un événement constaté en novembre au Suriname.

Migrations : Présumé sédentaire. Possiblement des déplacements saisonniers.

État des populations et tendance d'évolution

Le nombre d'observations de cette espèce transmises à la base de données faune-Guyane entre juillet 1977 et décembre 2021 n'est pas connu. Cette espèce n'est pas menacée à l'échelle globale. Toutefois, les populations sont décroissantes à l'échelle internationale.

V Demande de dérogation

Données sur l'aire d'étude

- Espèce rare et peu abondante sur le territoire guyanais. L'espèce est observée dans les boisements de terre ferme de qualité Un couple a étonnamment été observé en forêt à proximité de la route côté ouest où il niche possiblement.
 - Cette espèce représente un enjeu de conservation **fort** sur le site.
 - La sensibilité de l'espèce vis-à-vis du projet est faible à négligeable.
- **Bibliographie :** BirdLife International. 2016. *Platyrrhynchus platyrhynchos*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2016: e.T22699641A93741402. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-3.RLTS.T22699641A93741402.en>. Accessed on 10 December 2021
 - GEPOG. (2021). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr.7/12/2021. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane
 - Tello, J. (2020). *White-crested Spadebill (Platyrrhynchus platyrhynchos)*, version 1.0. In *Birds of the World* (J. del Hoyo, A. Elliott, J. Sargatal, D. A. Christie, and E. de Juana, Editors). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. <https://doi.org/10.2173/bow.whcspa1.01>

V Demande de dérogation

Sporophile faux-bouvron *Sporophila bouvronides*

Taxonomie

- Classe : Oiseau
- Ordre : Passeriformes
- Famille : Thraupidae
- Genre : *Sporophila*
- Espèce : *bouvronides*

Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : DD (Données insuffisantes)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Oui (arrêté du 25/03/2015 – art. 3)



© Juan Sebastian Moreno

Description

Mensurations : 10-11 cm, 8-11g.

Caractéristiques : Oiseau avec un bec épais aussi long que large. Le mâle a la tête noire jusqu'à la gorge. Un triangle blanc est situé en partie inférieure de la tête. Les parties supérieures sont entièrement noires, à l'exception d'une étroite bande blanche sur le croupion. La queue est noire. La poitrine est blanche avec des marques noires diffuses. Le reste des parties inférieures est blanchâtre. L'iris est brun foncé. Le bec et les pattes sont noirs.

Répartition



Aire de répartition mondiale (UICN, 2016) et points d'observations en Guyane (GEPOG, 2021).

Biologie et écologie

Habitats : Milieux herbacés plus ou moins broussailleux, région rurale d'élevage et bords de route.

Régime alimentaire : Consomme principalement des graines d'herbacées.

Reproduction : Assez peu documentée. La saison de reproduction s'étendrait d'avril à novembre. Le nid est disposé à minimum 5 à 10m du sol. Les nichées comportent en moyenne de 2 à 3 œufs.

Migrations : Présumé sédentaire. Possiblement des déplacements saisonniers.

État des populations et tendance d'évolution

46 observations de cette espèce ont été transmises à la base de données faune-Guyane entre juillet 1977 et décembre 2021. Cette espèce n'est pas menacée à l'échelle globale. Ses populations sont stables à l'échelle internationale.

V Demande de dérogation

Données sur l'aire d'étude

- Espèce peu commune sur le territoire guyanais. L'espèce a été observée sur les bernes routières et les zones ouvertes en train de s'alimenter sur les graminées.
 - Cette espèce représente un enjeu de conservation modéré sur le site.
 - La sensibilité de l'espèce vis-à-vis du projet est faible.
-
- **Bibliographie :** BirdLife International. 2018. *Sporophila bouvronides*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2018: e.T22723431A132164129. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2018-2.RLTS.T22723431A132164129.en>. Downloaded on 08 December 2021.
 - GEPOG. (2021). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr.7/12/2021. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane
 - Jaramillo, A. (2020). *Lesson's Seedeater (Sporophila bouvronides)*, version 1.0. In *Birds of the World* (J. del Hoyo, A. Elliott, J. Sargatal, D. A. Christie, and E. de Juana, Editors). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. <https://doi.org/10.2173/bow.lessee2.01>

V Demande de dérogation

Coquette à raquettes *Discosura longicaudus*

Taxonomie

- Classe : Aves
- Ordre : Caprimulgiformes
- Famille : Trochilidés
- Genre : *Discosura*
- Espèce : *longicaudus*

Statut et Protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : LC (Préoccupation mineure)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Espèce protégée (Art. 3)

Description

Mensurations : mâles : 10 cm (en incluant la queue), femelles : 7-8cm ; pour un poids de 3 à 3.7g.

Caractéristiques : Le mâle a le bec court, droit et noir. La calotte est vert irisé. Le reste des parties supérieures est vert bronzé avec une bande blanc chamoisé sur le croupion. La gorge est vert émeraude scintillant, le bas de la poitrine doré-cuivré et le ventre blanchâtre. La queue est longue, fourchue, violacée, et comporte une paire externe de rectrices se terminant par une raquette noirâtre.

Les parties supérieures de la femelle sont semblables à celles du mâle, sans parties irisées. La gorge est noire, bordée latéralement de blanc. La poitrine est verte tandis que le ventre est blanc chamoisé. La queue est moyennement longue, légèrement fourchue, grise, et comporte une barre subterminale violet foncé. Les rectrices externes sont terminées de blanc.



Répartition

Aire de répartition mondiale de la Coquette à raquettes (UICN, 2016) et points d'observations en Guyane (GEPOG, 2021).



© Fabiano Souto Rosa

Biologie et Ecologie

Habitats : Canopée de la forêt primaire, d'où elle ne descend que rarement.

Régime alimentaire : Nectarivore.

Reproduction : La période de reproduction est inconnue. Le nid est en forme de coupe et est fait de plantes tissées. Souvent situé entre 3 et 6m de haut, sur une branche horizontale. Les couvées comportent généralement 2 œufs. L'incubation dure 13 à 14 jours et est réalisée par la femelle. L'envol a lieu environ 20 à 22 jours après l'éclosion.

Migrations : Sédentaire.

Etat des populations et tendances d'évolution

99 observations de cette espèce ont été transmises à la base de données faune-Guyane entre novembre 1903 et décembre 2021. La tendance d'évolution des populations de Coquette à raquette connaît un déclin marqué sur l'ensemble de son aire de répartition. En effet, l'espèce souffre de la destruction de ses habitats naturels.

V Demande de dérogation

Données sur l'aire d'étude

- Cette espèce est particulièrement dure à observer pourtant cette espèce n'est pas rare. Elle est rencontrée sur tout le bloc forestier guyanais. L'espèce fréquente les boisements en bordure de la route traversant la zone d'étude.
 - L'espèce a une sensibilité faible à négligeable au dérangement et à la perte d'habitats.
 - Sur site, l'espèce constitue un enjeu de conservation modéré.
- **Bibliographie** : BirdLife International. 2016. *Discosura longicaudus*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2016: e.T22687285A93146569. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-3.RLTS.T22687285A93146569.en>. Downloaded on 08 December 2021.
 - GEPOG. (2021). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr.7/12/2021. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane
 - Züchner, T., G. M. Kirwan, and P. F. D. Boesman (2020). *Racket-tipped Thorntail (Discosura longicaudus)*, version 1.0. In *Birds of the World* (J. del Hoyo, A. Elliott, J. Sargatal, D. A. Christie, and E. de Juana, Editors). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. <https://doi.org/10.2173/bow.ratcoq2.01>

V Demande de dérogation

Microbate à collier *Microbates collaris*

Taxonomie

- Classe : Oiseau
- Ordre : Passeriformes
- Famille : Polioptilidae
- Genre : *Microbates*
- Espèce : *collaris*

Statut de protection

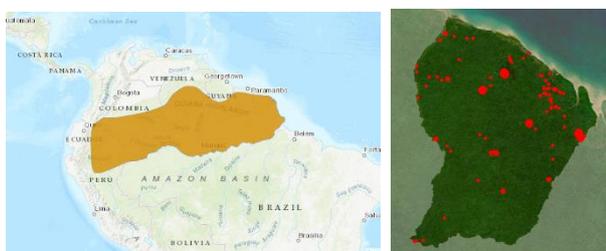
- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : LC (Préoccupation mineure)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Oui (arrêté du 25/03/2015 – art. 3)

Description

Mensurations : 11 cm, 10-12g.

Caractéristiques : Petit passereau possédant un long bec mince et une queue épaisse qu'il porte redressée. Les parties supérieures sont brunes. La calotte est légèrement plus foncée et les côtés de la tête sont grisâtre. La tête est marquée de joues blanches. La présence de sourcils et de lores clairs donne à la tête cet aspect bicolore. Les ailes sont noir terne à brun olive avec une teinte rousse sur les bords externes des plumes secondaires. Le dessous du corps est blanc crème avec une large bande pectorale noire. L'iris est brun foncé. La mandibule supérieure est gris foncé et se distingue bien de la partie inférieure plus jaune pâle. Les pattes sont grises. Il n'y a pas de dimorphisme entre les deux sexes.

Répartition



Aire de répartition mondiale (UICN, 2016) et points d'observations en Guyane (GEPOG, 2021).



© Silvia Faustino Linhares

Biologie et écologie

Habitats : Forêts primaires de l'intérieur, dans les strates les plus basses.

Régime alimentaire : Consomme de petits arthropodes qu'il trouve proche du sol. Consomme également des araignées et des fourmis.

Reproduction : Assez peu documentée. Un nid avec des œufs a été observé à la mi-mai au Brésil. Des oisillons ont été observés entre août et octobre au Guyana. Un seul nid a été décrit. Il s'agissait d'une coupe volumineuse et feuillue composé de parois en feuilles compactées situé à environ 40cm du sol. La nichée comporte en moyenne 2 œufs incubés pendant 14 jours.

Migrations : Présumé sédentaire. Possiblement des déplacements saisonniers.

État des populations et tendance d'évolution

375 observations de cette espèce ont été transmises à la base de données faune-Guyane entre juillet 1977 et décembre 2021. Cette espèce n'est pas menacée à l'échelle globale. Toutefois, les populations sont décroissantes à l'échelle internationale.

V Demande de dérogation

Données sur l'aire d'étude

- Espèce peu commune sur le territoire guyanais mais largement répartie. L'espèce a été observé dans boisements préservés de la zone d'étude.
 - Cette espèce représente un enjeu de conservation modéré sur le site.
 - La sensibilité de l'espèce vis-à-vis du projet est faible à négligeable.
-
- **Bibliographie :** Atwood, J. L. and S. B. Lerman (2020). *Collared Gnatwren (Microbates collaris)*, version 1.0. In *Birds of the World* (J. del Hoyo, A. Elliott, J. Sargatal, D. A. Christie, and E. de Juana, Editors). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. <https://doi.org/10.2173/bow.colgna1.01>
 - BirdLife International. 2016. *Microbates collaris*. *The IUCN Red List of Threatened Species 2016*: e.T22711571A94301553. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-3.RLTS.T22711571A94301553.en>. Downloaded on 08 December 2021.
 - GEPOG. (2021). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr.7/12/2021. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane

V Demande de dérogation

Tyranneau olivâtre *Rhynchocyclus olivaceus*

Taxonomie

- Classe : Oiseau
- Ordre : Passeriformes
- Famille : Tyrannidae
- Genre : *Rhynchocyclus*
- Espèce : *olivaceus*

Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : LC (Préoccupation mineure)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Oui (arrêté du 25/03/2015 – art. 3)

Description

Mensurations : 13.5-15 cm, 14-24.5g.

Caractéristiques : Petit passereau ayant la tête couleur olive foncé et sur laquelle se démarque un cercle oculaire blanc très contrastant. L'œil est foncé. Les parties supérieures sont olive foncé. Les ailes sont sombres et les couvertures alaires et secondaires sont bordées de jaune (formant deux bandes alaires ternes). La queue est sombre avec des marges externes pâles. La gorge est gris pâle ou jaune pâle. La poitrine est olive grisâtre. Le bec est très large et plat. Les pattes sont bleu-gris. Il n'y a pas de dimorphisme entre les deux sexes.

Répartition



Aire de répartition mondiale (UICN, 2016) et points d'observations en Guyane (GEOG, 2021).



©Joao Quental

Biologie et écologie

Habitats : Sous-bois de la grande forêt primaire sur sols drainés des collines dans les secteurs denses.

Régime alimentaire : Peu d'information. Insectivore.

Reproduction : Assez peu documentée. Un nid avec des œufs a été observé fin juin au Brésil. Des preuves de nids avec œufs ont également été documentées en novembre au Brésil. Le nid est une structure volumineuse en forme de poire de 16cm de long et 18cm de large suspendu à plus d'1m50 du sol.

Migrations : Prémsumé sédentaire. Possiblement des déplacements saisonniers.

État des populations et tendance d'évolution

143 observations de cette espèce ont été transmises à la base de données faune-Guyane entre juillet 1977 et décembre 2021. Cette espèce n'est pas menacée à l'échelle globale. Les populations sont stables à l'échelle internationale.

V Demande de dérogation

Données sur l'aire d'étude

- Espèce assez rare sur le territoire guyanais. Espèce typique du sous-bois où on l'observe principalement au sein des rondes d'insectivores. Un individu possiblement nicheur observé dans une ronde au cœur de la forêt en bas-fond de qualité.
 - Cette espèce représente un enjeu de conservation modéré sur le site.
 - La sensibilité de l'espèce vis-à-vis du projet est faible à négligeable.
-
- **Bibliographie :** BirdLife International. 2017. *Rhynchocyclus olivaceus* (amended version of 2016 assessment). *The IUCN Red List of Threatened Species* 2017: e.T103680403A112296505. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2017-1.RLTS.T103680403A112296505.en>. Downloaded on 08 December 2021.
 - del Hoyo, J., J. Bates, G. M. Kirwan, and N. Collar (2020). *Olivaceous Flatbill* (*Rhynchocyclus olivaceus*), version 1.0. In *Birds of the World* (S. M. Billerman, B. K. Keeney, P. G. Rodewald, and T. S. Schulenberg, Editors). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. <https://doi.org/10.2173/bow.olifla1.01>
 - GEPOG. (2021). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr/7/12/2021. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane

V Demande de dérogation

Todiostre zostérops *Hemitriccus zosterops*

Taxonomie

- Classe : Oiseau
- Ordre : Passeriformes
- Famille : Tyrannidae
- Genre : *Hemitriccus*
- Espèce : *zosterops*

Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : LC (Préoccupation mineure)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Oui (arrêté du 25/03/2015 – art. 3)



©Renato Espinosa

Description

Mensurations : 11 cm, 7.8-10g.

Caractéristiques : Petit passereau ayant une calotte et les parties supérieures vert olive. La zone supralorale est blanchâtre. Les ailes sont sombres et comportent deux bandes alaires jaunâtres assez distinctes. Le bord des rémiges est jaune olive brillant. La queue est olive sombre, la gorge est grise striée de sombre. Le ventre est jaune pâle clair. L'iris est gris pâle ou jaune paille. Le bec est noir et comporte sur sa partie inférieure une base rosâtre. Les pattes sont gris foncé. Il n'y a pas de dimorphisme entre les deux sexes.

Répartition



Aire de répartition mondiale (UICN, 2016) et points d'observations en Guyane (GEOG, 2021).

Biologie et écologie

Habitats : Forêts primaires et secondaires sur colline (3 à 10 m dans les sous-bois clairs sous futaie).

Régime alimentaire : Peu d'information. Majoritairement insectivore.

Reproduction : Méconnue. La seule information connue concerne la forme des nids qui sont reportés comme étant pendant.

Migrations : Prémsumé sédentaire. Possiblement des déplacements saisonniers.

État des populations et tendance d'évolution

672 observations de cette espèce ont été transmises à la base de données faune-Guyane entre juillet 1977 et décembre 2021. Cette espèce n'est pas menacée à l'échelle globale. L'espèce assez commune en Amérique du Sud et en Guyane.

V Demande de dérogation

Données sur l'aire d'étude

- Espèce assez commune sur le territoire guyanais. Sur zone, l'espèce fréquente les boisements denses situés de part et d'autre de la route. Elle niche possiblement dans le secteur.
 - Cette espèce représente un enjeu de conservation modéré sur le site.
 - La sensibilité de l'espèce vis-à-vis du projet est faible à négligeable.
-
- **Bibliographie :** BirdLife International. 2017. *Hemitriccus zosterops* (amended version of 2016 assessment). *The IUCN Red List of Threatened Species 2017*: e.T22733826A111150538. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2017-1.RLTS.T22733826A111150538.en>. Downloaded on 08 December 2021.
 - *Clock, B. M. (2020). White-eyed Tody-Tyrant (Hemitriccus zosterops), version 1.0. In Birds of the World (J. del Hoyo, A. Elliott, J. Sargatal, D. A. Christie, and E. de Juana, Editors). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. <https://doi.org/10.2173/bow.wettyr1.01>*
 - GEPOG. (2021). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr/7/12/2021. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane

V Demande de dérogation

Caracara du nord *Caracara cheriway*

Taxonomie

- Classe : Aves
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Accipitridés
- Genre : *Caracara*
- Espèce : *cheriway*

Statut et Protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : NT (Quasi menacé)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Oui
- Protection nationale : Espèce protégée (Art. 3)

Description

Mensurations : 49-64 cm, 1050-1600g, 120 à 130 cm d'envergure.

Caractéristiques : Poitrine et dos finement barrés de noir et de blanc. Le croupion, les couvertures sus-caudales et la queue sont blancs avec de fines barres sombres, à l'exception de la large bande terminale noirâtre de la queue. Le ventre, les ailes et les scapulaires sont brun foncé. Les sous-caudales sont blanches à chamois clair avec de fines barres noires. Les oreilles, le menton et la partie antérieure du cou sont chamois clair et la calotte est brun noirâtre. Les pattes sont jaune pâle. Le bec est orangé et se termine par une extrémité gris-jaune.

Répartition



Aire de répartition mondiale du Caracara du Nord (UICN, 2016) et points d'observations en Guyane (GEPOG, 2021)



© Joshua Vandermeulen

Biologie et Ecologie

Habitats : Savanes, marais, zones cultivées, plages et divers secteurs anthropisés.

Régime alimentaire : Se nourrit d'insectes, de petits vertébrés (poissons, reptiles, amphibiens, oiseaux, mammifères), d'oeufs et de charognes.

Reproduction : Période de reproduction très variable selon la localité. Le nid est large (89-140 cm) pour 38-56 cm de profondeur, construit à la cime d'un arbre. Celui-ci peut être réutilisé plusieurs saisons de suite. En moyenne, 2 ou 3 œufs sont pondus par nichée. La durée d'incubation est estimée à 32-33 jours.

Migrations : Présumée sédentaire.

Etat des populations et tendances d'évolution

L'espèce a fait l'objet d'un grand nombre de données en Guyane. Toutefois, le nombre de données transmises à Faune-Guyane n'est pas consultable pour cette espèce. La tendance d'évolution de ses populations augmente à l'échelle internationale.

V Demande de dérogation

Données sur l'aire d'étude

- Espèce autrefois très rare mais qui a continué à étendre son aire de répartition, elle est donc aujourd'hui fréquente sur le littoral guyanais et plus localisée en s'enfonçant dans les terres. L'espèce survole la zone d'étude pour chasser et se sert des lisières de bords de route comme reposoir.
- L'espèce a une sensibilité négligeable à faible au dérangement et à la perte d'habitats.
- Sur site, l'espèce constitue un enjeu de conservation modéré.
- **Bibliographie** : BirdLife International. 2016. *Caracara cheriway*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2016: e.T22696255A93551725. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-3.RLTS.T22696255A93551725.en>. Downloaded on 07 December 2021.
- GEPOG. (2021). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr, 4/12/2021. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane
- Morrison, J. L. and J. F. Dwyer (2021). *Crested Caracara (Caracara plancus)*, version 1.0. In *Birds of the World* (A. F. Poole, Editor). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. <https://doi.org/10.2173/bow.y00678.01>

V Demande de dérogation

Tamatia à gros bec *Notharchus macrorhynchos*

Taxonomie

- Classe : Aves
- Ordre : Galbuliformes
- Famille : Bucconidés
- Genre : *Notharchus*
- Espèce : *macrorhynchos*

Statut et Protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : LC (Préoccupation mineure)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Espèce protégée (Art. 3)

Description

Mensurations : 25cm. 81-106g.

Caractéristiques : Le plumage est fortement pie. Principalement bleu-noir brillant, le front est blanc et étroit, la gorge est blanche. Les côtés de la face, le haut de la poitrine et la nuque sont blancs ; présence d'une large bande pectorale noire. Le centre de l'abdomen est blanc, taches noires étroitement barrées de blanc sur les côtés ; bordures blanches étroites aux plumes des parties supérieures ; queue noire avec des pointes blanches étroites ; bec tout noir; L'iris est profondément rouge. Les pieds sont noirs.

Répartition



Aire de répartition mondiale du Tamatia à gros bec (IUCN, 2016) et points d'observations en Guyane (GEPOG, 2021).



© Aisse Gaertner

Biologie et Ecologie

Habitats : Espèce présente dans l'ensemble du massif forestier guyanais.

Régime alimentaire : Insectivore. Très peu documenté. Consomme principalement des fourmis.

Reproduction : Très peu documentée. Preuves de reproduction en juillet et août au Brésil.

Migrations : Sédentaire.

Etat des populations et tendances d'évolution

905 observations de cette espèce ont été transmises à la base de données faune-Guyane entre novembre 1903 et décembre 2021. La tendance d'évolution des populations de Tamatia à gros bec semble stable à l'échelle mondiale.

V Demande de dérogation

Données sur l'aire d'étude

- Cette espèce est assez commune. L'espèce utilise les boisements de la zone d'étude pour accomplir son cycle de vie.
 - L'espèce a une sensibilité modérée à faible au dérangement et à la perte d'habitats.
 - Sur site, l'espèce constitue un enjeu de conservation modéré.
- **Bibliographie :** BirdLife International. 2016. *Notharchus macrorhynchos*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2016: e.T22733874A95067863. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-3.RLTS.T22733874A95067863.en>. Downloaded on 07 December 2021.
 - GEPOG. (2021). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr.7/12/2021. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane
 - Rasmussen, P. C., N. Collar, and G. M. Kirwan (2020). *Guianan Puffbird* (*Notharchus macrorhynchos*), version 1.0. In *Birds of the World* (J. del Hoyo, A. Elliott, J. Sargatal, D. A. Christie, and E. de Juana, Editors). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. <https://doi.org/10.2173/bow.guipuf1.01>

V Demande de dérogation

Ariane à gorge rousse

Hylocharis sapphirina

Taxonomie

- Classe : Aves
- Ordre : Caprimulgiformes
- Famille : Trochilidés
- Genre : *Hylocharis*
- Espèce : *sapphirina*

Statut et Protection

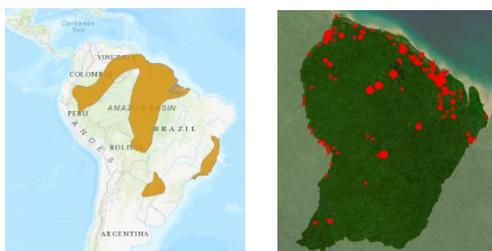
- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : LC (Préoccupation mineure)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Espèce protégée (Art. 3)

Description

Mensurations : mâles : 8.4 à 9.1 cm et 4.1 à 4.5g, femelles : 3.9 à 4.3g.

Caractéristiques : Le mâle a le bec droit de taille moyenne, rouge corail aux extrémités noires. Les parties supérieures du corps sont vert foncé et les tectrices sus-caudales violet cuivré. Le menton est intensément roux, la gorge et la poitrine sont irisés bleu-violet. Les sous-caudales sont châtain. Les rectrices centrales sont cuivrées teintées de violet à pointes gris sombre.

Répartition



Aire de répartition mondiale de l'Ariane à gorge rousse (UICN, 2016) et points d'observations en Guyane (GEPOG, 2021).



© Luciano Bernardes

Biologie et Ecologie

Habitats : Mangroves anciennes, forêts marécageuses côtières, vieilles formations secondaires et ouvertures en forêt primaire.

Régime alimentaire : Nectarivore. Se nourrit sur une large variété de famille de plante (Verbénacées, Loranthacées, Malvacées, Lamiacées, Myrtacées, Fabacées, Convolvulacées, Vochysiacées, Passifloracées, etc.).

Reproduction : La période de reproduction est située de juillet à janvier sur le plateau des Guyanes. Les nids sont en forme de bol et constitués de fibres végétales parfois décoré de lichen et de feuilles. Généralement 2 œufs sont pondus et incubés par la femelle pendant 14 à 16 jours. L'envol a lieu 22 à 27 jours après l'éclosion. Les jeunes restent avec la femelle pendant une période inconnue.

Migrations : Sédentaire.

Etat des populations et tendances d'évolution

349 observations de cette espèce ont été transmises à la base de données faune-Guyane entre novembre 1903 et décembre 2021. La tendance d'évolution des populations d'Ariane à gorge rousse connaît un déclin marqué sur l'ensemble de son aire de répartition. En effet, l'espèce souffre de la destruction de ses habitats naturels.

V Demande de dérogation

Données sur l'aire d'étude

- Cette espèce est peu commune. L'espèce fréquente les boisements et les zones humides de la zone d'étude.
- L'espèce a une sensibilité faible à modérée au dérangement et à la perte d'habitats.
- Sur site, l'espèce constitue un enjeu de conservation modéré.
- **Bibliographie :** BirdLife International. 2016. *Amazilia saphirina*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2016: e.T22687436A93152170. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-3.RLTS.T22687436A93152170.en>. Downloaded on 07 December 2021.
- GEPOG. (2021). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr. 7/12/2021. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane
- Schuchmann, K.L., G. M. Kirwan, and P. F. D. Boesman (2020). *Rufous-throated Sapphire (Hylocharis saphirina)*, version 1.0. In *Birds of the World* (J. del Hoyo, A. Elliott, J. Sargatal, D. A. Christie, and E. de Juana, Editors). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. <https://doi.org/10.2173/bow.rutsap1.01>

V Demande de dérogation

Colibri topaze

Topaza pella

Taxonomie

- Classe : Aves
- Ordre : Caprimulgiformes
- Famille : Trochilidés
- Genre : *Topaza*
- Espèce : *pella*

Statut et Protection

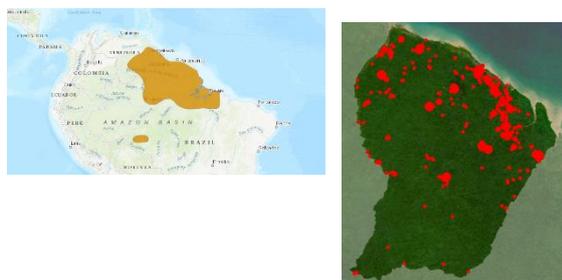
- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : LC (Préoccupation mineure)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Espèce protégée (Art. 3)

Description

Mensurations : mâles : 21-23 cm et 11 à 18g, femelles : 13-14cm pour un poids de 9 à 12.5g.

Caractéristiques : Espèce très colorée. Le mâle a le bec droit et noir, le dessus et les côtés de la tête et du cou velours noir. Le dos est brillant pourpre dorés sur les caudales. La gorge est vert vif avec des reflets dorés entourée d'une bande noire. Les ailes brunes avec des couvertures sous-alaires rousses. Les rectrices centrales sont vert-doré bronzé. Le bec de la femelle est semblable à celui du mâle. Le dos est vert foncé avec une gorge verte avec des disques cramoisis.

Répartition



Aire de répartition mondiale du Colibri topaze (UICN, 2016) et points d'observations en Guyane (GEPOG, 2021).



© Claudia Brasileiro

Biologie et Ecologie

Habitats : Forêts primaires de l'intérieur. Bien que ce colibri passe le plus clair de son temps dans la voûte de la forêt (alimentation, parades et chants des mâles), les femelles demeurent strictement inféodées aux bords de rivières et criques forestières pour la nidification.

Régime alimentaire : Nectarivore. Se nourrit beaucoup en canopée.

Reproduction : La période de reproduction est située de janvier à avril et de juillet à novembre sur le plateau des Guyanes. Les mâles paradent au-dessus des cours d'eau. Les nids sont très souvent situés au-dessus de l'eau entre 1 et 8m de hauteur. Généralement 2 œufs sont pondus et incubés par la femelle pendant une durée inconnue. L'envol a lieu 21 jours après l'éclosion. Les jeunes restent avec la femelle pendant 3 semaines. La maturité est atteinte à partir de la seconde année.

Migrations : Sédentaire.

Etat des populations et tendances d'évolution

901 observations de cette espèce ont été transmises à la base de données faune-Guyane entre novembre 1903 et décembre 2021. La tendance d'évolution des populations de Colibri topaze connaît un déclin marqué sur l'ensemble de son aire de répartition. En effet, l'espèce souffre de la destruction de ses habitats naturels.

V Demande de dérogation

Données sur l'aire d'étude

- Cette espèce est commune. L'espèce fréquente les boisements et les zones humides de la zone d'étude.
 - L'espèce a une sensibilité faible à négligeable au dérangement et à la perte d'habitats.
 - Sur site, l'espèce constitue un enjeu de conservation modéré.
-
- **Bibliographie :** BirdLife International. 2016. *Topaza pella*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2016: e.T22687759A93168003. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-3.RLTS.T22687759A93168003.en>. Downloaded on 07 December 2021.
 - GEPOG. (2021). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr.7/12/2021. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane
 - Schuchmann, K.L., G. M. Kirwan, and P. F. D. Boesman (2020). Crimson Topaz (*Topaza pella*), version 1.0. In *Birds of the World* (J. del Hoyo, A. Elliott, J. Sargatal, D. A. Christie, and E. de Juana, Editors). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA.

V Demande de dérogation

Martinet de Cayenne *Panyptila cayennensis*

Taxonomie

- Classe : Aves
- Ordre : Apodiformes
- Famille : Apodidés
- Genre : *Panyptila*
- Espèce : *cayennensis*

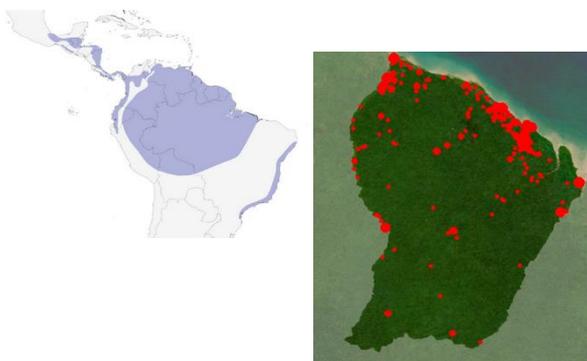
Statut et Protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : LC (Préoccupation mineure)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Espèce protégée (Art. 3)

Description

Mensurations : 13 cm, 18g

Caractéristiques : Taille moyenne, noir avec cols blancs, gorge et flancs arrière des pattes blancs.



Répartition

Aire de répartition mondiale du Martinet de Cayenne (Bird of the World, 2020) et points d'observations en Guyane (GEPOG, 2021)



© Maxime Dechelle

Biologie et Ecologie

Habitats : Principaux habitats définis comme étant la forêt à feuilles persistantes des basses terres tropicales et la forêt secondaire. En général, les plaines et les contreforts, à 1000 m au Mexique, 1500 m au Guatemala, 300 m au Honduras, 800 et 1000 m au Costa Rica sur les pentes des Caraïbes et du Pacifique respectivement, 1400 m en Colombie, 1000 m au Venezuela et 1500 m en Équateur où sont principalement inférieurs à 900 m, avec une portée altitudinale plus large sur la pente ouest des Andes (300-1500 m) que sur l'est (200-600 m). Se reproduit sur une variété d'habitats, plus rares dans les zones plus arides, les clairières et les bords de la forêt primaire ou secondaire, les zones cultivées, les habitats anthropisés et les rivières.

Régime alimentaire : Se nourrit d'insectes capturés en vol.

Reproduction : Enregistrée au Costa Rica de janvier à juin, au Panama de mars à août, en Colombie, d'avril à décembre. Au Brésil, les nids occupés ont été trouvés au Mato Grosso en février et à Pará de juin à septembre. Dans des nichoirs à Rio de Janeiro en novembre. Enregistrement de nichés sous les avant-toits, sous les ponts, contre les murs des maisons occupées, dans les bâtiments abandonnés et les grands arbres forestiers. Deux types de nids : soit en forme de chaussette, fixés par la sole à la branche, avec l'entrée d'un manchon étroit suspendu à la semelle, ou une manette longue attachée sur toute la longueur au support ; les deux types de nids consistent en une structure végétale aérée, soudé via la salive de l'oiseau et souvent garnie de plumes ; les dimensions varient de 240 × 90 mm et 355 × 75 mm à 480 × 165 mm ; entrée typiquement de 10 à 50 mm de largeur. 2-3 œufs par couvée. Les deux adultes habitent dans le nid au fil de l'année.

Migrations : Sédentaire.

Etat des populations et tendances d'évolution

L'espèce a fait l'objet de 660 données transmises à Faune-Guyane entre août 1977 et décembre 2021. Non menacé à l'échelle mondiale.

V Demande de dérogation

Données sur l'aire d'étude

- Espèce assez commune mais toujours en petit nombre et localisée. L'espèce survole les zones ouvertes de la zone d'étude pour chasser.
 - L'espèce a une sensibilité modérée à faible au dérangement et à la perte d'habitats.
 - Sur site, l'espèce constitue un enjeu de conservation modéré.
- **Bibliographie** : Chantler, P., A. Bonan, E. de Juana, and P. F. D. Boesman (2020). *Lesser Swallow-tailed Swift (Panyptila cayennensis)*, version 1.0. In *Birds of the World* (J. del Hoyo, A. Elliott, J. Sargatal, D. A. Christie, and E. de Juana, Editors). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. <https://doi.org/10.2173/bow.lstswi1.01>
 - GEPOG. (2021). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr.7/12/2021. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane

V Demande de dérogation

Ibijau gris *Nyctibius griseus*

Taxonomie

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Caprimulgiformes
- Famille : Nyctibiidae
- Genre : *Nyctibius*
- Espèce : *griseus*
- Sous-espèce : *griseus*

Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : LC (Préoccupation mineure)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Oui (arrêté du 25 mars 2015 - article 3)

Description

Mensurations : 33–38 cm ; 145–202 g.

Caractéristiques : Quasiment identique à *Nyctibius jamaicensis*, particulièrement dans les zones de contact, bien que en *N.griseus* est en moyenne plus petit. Variation de couleurs selon les populations de rouge-brun à gris-brun. Mâle et femelle similaire. Les juvéniles sont blanchâtres. On peut distinguer les sous-espèces par des différences subtiles de taille et de coloration générale.

Répartition



Aire de répartition mondiale de *Nyctibius griseus* (BirdLife International, 2016) et points d'observations en Guyane (GEPOG, 2021).



© P.Lenrumé/Biotope

Biologie et écologie (Cohn-Haft, 2018)

Habitats : Milieu ouvert arboré, plus particulièrement près de l'eau, savane, plantation arborée, *cerrado*, *várzea*, lisière forestière, forêt secondaire et mangrove. Généralement en plaines mais occasionnellement jusqu'à 2000m d'altitude.

Régime alimentaire : Se nourrit de scarabées, de papillons de nuit, punaises, mantes, fourmis volantes, termites, cigales, cicadelles, sauterelles. Chasse seul, au crépuscule ou de nuit. Cherche ses proies, perché en hauteur bien exposé (sommet de poteau, souche). Tourne la tête rapidement comme les chouettes.

Reproduction : Sur l'ensemble de son aire de répartition il a été observé en période de nidification pendant tous les mois de l'année. Néanmoins, pour une région donnée l'évènement semble avoir lieu au même moment chaque année. Le nid est une cavité étroite ou une dépression dans une branche creuse située à mi-hauteur de l'arbre. Pond un œuf moucheté de violet et de marron. La couvée dure un mois ou plus. Les oisillons sont élevés pendant 3 semaines, Premier envol à partir de 40-50 jours et plus.

Migrations : semble sédentaire malgré le fait qu'il ne semble pas maintenir forcément un territoire permanent.

État des populations et tendance d'évolution

Nyctibius griseus a fait l'objet de 797 observations en Guyane entre juillet 1993 et décembre 2021. Globalement non menacé. La taille de la population n'a pas été quantifiée, jugé « assez commun » à « peu commun ». Biologie et statut peu connu en dépit du fait que ce soit l'espèce d'Ibijau la plus étudiée. Moins infodé aux forêts primaires que la plupart des autres espèces d'Ibijaux et donc probablement plus tolérant au dérangement humain. La tendance globale de population a été évaluée à la baisse avec pour menace principale la destruction de son habitat.

V Demande de dérogation

Données sur l'aire d'étude

- L'espèce utilise les boisements du site pour accomplir son cycle de vie.
 - L'espèce a une sensibilité négligeable à faible au dérangement et à la perte d'habitats.
 - Sur site, l'espèce constitue un enjeu de conservation modéré.
-
- **Bibliographie :** Cohn-Haft, M. (2018). Common Potoo (*Nyctibius griseus*). In: del Hoyo, J., Elliott, A., Sargatal, J., Christie, D.A. & de Juana, E. Handbook of the Birds of the World Alive. Lynx Edicions, Barcelona <https://www.hbw.com/node/55156> 17/10/2018
 - BirdLife International. 2016. *Nyctibius griseus*. The IUCN Red List of Threatened Species 2016: e.T22689646A93241257. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-3.RLTS.T22689646A93241257.en> 7/12/2021.
 - GEPOG. (2021). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr .7/12/2021. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane

V Demande de dérogation

Chouette mouchetée

Ciccaba virgata

Taxonomie

- Classe : Aves
- Ordre : Strigiformes
- Famille : Strigidés
- Genre : *Ciccaba*
- Espèce : *virgata*

Statut et Protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : DD (données insuffisantes)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Oui
- Protection nationale : Espèce protégée (Art. 3)

Description

Mensurations : 29-38 cm, 175-405 g, envergure 84-91 cm.

Caractéristiques : 2 morphes existent : un clair et un sombre, trouvés respectivement dans les zones sèches et humides. La forme claire a un disque facial brun avec des sourcils, des lores et des moustaches blanches. Le dessus est brun foncé avec de légères barres blanchâtres. Le dessous est blanchâtre à chamois pâle tacheté de brun foncé sur la poitrine. Le reste des parties inférieures est strié de brun foncé. Les tarses sont dotés de plumes. L'iris est brun foncé, le bec est jaune-gris à bleu-gris. La forme sombre est un peu plus foncée sur l'ensemble du corps. Les parties supérieures sont vermiculées chamois grisâtre à chamois ocre. Les parties inférieures sont sur fond chamois foncé.



Répartition

Aire de répartition mondiale de la Chouette mouchetée (UICN, 2016) et points d'observations en Guyane (GEPOG, 2021).



© Guillermo Saborio Vega

Biologie et Ecologie

Habitats : Forêts primaires et secondaires principalement dans les terres.

Régime alimentaire : Régime assez varié : gros insectes, petits mammifères, chauve-souris, reptiles (serpents et lézards) ainsi que des grenouilles.

Reproduction : Période de reproduction assez peu documentée. La période de reproduction est située entre février et avril en Amérique centrale. Plusieurs preuves de reproduction en saison des pluies en Colombie. Les nichées comportent d'un à trois œufs. L'incubation des œufs durent de 28 à 30 jours. Durant cette période la femelle est alimentée par le mâle. Les jeunes s'envolent 27 à 33 jours après l'éclosion.

Migrations : Espèce considérée sédentaire en Guyane.

Etat des populations et tendances d'évolution

106 observations de cette espèce ont été transmises à la base de données faune-Guyane entre novembre 1903 et décembre 2021. La tendance d'évolution des populations de Chouette mouchetée connaît un déclin marqué à l'échelle internationale. En effet, l'espèce souffre de la destruction de ses habitats naturels et de la raréfaction des proies.

V Demande de dérogation

Données sur l'aire d'étude

- Cette espèce est répandue dans les forêts de l'intérieur, mais assez peu abondante. Un chanteur nichant possiblement a été entendu à plusieurs reprises à l'ouest de la route en lisière forestière.
 - L'espèce a une sensibilité modérée à très faible au dérangement et à la perte d'habitats.
 - Sur site, l'espèce constitue un enjeu de conservation modéré.
- **Bibliographie :** BirdLife International. 2016. *Ciccaba virgata*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2016: e.T22689122A93219321. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-3.RLTS.T22689122A93219321.en>. Downloaded on 07 December 2021.
 - GEPOG. (2021). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr.7/12/2021. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane
 - Holt, D. W., R. Berkley, C. Deppe, P. L. Enríquez, J. L. Petersen, J. L. Rangel Salazar, K. P. Segars, K. L. Wood, G. M. Kirwan, J. S. Marks, and P. F. D. Boesman (2020). *Mottled Owl (Ciccaba virgata)*, version 1.0. In *Birds of the World* (J. del Hoyo, A. Elliott, J. Sargatal, D. A. Christie, and E. de Juana, Editors). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. <https://doi.org/10.2173/bow.motowl.01>

V Demande de dérogation

Epervier nain

Accipiter superciliosus

Taxonomie

- Classe : Aves
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Accipitridés
- Genre : *Accipiter*
- Espèce : *superciliosus*



© Mayron McKewy Meija

Statut et Protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : LC (Préoccupation mineure)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Espèce protégée (Art. 3)

Description

Mensurations : 24-27.5 cm, mâle 61.5 à 75 g, femelle 115 à 134 g, envergure 38-48 cm.

Caractéristiques : Le dos est bleu ardoisé. La queue est foncée avec trois bandes grises et une pointe blanche étroite qui s'estompe rapidement. La gorge est blanche. Les parties inférieures sont blanches finement barrées de brun grisâtre foncé. La cire du bec est jaune vif, comme les pattes. L'iris est rouge vif. La femelle est plus brune et est significativement plus grosse que le mâle (en taille et en poids).

Répartition



Aire de répartition mondiale de l'Aigle tyran (UICN, 2016) et points d'observations en Guyane (GEPOG, 2021).

Biologie et Ecologie

Habitats : Forêts humides de plaines (jusqu'à 800m d'altitude). Fréquente une grande variété de biotopes : depuis les friches et zones de lisières sur le littoral et les clairières de l'intérieur, jusqu'à la canopée de la grande forêt primaire.

Régime alimentaire : Très peu documentée. Preuve de prédation sur des colibris, des rongeurs.

Reproduction : Très peu documentée. La période de reproduction est située d'octobre à janvier dans l'hémisphère sud.

Migrations : Sédentaire.

Etat des populations et tendances d'évolution

154 observations de cette espèce ont été transmises à la base de données faune-Guyane entre novembre 1903 et décembre 2021. La tendance d'évolution des populations d'Epervier nain connaît un déclin marqué sur l'ensemble de son aire de répartition. En effet, l'espèce souffre de la destruction de ses habitats naturels.

V Demande de dérogation

Données sur l'aire d'étude

- Cette espèce est peu commune mais largement répartie. L'espèce survole la zone d'étude pour chasser et se sert des lisières de bords de route comme reposoir.
 - L'espèce a une sensibilité modérée à faible au dérangement et à la perte d'habitats.
 - Sur site, l'espèce constitue un enjeu de conservation modéré.
-
- **Bibliographie** : Bierregaard, R. O. and G. M. Kirwan (2020). *Tiny Hawk (Accipiter superciliosus)*, version 1.0. In *Birds of the World* (J. del Hoyo, A. Elliott, J. Sargatal, D. A. Christie, and E. de Juana, Editors). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. <https://doi.org/10.2173/bow.tinhaw1.01>
 - BirdLife International. 2020. *Accipiter superciliosus*. *The IUCN Red List of Threatened Species 2020*: e.T22695565A168764980. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2020-3.RLTS.T22695565A168764980.en>. Downloaded on 07 December 2021.
 - GEPOG. (2021). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr:7/12/2021. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane

V Demande de dérogation

Aigle tyran *Spizaetus tyrannus*

Taxonomie

- Classe : Aves
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Accipitridés
- Genre : *Spizaetus*
- Espèce : *S. tyrannus*
- Sous-espèce : *S. t. serus*

Statut et Protection

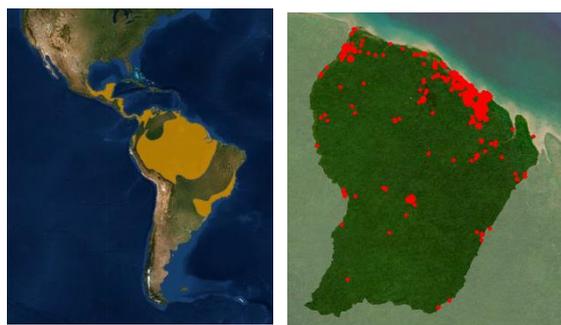
- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : LC (Préoccupation mineure)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Espèce protégée (Art. 3)

Description

Mensurations : 58-71 cm, mâle 875-955 g, femelle 1090-1150 g, envergure 115-148 cm.

Caractéristiques : Plumage principalement noir brillant, ailes très larges et queue longue, rayés noir et blanc. Le ventre est marbré de noir et blanc. Plumes noires à base blanche hérissées sur la tête formant une huppe. Les tarses sont emplumés. L'iris est orange vif, la cire du bec ardoise, les pattes jaunes. Les deux sexes sont semblables mais la femelle est plus grosse.

Répartition



Aire de répartition mondiale de l'Aigle tyran (BirdLife International, 2016) et points d'observations en Guyane (GEPOG, 2021)



© Johann Tascon

Biologie et Ecologie

Habitats : Forêts tropicales, généralement en plaine, mais jusqu'à 2000m, voire 3000m au Guatemala. Préfère les habitats semi-ouverts, les forêts secondaires, les lisières des forêts ou les abords des rivières, bien que se rencontrant également dans les forêts de grande étendue.

Régime alimentaire : Se nourrit essentiellement d'oiseaux de taille moyenne et de mammifères de petite à moyenne taille.

Reproduction : Période de reproduction très variable selon la localité, éclosion souvent en fin de saison sèche. Le nid est large (89-140 cm) pour 38-56 cm de profondeur, construit à la cime d'un arbre. Des branches fraîches sont apportées au nid pendant la période de nidification. Celui-ci peut être réutilisé plusieurs saisons de suite. La parade nuptiale implique un vol de démonstration avec contact et renversements. La durée d'incubation est estimée à 42-44 jours. Les jeunes ont initialement un duvet blanc, mais le plumage est largement noir après environ 5 semaines. Les jeunes ont une période de dépendance d'environ 1 an, durant laquelle ils restent généralement à moins de 150 m du nid. Les adultes ne nichent que tous les trois ans.

Migrations : Sédentaire.

Etat des populations et tendances d'évolution

Non menacé à l'échelle mondiale. Assez commun dans un habitat convenable, mais pas dans les zones qui ont été fortement perturbées par l'agriculture. La déforestation est sans aucun doute la menace la plus sérieuse pour l'espèce dans toutes les parties de son aire de répartition. La chasse peut représenter un autre danger important dans certaines localités. L'espèce a fait l'objet de 1312 données transmises à Faune-Guyane entre août 1977 et décembre 2021.

V Demande de dérogation

Données sur l'aire d'étude

- L'espèce survole la zone d'étude pour chasser et se sert des lisières de bords de route comme reposoir.
- L'espèce a une sensibilité négligeable à faible au dérangement et à la perte d'habitats.
- Sur site, l'espèce constitue un enjeu de conservation modéré.
 - **Bibliographie :** BirdLife International 2016. *Spizaetus tyrannus*. The IUCN Red List of Threatened Species 2016: e.T22696193A95222363. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-3.RLTS.T22696193A95222363.en>. Consulté le 7 décembre 2021.
 - Bierregaard, R.O., Jr & Kirwan, G.M. (2019). Black Hawk-eagle (*Spizaetus tyrannus*). In: del Hoyo, J., Elliott, A., Sargatal, J., Christie, D.A. & de Juana, E. (eds.). Handbook of the Birds of the World Alive. Lynx Edicions, Barcelona. (retrieved from <https://www.hbw.com/node/53182> on 4 December 2021).
 - GEPOG. (2019). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr.4/12/2021. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane

V Demande de dérogation

VII.1 Évaluation précise des impacts sur les populations d'espèce protégée

VII.1.1 Impacts sur l'avifaune protégée

Au vu du positionnement des installations et de l'évitement total d'habitats naturels, **la majorité des espèces rencontrées ne seront pas impactées.**

Les espèces les plus sensibles au projet sont les espèces de milieux ouverts utilisant les bords de route pour s'alimenter et les rapaces (qui chassent également en zones ouvertes et le long de la route).

Ces espèces sont amenées à être **dérangées** pendant la phase travaux et, dans une moindre mesure, en phase exploitation. Soulignons qu'en phase exploitation, le dérangement ne sera sans doute pas plus important qu'actuellement. La présence répétée d'hommes et de machines bruyantes dérangera l'avifaune à différents degrés en fonction des espèces. Ce dérangement peut avoir plusieurs conséquences :

- Modification du comportement vocal, accentuation des cris d'alarme au détriment des activités de chants traditionnels.
- Dépense d'énergie accrue (vol de fuite)
- Echec de la nidification pour les espèces les plus sensibles (exemple des grands rapaces). L'attention portée sur l'homme se fait au détriment des autres prédateurs et des conditions météorologiques.
- Désertion de la zone par les espèces les moins tolérantes à ces dérangements réguliers.

Les perturbations sonores des engins motorisés ont un impact sur l'activité vocale des oiseaux et donc sur la communication, le comportement et par prolongement sur la reproduction. Chaque espèce a son propre répertoire vocal avec des chants et des cris différents. Le bruit des machines peut éclipser le chant de certaines espèces. Le chant permet de délimiter son territoire et est primordial dans le cadre des accouplements notamment. Cet impact, à première vue faible, est probablement sous-évalué.

Un second impact concerne la **potentielle destruction de nichées** (pontes et juvéniles). Toutefois, au vu des habitats détruits, les probabilités de destruction accidentelle dans le cadre de ce projet sont **très faibles**.

Troisièmement, la mise en œuvre du projet entraînera la **perte, la modification d'habitats**, notamment pour les espèces utilisant les milieux de bords de route. Dans le cas du présent projet, c'est impact est **faible** au vu du type d'habitats détruits.

Le projet étant donné sa nature et les variantes retenues pour favoriser l'évitement des habitats naturels, **n'entraînera pas de fragmentation d'habitats** pour les oiseaux impactés. En effet, dans ce secteur, la fragmentation d'habitats a déjà eu lieu lors de la création de la route.

V Demande de dérogation

Les rapaces sont positionnés au sommet du réseau trophique et sont donc sensibles aux modifications de l'écosystème. Ils sont souvent les premiers à désertir des zones subissant de fortes perturbations anthropiques. Ils seront impactés par le projet.

La dégradation et la fragmentation des habitats favorisent les espèces anthropophiles les plus communes au détriment des espèces les plus spécialisées et les plus rares. Bien qu'ici ces impacts soient **faibles**, et que les habitats sur lesquels va s'insérer le projet soient déjà dégradés, **il est probable que la qualité du cortège avifaunistique diminue**, et que la richesse spécifique baisse.

Enfin, ce projet engendrera de la **mortalité** permanente après la phase travaux *via* notamment les **collisions routières et les collisions avec les vitres**. Rappelons que ce secteur est d'ores et déjà très bâti et fragmenté. Comme actuellement, les oiseaux évoluant dans les strates basses et moyennes seront particulièrement sensibles aux percussions routières. Les rapaces sont également sensibles car plusieurs espèces utilisent les lisières comme reposoir et pour chasser le long de la route. Le risque de collision est assez élevé mais reste **dur à quantifier**.

Tableau 16 : Enjeu, sensibilité et incidence sur les espèces à enjeu du projet.

Nom normalisé d'une espèce ou cortège d'espèces	Nom scientifique	Enjeu	Sensibilité au projet			
			Dérangement en phase travaux (temporaire)	Destruction potentielle d'individus (juvéniles) et nids (pontes) en phase travaux (temporaire)	Perte, modification, fragmentation de l'habitat et risque de mortalité post-travaux (permanent)	Incidence sur l'espèce
Grèbe minime	<i>Tachybaptus dominicus</i>	Fort	Faible	Négligeable	Négligeable	Très faible
Onoré rayé	<i>Tigrisoma lineatum</i>	Modéré	Faible	Négligeable	Négligeable	Très faible
Urubu à tête rouge	<i>Cathartes aura</i>	Faible	Faible	Négligeable	Négligeable	Très faible
Grand Urubu	<i>Cathartes melambrotus</i>	Faible	Faible	Négligeable	Négligeable	Très faible
Urubu noir	<i>Coragyps atratus</i>	Faible	Faible	Négligeable	Négligeable	Très faible
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Faible	Faible	Négligeable	Négligeable	Très faible
Naucler à queue fourchue	<i>Elanoides forficatus</i>	Faible	Faible	Négligeable	Négligeable	Très faible
Aigle tyran	<i>Spizaetus tyrannus</i>	Modéré	Faible	Négligeable	Négligeable	Très faible
Épervier nain	<i>Accipiter superciliosus</i>	Modéré	Modéré	Négligeable	Faible	Faible
Petit-duc de Watson	<i>Megascops watsonii</i>	Faible	Faible	Négligeable	Négligeable	Très faible
Chouette mouchetée	<i>Ciccaba virgata</i>	Modéré	Faible	Négligeable	Négligeable	Très faible
Chevêchette d'Amazonie	<i>Glaucidium hardyi</i>	Faible	Faible	Négligeable	Négligeable	Très faible

V Demande de dérogation

Nom normalisé d'une espèce ou cortège d'espèces	Nom scientifique	Enjeu	Sensibilité au projet			
			Dérangement en phase travaux (temporaire)	Destruction potentielle d'individus (juvéniles) et nids (pontes) en phase travaux (temporaire)	Perte, modification, fragmentation de l'habitat et risque de mortalité post-travaux (permanent)	Incidence sur l'espèce
Ibijau gris	<i>Nyctibius griseus</i>	Modéré	Modéré	Négligeable	Faible	Faible
Martinet de Cayenne	<i>Panyptila cayennensis</i>	Modéré	Modéré	Négligeable	Faible	Faible
Colibri topaze	<i>Topaza pella</i>	Modéré	Faible	Négligeable	Négligeable	Très faible
Coquette à raquettes	<i>Discosura longicaudus</i>	Modéré	Faible	Négligeable	Négligeable	Très faible
Coquette huppé-col	<i>Lophornis ornatus</i>	Faible	Faible	Négligeable	Négligeable	Très faible
Ariane à gorge rousse	<i>Hylocharis sapphirina</i>	Modéré	Modéré	Faible	Faible	Faible
Tamatia à gros bec	<i>Notharcbus macrorhynchos</i>	Modéré	Modéré	Faible	Faible	Faible
Tamatia pic	<i>Notharcbus tectus</i>	Faible	Modéré	Faible	Faible	Faible
Caracara du Nord	<i>Caracara cherinay</i>	Modéré	Faible	Négligeable	Négligeable	Faible
Faucon des chauves-souris	<i>Falco ruficularis</i>	Faible	Faible	Négligeable	Négligeable	Très faible
Grisin sombre	<i>Cercomacroides tyrannina</i>	Faible	Modéré	Modéré	Modéré	Faible
Grimpar barré	<i>Dendrocolaptes certhia</i>	Faible	Faible	Négligeable	Négligeable	Très faible
Grimpar lancéolé	<i>Lepidocolaptes albolineatus</i>	Faible	Faible	Négligeable	Négligeable	Très faible
Todiostre zostérops	<i>Hemitricus zostérops</i>	Modéré	Faible	Négligeable	Négligeable	Très faible
Tyranneau olivâtre	<i>Rhynchocyclus olivaceus</i>	Modéré	Faible	Négligeable	Négligeable	Très faible
Tyranneau à miroir	<i>Tolmomyias assimilis</i>	Faible	Faible	Négligeable	Négligeable	Très faible
Platyrhinque à cimier blanc	<i>Platyrinchus platyrhynchos</i>	Fort	Faible	Négligeable	Négligeable	Très faible
Tyran grisâtre	<i>Rhytipterna simplex</i>	Faible	Faible	Négligeable	Négligeable	Très faible
Bécarde du Surinam	<i>Pachyramphus surinamus</i>	Fort	Faible	Négligeable	Négligeable	Très faible
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Faible	Faible	Négligeable	Négligeable	Faible
Microbate à collier	<i>Microbates collaris</i>	Modéré	Faible	Négligeable	Négligeable	Très faible
Microbate à long bec	<i>Ramphocaenus melanurus</i>	Faible	Faible	Négligeable	Négligeable	Très faible

V Demande de dérogation

Nom normalisé d'une espèce ou cortège d'espèces	Nom scientifique	Enjeu	Sensibilité au projet			
			Dérangement en phase travaux (temporaire)	Destruction potentielle d'individus (juvéniles) et nids (pontes) en phase travaux (temporaire)	Perte, modification, fragmentation de l'habitat et risque de mortalité post-travaux (permanent)	Incidence sur l'espèce
Dacnis à coiffe bleue	<i>Dacnis lineata</i>	Fort	Faible	Négligeable	Négligeable	Très faible
Sporophile faux-bouvron	<i>Sporophila bouvronides</i>	Modéré	Modéré	Faible	Faible	Faible
Tohi silencieux	<i>Arremon taciturnus</i>	Faible	Faible	Négligeable	Négligeable	Très faible
Bruant chingolo	<i>Zonotrichia capensis</i>	Fort	Modéré	Modéré	Faible	Faible
Organiste fardé	<i>Euphonia chrysopasta</i>	Modéré	Faible	Négligeable	Négligeable	Très faible

VII.1.2 Impacts sur l'herpétofaune protégée

A terme, le Léopard coureur indéterminé sera possiblement favorisé par le projet puisqu'il évolue dans les milieux ouverts et les lisières forestières, et que la présence de l'homme ne remet pas en cause son maintien.

Toutefois, à court terme, plusieurs risques pèsent sur cette espèce :

-la **destruction d'individus par écrasement et/ou lésions en phase travaux** (défrichage, terrassement, construction)

-la **destruction d'individus par collision routière en phase exploitation**

L'habitat de la Podocnémide de Cayenne ne sera ni détruit ni altéré. Cette espèce étant très farouche, elle n'utilise pas les parkings et les zones artificielles. Pour rappel, l'espèce a été trouvée dans un habitat aquatique (barranques), à environ 1km de la zone amenée à être réaménagée. Rappelons que la partie réaménagée ne comporte pas d'habitats aquatiques. De plus, la zone d'emprise du projet est séparée des barranques où a été observée l'espèce par de très forts reliefs. Ces reliefs sont considérés comme infranchissables par l'espèce. Ainsi, même si les travaux sont réalisés en saison sèche, période correspondant à la phase de reproduction de l'espèce, les risques d'écrasement sont nuls.

Un autre impact du projet concerne la **mortalité dans les fossés en U en métal** qui servent à la gestion des eaux de pluies. Ces fossés représentent des pièges mortels pour la petite faune qui se retrouve bloquée dedans. Lors de nos prospections, nous avons observé un Léopard coureur galonné prisonnier de ces fossés.

V Demande de dérogation

Tableau 17 : Sensibilités et incidences locales sur les espèces d'herpétofaune du site

Lézard coureur galonné	<i>Cnemidophorus lemniscatus</i>	H / D	DD	Faible	Modérée	Faible
Podocnémide de Cayenne	<i>Podocnemis unifilis</i>	H / D	VU	Très fort	Modérée	Faible

VII.1.3 Impacts sur les mammifères protégés

Les mammifères présents dans les boisements à proximité seront dérangés par les nuisances sonores et les vibrations engendrées par la phase travaux. Beaucoup seront amenés à éviter la zone pendant la durée des travaux. La présence d'habitats forestiers alentours devrait permettre leur accueil. De plus, les travaux n'auront pas lieu de nuit ce qui permet d'éviter les périodes de plus fortes activités en particulier pour les chiroptères. De plus, les mammifères présents sur la zone sont déjà soumis à un dérangement sonore par la proximité de la route et du pont pour rejoindre le Brésil.

Le projet de port sec aura en revanche pour effet indirect d'augmenter la circulation routière en particulier le nombre de camions transporteurs. Cela augmentera le **risque de collision avec les mammifères et potentiellement des espèces à enjeu vulnérables à la mortalité routière (Tayra) en déplacement entre les blocs forestiers en bon état de conservation de part et d'autre de la route.**

Mammalofaune terrestre						
Tayra	<i>Eira barbara</i>	P	LC	Modéré	Faible	Faible

V Demande de dérogation

VII.2 Mesures de réduction

VII.2.1M.R.01 Choix d'un éclairage des aménagements adapté aux chiroptères

M.R.03 Choix d'un éclairage des aménagements adapté aux chiroptères	
Désignation de l'impact	Direct permanent : Dérangement long et répété des espèces nocturnes à enjeu Indirect permanent : Altération de la synchronisation des cycles biologiques, dépense d'énergie accrue pour les espèces lucifuges, etc..
Habitat / Espèces concernés	Oiseaux nocturnes Mammalofaune terrestre et mammalofaune volante à enjeu identifiée sur site Herpétofaune et batrachofaune sensible
Description de l'impact	L'éclairage crépusculaire et nocturne des installations entraînera un dérangement conséquent des espèces nocturnes durant leurs heures d'activité maximale. La présence répétée et longue d'éclairage peut conduire à plusieurs impacts : -Fragmentation de l'habitat de certaines espèces lucifuges -Dépense accrue d'énergie lors des phases de déplacement pour éviter les zones lumineuses. -Désynchronisation des cycles biologiques -Modification des comportements entraînant une plus grande exposition à la prédation (effet attractif des lampadaires sur les chiroptères notamment)
Niveau d'impact initial	Modéré
Type de mesure	Réduction technique
Mise en place et suivi	Les dispositifs utilisés pour l'éclairage des installations devront être compatibles avec le maintien de la biodiversité identifiée sur et à proximité du site. Pour cela, le spectre de lumière utilisé sera adapté afin de réduire la pollution lumineuse. Pour réduire le dérangement de la faune, certaines zones feront l'objet d'une extinction partielle ou totale de l'éclairage au milieu de la nuit. D'autres zones seront équipées de détecteurs de présence associés à une minuterie afin de ne pas être éclairées inutilement. L'éclairage se doit d'être adapté et optimisé afin de générer le moins possible de pollution lumineuse : -Concentrer la direction de l'éclairage vers le sol (forme du luminaire adaptée), -Ne pas positionner les éclairages trop hauts, -Limiter l'intensité de l'éclairage au besoin,

V Demande de dérogation

-Utiliser des éclairages respectant les préconisations spectrales suivantes :

NB : les × indiquent les longueurs d'ondes auxquelles les taxons sont sensibles

Les mammifères et les oiseaux nocturnes ainsi que les insectes sont les taxons les plus susceptibles d'être affectés par l'éclairage et pour lesquels des mesures peuvent être prises. En effet, les amphibiens, sont sensibles à toutes les longueurs d'onde. Nous préconisons l'utilisation d'ampoule à sodium basse pression en premier lieu, pour réduire l'effet d'un éclairage permanent, en second lieu, des rampes de LEDs ambrées à spectre étroit (575-605 nm).

Tableau 6 : Lampes pouvant être recommandées lorsque la présence d'un éclairage artificiel demeure nécessaire

Longueurs d'ondes (nm)	UV							IR	Lampes les « moins néfastes »	Lampes néfastes mais aux impacts plus « modérés »
	<400	400 - 420	420 - 500	500 - 575	575 - 585	585 - 605	605 - 700			
Poissons d'eau douce	x	x	x	x	x	x	x		- Sodium Basse Pression - LEDs Ambrées à spectre étroit	- Sodium Haute Pression
Poissons marins	x	x	x	x					- Sodium Basse Pression - Sodium Haute Pression	- Fluo compacte (Blanc le plus chaud < 2700°K)
Crustacés (zooplancton)	x	x*	x*						- LEDs Ambrées à spectre étroit - LEDs Rouges	- Tube Fluorescent (Blanc le plus chaud < 2700°K)
Amphibiens et reptiles	x	x	x	< à 500 et > à 550	x	x	x	x		- Sodium Basse Pression
Oiseaux	x	x	x	x		x	x	x	- Sodium Basse Pression - LEDs Ambrées à spectre étroit	- Sodium Haute Pression - Tube Fluorescent (Blanc le plus chaud < 2700°K)
Mammifères (hors chiroptères)	x	x	x	x				x	- Sodium Basse Pression - LEDs Ambrées à spectre étroit	- Sodium Haute Pression - Fluo compacte (Blanc le plus chaud < 2700°K) - Tube Fluorescent (Blanc le plus chaud < 2700°K)
Chiroptères	x	x	x	x					- Sodium Basse Pression - Sodium Haute Pression	- Fluo compacte (Blanc le plus chaud < 2700°K)
Insectes	x	x	x	x					- LEDs Ambrées à spectre étroit - LEDs Rouges	- Tube Fluorescent (Blanc le plus chaud < 2700°K)

x* : Probable mais non identifié dans la littérature scientifique

© MEB-ANPCEN 2015

Niveau d'impact résiduel

Faible

VII.2.M.R.02 Modification des fossés latéraux pour réduire les risques de mortalité accidentelle de la faune

M.R.02 Modification des fossés latéraux pour réduire les risques de mortalité accidentelle de la faune

Désignation de l'impact

Mortalité d'individus d'espèces d'amphibiens, reptiles et petits mammifères à enjeu

V Demande de dérogation

Habitat / Espèces concernés	Tous les amphibiens, reptiles et petits mammifères à enjeu
Description de l'impact	La présence de fossés pour la gestion des pluies constitue un piège mortel pour la petite faune voulant traverser la zone d'étude. En effet, les animaux tombent dans ces fossés métalliques en U et profonds de plusieurs dizaines de centimètres et ne peuvent en sortir. Ces fossés métalliques sont fortement ensoleillés et atteignent rapidement des températures fatales pour la faune prisonnière. Les possibilités de sortir de ces fossés sont quasi nulles, entraînant quasi systématiquement la mort des animaux prisonniers.
Niveau d'impact initial	Non évaluable (Potentiellement modéré à fort au vu des enjeux identifiés sur le site)
Type de mesure	Réduction
Mise en place et suivi	Pour réduire le risque de mortalité accidentelle des espèces tombant dans les fossés, le démantèlement des installations existantes doit être programmé. Les fossés métalliques qui existent actuellement seront démantelés au profit d'un enfouissement souterrain des réseaux d'eau. Le risque de chute et de piégeage mortel dans les fossés sera donc nul
Niveau d'impact résiduel	Nul

VII.3 Mesures d'accompagnement

VII.3.1M.A.01 Suivi écologique du chantier

M.A.01 Suivi écologique du chantier	
Désignation de l'impact	Destruction potentielle d'espèces patrimoniales Dégradation d'habitats naturels non inclus dans les emprises
Habitat / Espèces concernés	Habitats en bordure de travaux Espèces patrimoniales identifiées sur site
Description de l'impact	Le déroulement de travaux par des opérateurs non préalablement sensibilisés aux enjeux environnementaux du site pourrait entraîner un non-respect des emprises. Cela engendrerait une hausse potentielle de la destruction d'habitats et d'individus, ainsi qu'un dérangement plus important des espèces protégées présentes sur le site.
Type de mesure	Accompagnement
Mise en place et suivi	Afin de veiller à l'évitement des zones d'habitats naturels à enjeu ainsi qu'à l'évitement des enjeux floristiques et faunistiques identifiés sur site, un suivi de chantier écologique doit être programmé.

V Demande de dérogation

Pour cela, le déroulement des travaux fera l'objet d'une concertation entre le(s) chef(s) de chantier de(s) entreprise(s) mandatée(s) pour les travaux et un expert écologue qui s'assurera du respect des contraintes environnementales. Cela permettra de veiller au respect des emprises des travaux fournies dans le plan guide.

Les entreprises intervenant sur site devront être sensibilisées aux enjeux environnementaux du site en amont des travaux. Cela permettra de préserver au mieux les enjeux trouvés sur et à proximité directe du site.

Un balisage des espèces et espaces sensibles sera réalisé par l'expert écologue et/ou sous la surveillance de celui-ci. La délimitation précise de ces espèces et espaces devra être matérialisée sur le terrain par une signalétique efficace (ex : rubalise et palettes) pour que ces dernières soient facilement identifiables par les équipes techniques du chantier.

Des visites de chantier seront programmées (1 visite/mois pendant la durée des travaux) afin de veiller au respect de la réglementation environnementale, des mesures d'évitement et de réduction et des procédures en lien avec l'environnement. Les visites de chantier feront l'objet de comptes rendus. La dernière visite de chantier veillera à un repli de chantier respectueux de l'environnement et des exigences définis et fera l'objet d'un bilan de fin de chantier.

VII.3.1 M.A.02 Abondement d'un fond de coordination du programme de suivi de la Podocnémide de Cayenne

M.A.02 Abondement d'un fond de coordination du programme de suivi de la Podocnémide de Cayenne

Habitat / Espèces concernés	Podocnémide de Cayenne
Type de mesure	Accompagnement
Mise en place et suivi	<p>Cette mesure vise à l'acquisition de connaissances sur une espèce de tortue menacée de Guyane.</p> <p>La Podocnémide de Cayenne, une espèce de tortue menacée d'extinction (Vulnérable), représentant un très fort enjeu de conservation et protégée avec son habitat a été observée dans la zone d'étude, à plus d'un kilomètre de la zone d'emprise du projet.</p> <p>Le Grand Port Maritime de Guyane s'engage à abonder un fond de 5000euro à l'association Kwata, en faveur de la coordination des suivis régionaux de cette espèce.</p> <p>Le fond devra être déposé dans la caisse des dépôts et consignations avant le début des travaux. Il permettra de coordonner les suivis régionaux de l'espèce et de valoriser les résultats de suivi.</p>

VII.4 Impacts résiduels du projet

Tableau 18 : Impacts résiduels du projet après mesures d'évitement et de réduction

NB : Ne sont pas repris dans ce tableau les habitats et espèces pour lesquels l'incidence du projet avant mesures E et R sont déjà faibles, très faibles ou négligeables.

Nom	Enjeu	Sensibilité	Incidence avant mesure	Mesures associées	Impact résiduel après mesures
Herpétofaune					
Podocnémide de Cayenne	Très fort	Modérée	Modérée	M.R.02	Non notables
Mammifères volants					
Grande Dame blanche	Modéré	Modérée	Modérée	M.R.01	Non notables
Dame blanche des cyclanthes	Modéré	Forte	Modérée	M.R.01	Non notables
Grand Péroptère	Modéré	Forte	Modérée	M.R.01	Non notables
Petit Péroptère	Modéré	Forte	Modérée	M.R.01	Non notables
Grand Promope	Modéré	Forte	Modérée	M.R.01	Non notables
Grand Ptéronote à dos nu	Modéré	Forte	Modérée	M.R.01	Non notables
Ptéronote masqué	Modéré	Forte	Modérée	M.R.01	Non notables

VII.5 Mesures de compensation

Après application de l'intégralité des mesures d'atténuation, les impacts résiduels sont considérés comme non notables sur la totalité des enjeux écologiques impactés.

V Demande de dérogation

VII.6 Synthèse des mesures, coûts estimés et planification

Tableau 19 : Synthèse des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement

Mesures		Estimation de coût	Conception	Travaux	Exploitation (>20 ans)
Réduction	M.R.01	Choix d'un éclairage des aménagements adapté à la biodiversité environnante	Intégrés au projet	x	
	M.R.02	Modification des fossés latéraux pour réduire les risques de mortalité accidentelle de la faune	Intégrés au projet	x	x
Accompagnement	M.A.01	Suivi écologique du chantier	5000€		x
	M.A.02	Abondement d'un fond de coordination du programme de suivi de la Podocnémide de Cayenne	5000€		x

VII.7 Localisation sur site des mesures ERCA

Etat initial faune flore
**Localisation des mesures
ERC**

Port Sec de l'Oyapock

Légende

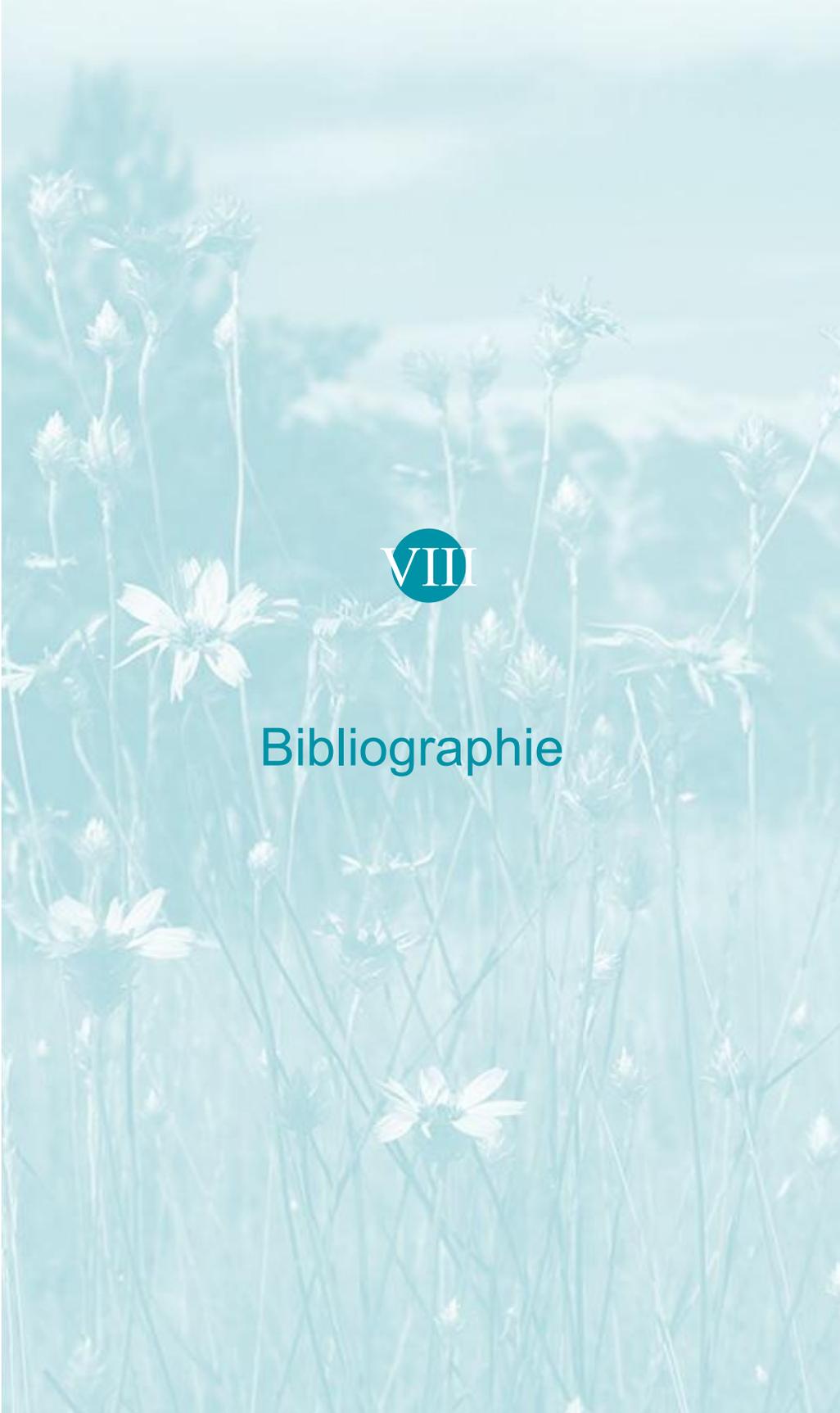
 Périmètre de la zone d'étude

Mesures

 M.R.04 Modification des fossés latéraux

NB : Les mesures M.R.01, M.R.02, M.A.01 ne sont pas localisées sur la carte étant donné qu'elles s'appliquent à l'intégralité de l'emprise projet.





VIII

Bibliographie

VII Bibliographie

- BARNABE, D. & GIBERNAU, M. (2015) ARACEES DE GUYANE FRANÇAISE - BIOLOGIE ET SYSTEMATIQUE. IRD EDITIONS, MARSEILLE.**
- BIOTOPE (2010) DIAGNOSTICS FAUNE/FLORE SUR LE SITE MINIER DE YAOU. AUPLATA/SMYD, 97PP.**
- CHIRON, G. & BELLONE, R. (2005) LES ORCHIDEES DE GUYANE FRANÇAISE. TROPICALIA, VOREPPE.**
- CLAESSENS, O. & PINEAU, K. (2007) RESERVE NATURELLE LUCIFER – DEKOU-DEKOU. INVENTAIRE ORNITHOLOGIQUE, 28 OCTOBRE – 10 NOVEMBRE 2006. RAPPORT DE MISSION. OFFICE NATIONAL DES FORETS 38PP.**
- CLAESSENS, O. & RENAUDIER, A. (2009) RESERVE NATURELLE DE LA TRINITE : ETUDE DE L'AVIFAUNE, MONT TABULAIRE DU 6 AU 13 OCTOBRE 2009, ZONE AYA DU 13 AU 26 OCTOBRE 2009. RAPPORT DE MISSION. OFFICE NATIONAL DES FORETS 41PP.**
- DE GRANVILLE, J.-J. & GAYOT, M. (2014) GUIDE DES PALMIERS DE GUYANE. OFFICE NATIONAL DES FORETS, CAYENNE.**
- FEIJÓ, A., VILELA, J. F., CHENG, J., SCHETINO, M. A. A., COIMBRA, R. T., BONVICINO, C. R., SANTOS, F. R., PATTERSON B. D. & CORDEIRO-ESTRELA, P. (2019). PHYLOGENY AND MOLECULAR SPECIES DELIMITATION OF LONG-NOSED ARMADILLOS (*DASYPUS: CINGULATA*) SUPPORTS MORPHOLOGY-BASED TAXONOMY. ZOOLOGICAL JOURNAL OF THE LINNEAN SOCIETY, 186(3), 813-825.**
- HILTY, S. (2003) BIRDS OF VENEZUELA. PRINCETON UNIVERSITY PRESS, PRINCETON.**
- HOFF, M. (2000), LISTE DES HABITATS DE GUYANE. RAPPORT TECHNIQUE, CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE GUYANE / DIREN, CAYENNE, 3.**
- DEL HOYO, J.; ELLIOTT, A.; SARGATAL, J. & CHRISTIE, D., (1992-2013) HANDBOOK OF THE BIRDS OF THE WORLD. LYNX EDITIONS, BARCELONA.**

VII Bibliographie

- GUITET, S.; BRUNAU, O.; DE GRANVILLE, J.-J.; GONZALEZ, S. & RICHARD-HANSEN, C. (2015), CATALOGUE DES HABITATS FORESTIERS DE GUYANE., TECHNICAL REPORT, OFFICE NATIONAL DES FORETS, CAYENNE, 120.
- LATREILLE, C.; VIROLLET, D.; PENEZ, J.-P.; DEWYNTER, M. & JAY, P.-O. (2004) GUIDE DE RECONNAISSANCE DES ARBRES DE GUYANE. CCPR IMPRIMERIE, MATOURY.
- LEOTARD, G. (2012). PROJET LIFE+ CAP DOM: ÉTUDE BOTANIQUE DES SAVANES DE GUYANE–RAPPORT FINAL. GEPOG. 125P.
- LESCURE, J. & MARTY, C. (2000) ATLAS DES AMPHIBIENS DE GUYANE. MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, PARIS.
- MORI, S. A.; CREMERS, G.; GRACIE, C. A.; DE GRANVILLE, J.-J.; HEALD, S. V.; HOFF, M. & MITCHELL, J. D., (2002) GUIDE TO THE VASCULAR PLANTS OF CENTRAL FRENCH GUIANA. PART 2. DICOTYLEDONS. VOL. 76, THE NEW-YORK BOTANICAL GARDEN PRESS, NEW-YORK.
- MORI, S. A.; CREMERS, G.; GRACIE, C. A.; DE GRANVILLE, J.-J.; HOFF, M. & MITCHELL, J. D., (1997) GUIDE TO THE VASCULAR PLANTS OF CENTRAL FRENCH GUIANA. PART 1. PTERIDOPHYTES, GYMNOSPERMS AND MONOCOTYLEDONS. VOL. 76, THE NEW-YORK BOTANICAL GARDEN PRESS, NEW-YORK.
- PUIG, H.; BARTHELEMY, D. & SABATIER, D. (2003) CLE D'IDENTIFICATION DES PRINCIPALES FAMILLES ET DES PRINCIPAUX GENRES A ESPECES ARBOREES DE GUYANE. REVUE FORESTIERE FRANÇAISE, 84--100.
- STARACE, F. (1998) GUIDE DES SERPENTS ET AMPHIBIENS DE GUYANE. IBIS ROUGE ÉDITIONS, MATOURY.
- STEYERMARK, J. A.; BERRY, P. E. & HOLST, B. K., ED. (1995-2004) FLORA OF THE VENEZUELAN GUAYANA. MISSOURI BOTANICAL GARDEN, MISSOURI.
- TOSTAIN, O.; DUJARDIN, J.-L.; ERARD, C. & THIOLLAY, J.-M. (1992) OISEAUX DE GUYANE. SOCIETE D'ETUDES ORNITHOLOGIQUES, BRUNOY.



VIII

Annexes

A Annexe 1, Formulaire CERFA

Annexe 1, Formulaire CERFA

Annexe 2 Liste des espèces végétales recensées au sein de la zone d'étude

Famille	Nom scientifique	Statut
ARECACEAE	<i>Bactris nancibaensis</i> Granv., 2007	P/D
ARACEAE	<i>Goepertia dilabens</i> (L.Andersson &	P/D
ARECACEAE	<i>Astrocaryum rodriguesii</i> Trail, 1877	D
FABACEAE	<i>Dicorvnia guianensis</i> Amshoff, 1939	D
ARISTOLOCHACEAE	<i>Aristolochia bukuti</i> Poncy, 1989	D
POACEAE	<i>Eragrostis unioloïdes</i> (Retz.) Nees ex	EEE
LINDERNIACEAE	<i>Lindernia crustacea</i> (L.) F.Muell.,	EEE
FABACEAE	<i>Abarema iupunba</i> (Willd.) Britton &	
MENISPERMACEAE	<i>Abuta</i> Aubl., 1775 sp.	
MELASTOMATACEAE	<i>Aciotis acuminifolia</i> (Mart. ex DC.)	
MELASTOMATACEAE	<i>Aciotis indecora</i> (Bonpl.) Triana,	
PTERIDACEAE	<i>Adiantum caiennense</i> Willd. ex	
BROMELIACEAE	<i>Aechmea mertensii</i> (G.Mev.) Schult.	
EUPHORBIACEAE	<i>Alchorneopsis floribunda</i> (Benth.)	
RUBIACEAE	<i>Amaïoua guianensis</i> Aubl., 1775	
APOCYNACEAE	<i>Ambelania acida</i> Aubl., 1775	
POACEAE	<i>Andropogon bicornis</i> L., 1753	
ANNONACEAE	<i>Annona paludosa</i> Aubl., 1775	
ARACEAE	<i>Anthurium gracile</i> (Rudge) Schott,	
ARACEAE	<i>Anthurium pentaphyllum</i> (Aubl.)	
ARACEAE	<i>Anthurium</i> Schott, 1829 sp.	
MALVACEAE	<i>Apeiba glabra</i> Aubl., 1775	
MALVACEAE	<i>Apeiba petoumo</i> Aubl., 1775	
MALVACEAE	<i>Apeiba tibourbou</i> Aubl., 1775	
PRIMULACEAE	<i>Ardisia guianensis</i> (Aubl.) Mez, 1901	
POLYGALACEAE	<i>Asemeia violacea</i> (Aubl.)	
ASPLENIACEAE	<i>Asplenium serratum</i> L., 1753	
ARECACEAE	<i>Astrocaryum paramaca</i> Mart., 1834	
ARECACEAE	<i>Astrocaryum sciophilum</i> (Miq.)	
ARECACEAE	<i>Attalea guianensis</i> (Glassman) Zona,	
ARECACEAE	<i>Attalea maripa</i> (Aubl. ex Corrêa)	
ARECACEAE	<i>Bactris aubletiana</i> Trail, 1876	
ARECACEAE	<i>Bactris constanciae</i> Barb.Rodr.,	
ARECACEAE	<i>Bactris gastoniana</i> Barb.Rodr., 1888	
SALICACEAE	<i>Banara guianensis</i> Aubl., 1775	
FABACEAE	<i>Batesia floribunda</i> Spruce ex Benth.,	
FABACEAE	<i>Bauhinia</i> L., 1753 sp.	
MELASTOMATACEAE	<i>Bellucia egensis</i> (DC.) Pennevs.	
MELASTOMATACEAE	<i>Bellucia grossularioides</i> (L.) Triana,	
BIGNONIACEAE	Bignoniaceae Juss., 1789	
CYPERACEAE	<i>Bisboeckelera microcephala</i>	
BROMELIACEAE	<i>Bromelia nudicaulis</i> L., 1753	
BURMANNIACEAE	Burmanniaceae Blume, 1827	
URTICACEAE	<i>Cecropia obtusa</i> Trécul, 1847	
URTICACEAE	<i>Cecropia palmata</i> Willd., 1806	
URTICACEAE	<i>Cecropia sciadophylla</i> Mart., 1841	
CHRYSOBALANACEAE	Chrysobalanaceae R.Br., 1818	

A Annexe 1, Formulaire CERFA

Famille	Nom scientifique	Statut
SAPOTACEAE	Chrysophyllum pomiferum (Eyma)	
ASTERACEAE	Clibadium surinamense L., 1771	
ARECACEAE	Cocos nucifera L., 1753	
GESNERIACEAE	Codonanthesis crassifolia	
CONVOLVULACEAE	Convolvulaceae Juss., 1789	
CORDIACEAE	Cordia nodosa Lam., 1792	
COSTACEAE	Costus erythrothyrus Loes., 1929	
COSTACEAE	Costus scaber Ruiz & Pav., 1798	
GENTIANACEAE	Coutoubea spicata Aubl., 1775	
EUPHORBIACEAE	Croton matourensis Aubl., 1775	
SAPINDACEAE	Cupania rubiginosa (Poir.) Radlk.,	
CYATHEACEAE	Cyathea pungens (Willd.) Domin,	
CYCLANTHACEAE	Cyclanthus bipartitus Poit. ex	
DRYOPTERIDACEAE	Cyclodium inerme (Fée) A.R.Sm.,	
CYPERACEAE	Cyperus compressus L., 1753	
CYPERACEAE	Cyperus ligularis L., 1759	
CYPERACEAE	Cyperus surinamensis Rottb., 1773	
FABACEAE	Dalbergia riedelii (Benth.) Sandwith,	
EUPHORBIACEAE	Dalechampia tiliifolia Lam., 1786	
MARATTIACEAE	Danaea nigrescens Jenman, 1898	
MARATTIACEAE	Danaea simplicifolia Rudge, 1805	
DILLENIACEAE	Davilla nitida (Vahl) Kubitzki, 1971	
FABACEAE	Desmodium incanum (Sw.) DC.,	
MELASTOMATACEAE	Desmoscelis villosa (Aubl.) Naudin,	
ORCHIDACEAE	Dichaea Lindl., 1833 sp.	
ARACEAE	Dieffenbachia seguine (Jacq.)	
POACEAE	Digitaria Haller, 1768 sp.	
FABACEAE	Dioclea virgata (Rich.) Amshoff,	
BROMELIACEAE	Disteganthus basilateralis Lem.,	
ARACEAE	Dracontium polyphyllum L., 1753	
POACEAE	Echinolaena inflexa (Poir.) Chase,	
CYPERACEAE	Eleocharis R.Br., 1810 sp.	
FABACEAE	Eperua falcata Aubl., 1775	
CACTACEAE	Epiphyllum phyllanthus (L.) Haw.,	
GESNERIACEAE	Episcia sphenoloba Leeuwenb., 1958	
EUPHORBIACEAE	Euphorbia hyssopifolia L., 1759	
EUPHORBIACEAE	Euphorbia thymifolia L., 1753	
EUPHORBIACEAE	Euphorbiaceae Juss., 1789	
ARECACEAE	Euterpe oleracea Mart., 1824	
CYCLANTHACEAE	Evodianthus funifer (Poit.) Lindm.,	
RUBIACEAE	Faramea guianensis (Aubl.)	
MORACEAE	Ficus catappifolia Kunth & Bouché,	
CYPERACEAE	Fimbristylis littoralis Gaudich., 1826	
ARECACEAE	Geonoma baculifera (Poit.) Kunth,	
ARECACEAE	Geonoma euspatha Burret, 1930	
ARECACEAE	Geonoma stricta (Poit.) Kunth, 1841	
GESNERIACEAE	Gesneriaceae Rich. & Juss., 1816	
GLEICHENIACEAE	Gleichenella pectinata (Willd.)	
MARANTACEAE	Goepertia elliptica (Roscoe)	
GOUPIACEAE	Goupia glabra Aubl., 1775	

A Annexe 1, Formulaire CERFA

Famille	Nom scientifique	Statut
MELIACEAE	Guarea F.Allam. ex L., 1771 sp.	
CUCURBITACEAE	Gurania huberi Cogn., 1909	
HELICONIACEAE	Heliconia acuminata Rich., 1831	
HELICONIACEAE	Heliconia bihai (L.) L., 1771	
BALANOPHORACEAE	Helosis cavanensis (Sw.) Spreng.,	
MELASTOMATACEAE	Henriettea maroniensis Sagot, 1883	
MALVACEAE	Hibiscus spathulatus Garcke, 1849	
APOCYNACEAE	Himatanthus articulatus (Vahl)	
CHRYSOBALANACEAE	Hirtella L., 1753 sp.	
CHRYSOBALANACEAE	Hirtella physophora Mart. & Zucc.,	
HUMIRIACEAE	Humiria balsamifera Aubl., 1775	
LAMIACEAE	Hyptis atrorubens Poit., 1806	
FABACEAE	Inga cavennensis Sagot ex Benth.,	
FABACEAE	Inga Mill., 1754 sp.	
CONVOLVULACEAE	Ipomoea setifera Poir., 1804	
MARANTACEAE	Ischnosiphon martianus Eichler ex	
MARANTACEAE	Ischnosiphon obliquus (Rudge)	
RUBIACEAE	Isertia coccinea (Aubl.) J.F.Gmel.,	
BIGNONIACEAE	Jacaranda copaia (Aubl.) D.Don,	
LECYTHIDACEAE	Lecythis idatimon Aubl., 1775	
LINDSAEACEAE	Lindsaea lancea (L.) Bedd., 1876	
LOMARIOPSIDACEAE	Lomariopsis iapurensis (Mart.)	
OCHNACEAE	Ludwigia hyssopifolia (G.Don) Exell,	
LYCOPODIELLACEAE	Lycopodiella cernua (L.) Pic.Serm.,	
LYGODIACEAE	Lygodium volubile Sw., 1803	
EUPHORBIACEAE	Mabea taquari Aubl., 1775	
FABACEAE	Macrolobium bifolium (Aubl.) Pers.,	
MALVACEAE	Malvaceae Juss., 1789	
ARECACEAE	Manicaria saccifera Gaertn., 1791	
CYPERACEAE	Mapania sylvatica Aubl., 1775	
EUPHORBIACEAE	Maprounea guianensis Aubl., 1775	
APOCYNACEAE	Mateleia grenandii Morillo, 1991	D
ARECACEAE	Mauritia flexuosa L.f., 1782	
MENISPERMACEAE	Menispermaceae Juss., 1789	
METAXYACEAE	Metaxva scalaris Tuomisto &	
MELASTOMATACEAE	Miconia alata (Aubl.) DC., 1828	
MELASTOMATACEAE	Miconia ceramicarpa (DC.) Cogn.,	
MELASTOMATACEAE	Miconia ciliata (Rich.) DC., 1828	
MELASTOMATACEAE	Miconia conglomerata (DC.)	
MELASTOMATACEAE	Miconia lateriflora Cogn., 1909	
MELASTOMATACEAE	Miconia maveta (D.Don)	
MELASTOMATACEAE	Miconia prasina (Sw.) DC., 1828	
MELASTOMATACEAE	Miconia tococho Michelang., 2018	
SAPOTACEAE	Micropholis guvanensis (A.DC.)	
FABACEAE	Mimosa pudica L., 1753	
MARANTACEAE	Monotagma plurispicatum (Körn.)	
ARACEAE	Montrichardia arborescens (L.)	
POLYGALACEAE	Moutabea guianensis Aubl., 1775	
MYRTACEAE	Myrcia DC., 1827 sp.	
NEPHROLEPIDACEAE	Nephrolepis rivularis (Vahl) Mett. ex	

A Annexe 1, Formulaire CERFA

Famille	Nom scientifique	Statut
MELASTOMATACEAE	Nepsera aquatica (Aubl.) Naudin,	
ARECACEAE	Oenocarpus bacaba Mart., 1823	
POACEAE	Olyra latifolia L., 1759	
POACEAE	Olyra obliquifolia Steud., 1855	
FABACEAE	Ormosia Jacks., 1811 [nom. cons.]	
MALVACEAE	Pachira aquatica Aubl., 1775	
RUBIACEAE	Palicourea apoda (Steerm.)	
RUBIACEAE	Palicourea guianensis Aubl., 1775	
RUBIACEAE	Palicourea muscosa (Jacq.) Delprete	
RUBIACEAE	Palicourea tomentosa (Aubl.)	
ORCHIDACEAE	Palmorchis Barb.Rodr., 1877 sp.	
FABACEAE	Paloue guianensis Aubl., 1775	
POACEAE	Panicum L., 1753 sp.	
FABACEAE	Parkia nitida Miq., 1850	
POACEAE	Paspalum L., 1759 sp.	
PASSIFLORACEAE	Passiflora amoena L.K.Escobar,	
PASSIFLORACEAE	Passiflora cirrhiflora Juss., 1805	
PASSIFLORACEAE	Passiflora coccinea Aubl., 1775	
STRELITZIACEAE	Phenakospermum guvannense	
ARACEAE	Philodendron ecordatum Schott.	
ARACEAE	Philodendron grandifolium (Jacq.)	
ARACEAE	Philodendron linnaei Kunth, 1841	
ARACEAE	Philodendron pedatum (Hook.)	
ARACEAE	Philodendron placidum Schott.	
LORANTHACEAE	Phoradendron Nutt., 1848 sp.	
PIPERACEAE	Piper adenandrum (Miq.) C.DC.,	
PIPERACEAE	Piper humistratum Görts &	
PTERIDACEAE	Pityrogramma calomelanos (L.) Link,	
POLYGALACEAE	Polygala adenophora DC., 1824	
POLYGALACEAE	Polygala longicaulis Kunth, 1823	
URTICACEAE	Pourouma guianensis Aubl., 1775	
BURSERACEAE	Protium heptaphyllum (Aubl.)	
RUBIACEAE	Psychotria L., 1759 sp.	
FABACEAE	Pterocarpus officinalis Jacq., 1763	
QUIINACEAE	Quiina obovata Tul., 1849	
RAPATEACEAE	Rapatea paludosa Aubl., 1775	
ZINGIBERACEAE	Renealmia guianensis Maas, 1975	
CYPERACEAE	Rhynchospora holoschoenoides	
VIOLACEAE	Rinorea amapensis Hekking, 1979	
VIOLACEAE	Rinorea pubiflora (Benth.) Sprague	
ASTERACEAE	Rolandra fruticosa (L.) Kuntze, 1891	
RUBIACEAE	Sabicea velutina var. oblongifolia	
SAPINDACEAE	Sapindaceae Juss., 1789	
SAPOTACEAE	Sapotaceae Juss., 1789	
OCHNACEAE	Sauvagesia erecta L., 1753	
RAPATEACEAE	Saxo-fridericia aculeata Körn., 1872	
ARALIACEAE	Schefflera decaphylla (Seem.)	
ARALIACEAE	Schefflera morototoni (Aubl.)	
TRIURIDACEAE	Sciaphila albescens Benth., 1855	
CYPERACEAE	Scleria secans (L.) Urb., 1900	

A Annexe 1, Formulaire CERFA

Famille	Nom scientifique	Statut
SELAGINELLACEAE	Selaginella conduplicata Spring.	
SELAGINELLACEAE	Selaginella epirrhizos Spring. 1843	
FABACEAE	Senna chrysoarpa (Desv.) H.S.Irwin	
FABACEAE	Senna quinquangulata (Rich.)	
RUBIACEAE	Sipanea pratensis Aubl., 1775	
ELAEOCARPACEAE	Sloanea grandiflora Sm., 1816	
SMILACACEAE	Smilax svphilitica Humb. & Bonpl.	
SOLANACEAE	Solanum stramonifolium Jacq.,	
SOLANACEAE	Solanum velutinum Dunal. 1814	
RAPATEACEAE	Spathanthus unilateralis (Rudge)	
ARACEAE	Spathiphyllum humboldtii Schott.	
RUBIACEAE	Spermacoce capitata Ruiz & Pav.,	
RUBIACEAE	Spermacoce latifolia Aubl., 1775	
RUBIACEAE	Spermacoce verticillata L., 1753	
ASTERACEAE	Sphagneticola O.Hoffm., 1900 sp.	
LOGANIACEAE	Spigelia anthelmia L., 1753	
MALVACEAE	Sterculia frondosa Rich., 1792	
MALPIGHIACEAE	Stigmaphyllon sinuatum (DC.)	
MENISPERMACEAE	Strychnos oiapocensis Fróes, 1959	
FABACEAE	Stylosanthes Sw., 1788 sp.	
APOCYNACEAE	Tabernaemontana undulata Vahl.	
FABACEAE	Tachigali melinonii (Harms) Zarucchi	
ANACARDIACEAE	Tapura guianensis Aubl., 1775	
TECTARIACEAE	Tectaria plantaginea var.	
THELYPTERIDACEAE	Thelypteridaceae Pic.Serm., 1970	
THURNIACEAE	Thurnia sphaerocephala (Rudge)	
MELASTOMATAACEAE	Tibouchina aspera Aubl., 1775	
BURSERACEAE	Trattinnickia Willd., 1806 sp.	
MELIACEAE	Trichilia P.Browne, 1756 sp.	
HYMENOPHYLLACEAE	Trichomanes ankersii C.Parker ex	
HYMENOPHYLLACEAE	Trichomanes crispum L., 1753	
HYMENOPHYLLACEAE	Trichomanes diversifrons (Bory)	
HYMENOPHYLLACEAE	Trichomanes pinnatum Hedw.,	
TECTARIACEAE	Triplophyllum funestum (Kunze)	
ARACEAE	Urospatha sagittifolia (Rudge)	
LENTIBULARIACEAE	Utricularia L., 1753 sp.	
HUMIRIACEAE	Vantanea guianensis Aubl., 1775	
POACEAE	Vetiveria zizanioides (L.) Nash, 1903	
MYRISTICACEAE	Viola sebifera Aubl., 1775	
MYRISTICACEAE	Viola surinamensis (Rol. ex Rottb.)	
CLUSIACEAE	Vismia cavennensis (Jacq.) Pers.,	
CLUSIACEAE	Vismia latifolia (Aubl.) Choisy, 1821	
FABACEAE	Vouacapoua americana Aubl., 1775	
GENTIANACEAE	Vovria aphylla (Jacq.) Pers., 1805	
GENTIANACEAE	Vovria aurantiaca Splitg., 1840	
GENTIANACEAE	Vovria clavata Splitg., 1840	
GENTIANACEAE	Vovria tenella Guilding ex Hook.,	
GENTIANACEAE	Vovriella parviflora (Miq.) Miq.,	
MALVACEAE	Waltheria indica L., 1753	
ARECACEAE	Washingtonia robusta H.Wendl.,	

A Annexe 1, Formulaire CERFA

Famille	Nom scientifique	Statut
ANNONACEAE	Xylopia cavennensis Maas, 1993	

Annexe 3 Liste des espèces d'amphibiens recensées au sein de la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Législation	L.R.R	Abondance en Guyane
Hylode porte-X	<i>Pristimantis chiastonotus</i>		LC	Très commune en forêt.
Hylode zeuctotyle	<i>Pristimantis zeuctotylus</i>		LC	Commune en forêt.
Rainette à bandeau	<i>Dendropsophus leucophyllatus</i>		LC	Commune en forêt et sur le littoral.
Rainette patte d'oie	<i>Boana boans</i>		LC	Commune le long des fleuves en forêt.
Rainette éperonnée	<i>Boana calcarata</i>		LC	Commune en forêt.
Rainette des bas-fonds	<i>Boana dentei</i>	D	LC	Peu commune dans les bas-fonds forestiers.
Rainette à bandes	<i>Boana multifasciata</i>		LC	Commune sur le littoral et dans les ouvertures forestières.
Rainette centrolène	<i>Boana cinerascens</i>		LC	Commune dans les bas-fonds forestiers.
Ostéocéphale oophage	<i>Osteocephalus oophagus</i>		LC	Très commune en forêt.
Ostéocéphale taurin	<i>Osteocephalus taurinus</i>		LC	Commune en forêt.
Trachycéphale métronome	<i>Trachycephalus hadroceph</i>		LC	Commune en forêt.
Phylloméduse carénée	<i>Phyllomedusa vaillantii</i>		LC	Commune en forêt.
Scinax des maisons	<i>Scinax ruber</i>		LC	Très commune sur le littoral, moins en forêt.
Adénomère familière	<i>Adenomera andreae</i>		LC	Très commune en forêt et sur le littoral.
Adénomère des herbes	<i>Adenomera hylaedactyla</i>		LC	Très commune sur le littoral.
Leptodactyle de Knudsen	<i>Leptodactylus knudseni</i>		LC	Commune en forêt.
Leptodactyle géant	<i>Leptodactylus pentadactylus</i>		LC	Commune en forêt.
Leptodactyle forestier	<i>Leptodactylus sp. gr. podicipinus</i> C		LC	Commune en forêt.
Atélope de Guyane	<i>Atelopus flavescens</i>	D	LC	Peu commune en forêt.
Crapaud feuille	<i>Rhinella castaneotica</i>		LC	Commune en forêt.
Crapaud buffle	<i>Rhinella marina</i>		LC	Très commune en forêt et sur le littoral.
Allobate fémoral	<i>Allobates femoralis</i>		LC	Très commune en forêt.
Anomaloglosse des Guyanes	<i>Anomaloglossus baeobatrachus</i>		LC	Commune en forêt.
Dendrobate cliquetant	<i>Ameerega bahneli</i>		LC	Commune en forêt.

A Annexe 1, Formulaire CERFA

Annexe 4 Liste des espèces de reptiles recensées au sein de la zone d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Législation	Liste rouge régionale	Habitat en Guyane	Abondance en Guyane
Anaconda géant	<i>Eunectes murinus</i>		LC	Marais et rivières en forêt et sur le littoral.	Commun
Chasseur menaçant	<i>Phrynonax polylepis</i>		LC	Forêt.	Commun
Couresse verdâtre	<i>Erythrolamprus typhlus</i>		LC	Forêt.	Commun
Anolis à fanon bleu	<i>Norops chrysolepis</i>		LC	Forêt.	Très commun
Anolis brun doré	<i>Norops fuscoauratus</i>		LC	Forêt.	Très commun
Lézard coureur type femelle	<i>Cnemidophorus sp</i>	D	DD	Milieux ouverts.	Commun.
Gecko à pattes de canard	<i>Thecadactylus rapicauda</i>		LC	Forêt.	Commun.
Amphisbène demi-deuil	<i>Amphisbaena fuliginosa</i>		LC	Forêt.	Peu commun.
Podocnémide de Cayenne	<i>Podocnemis unifilis</i>	H / D	VU	Marais côtiers et fleuves.	Peu commun.

Annexe 5 : Liste des espèces d'oiseaux recensées au sein de la zone d'étude

Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Législation	Liste rouge Régionale
Tinamidés	Grand Tinamou	<i>Tinamus major</i>		LC
Tinamidés	Tinamou soui	<i>Crypturellus soui</i>		LC
Tinamidés	Tinamou varié	<i>Crypturellus variegatus</i>		LC
Cracidés	Ortalide motmot	<i>Ortalis motmot</i>		LC
Podicipédidés	Grèbe minime	<i>Tachybaptus dominicus</i>	P / D (nidif)	EN
Ardéidés	Onoré rayé	<i>Tigrisoma lineatum</i>	P	LC
Cathartidés	Urubu à tête rouge	<i>Cathartes aura</i>	P	DD
Cathartidés	Grand Urubu	<i>Cathartes melambrotus</i>	P	LC
Cathartidés	Urubu noir	<i>Coragyps atratus</i>	P	LC
Pandionidés	Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	P	LC
Accipitridés	Naucleur à queue fourchue	<i>Elanoides forficatus</i>	P	LC
Accipitridés	Aigle tyran	<i>Spizaetus tyrannus</i>	P	LC
Accipitridés	Épervier nain	<i>Accipiter superciliosus</i>	P	LC

A Annexe 1, Formulaire CERFA

Rallidés	Râle concolore	<i>Amaurolimnas concolor</i>	?	DD
Columbidés	Pigeon ramiret	<i>Patagioenas speciosa</i>		LC
Columbidés	Pigeon plombé	<i>Patagioenas plumbea</i>		LC
Columbidés	Colombe de Verreaux	<i>Leptotila verreauxi</i>		LC
Columbidés	Colombe à front gris	<i>Leptotila rufaxilla</i>		LC
Columbidés	Colombe à queue noire	<i>Columbina passerina</i>		LC
Cuculidés	Piaye écureuil	<i>Piaya cayana</i>		LC
Cuculidés	Piaye à ventre noir	<i>Piaya melanogaster</i>		LC
Cuculidés	Ani à bec lisse	<i>Crotophaga ani</i>		LC
Cuculidés	Géocoucou tacheté	<i>Tapera naevia</i>		LC
Strigidés	Petit-duc de Watson	<i>Megascops watsonii</i>	P	LC
Strigidés	Chouette mouchetée	<i>Ciccaba virgata</i>	P / D	DD
Strigidés	Chevêchette d'Amazonie	<i>Glauucidium hardyi</i>	P	LC
Nyctibiidés	Ibijau gris	<i>Nyctibius grisens</i>	P	LC
Caprimulgidés	Engoulevent à queue courte	<i>Lurocalis semitorquatus</i>		LC
Caprimulgidés	Engoulevent pauraqué	<i>Nyctidromus albicollis</i>		LC
Caprimulgidés	Engoulevent noirâtre	<i>Nyctipolus nigrescens</i>		LC
Apodidés	Martinet spinicaude	<i>Chaetura spinicaudus</i>		LC
Apodidés	Martinet claudia	<i>Tachornis squamata</i>		DD
Apodidés	Martinet de Cayenne	<i>Panyptila cayennensis</i>	P	LC
Trochilidés	Colibri topaze	<i>Topaza pella</i>	P	LC
Trochilidés	Ermite roussâtre	<i>Phaethornis ruber</i>		LC
Trochilidés	Ermite à brins blancs	<i>Phaethornis superciliosus</i>		LC
Trochilidés	Ermite à long bec	<i>Phaethornis malaris</i>		LC
Trochilidés	Colibri oreillard	<i>Heliothryx auritus</i>		LC
Trochilidés	Coquette à raquettes	<i>Discosura longicaudus</i>	P	LC
Trochilidés	Coquette huppe-col	<i>Lophornis ornatus</i>	P	LC
Trochilidés	Campyloptère à ventre gris	<i>Campylopterus largipennis</i>		LC
Trochilidés	Dryade à queue fourchue	<i>Thalurania furcata</i>		LC

A Annexe 1, Formulaire CERFA

Trochilidés	Ariane à gorge rousse	<i>Hylocharis sapphirina</i>	P	LC
Trogonidés	Trogon à queue blanche	<i>Trogon viridis</i>		LC
Trogonidés	Trogon violacé	<i>Trogon violaceus</i>		LC
Alcédinidés	Martin-pêcheur à ventre roux	<i>Megasceryle torquata</i>		LC
Alcédinidés	Martin-pêcheur vert	<i>Chloroceryle americana</i>		LC
Momotidés	Motmot houtouc	<i>Momotus momota</i>		LC
Galbulidés	Jacamar à longue queue	<i>Galbula dea</i>		LC
Bucconidés	Tamatia à gros bec	<i>Notharchus macrorhynchos</i>	P / D	LC
Bucconidés	Tamatia pie	<i>Notharchus tectus</i>	P	LC
Capitonidés	Cabézon tacheté	<i>Capito niger</i>		LC
Ramphastidés	Toucan vitellin	<i>Ramphastos vitellinus</i>		LC
Ramphastidés	Araçari vert	<i>Pteroglossus viridis</i>		LC
Ramphastidés	Araçari grigri	<i>Pteroglossus aracari</i>		LC
Picidés	Pic à chevron d'or	<i>Melanerpes cruentatus</i>		LC
Picidés	Pic de Cassin	<i>Veniliornis cassini</i>		LC
Picidés	Pic à gorge jaune	<i>Piculus flavigula</i>		LC
Picidés	Pic ondé	<i>Ceelus undatus</i>		LC
Picidés	Pic mordoré	<i>Ceelus elegans</i>		LC
Picidés	Pic ouentou	<i>Dryocopus lineatus</i>		LC
Picidés	Pic à cou rouge	<i>Campephilus rubricollis</i>		LC
Picidés	Pic de Malherbe	<i>Campephilus melanoleucos</i>		LC
Falconidés	Caracara du Nord	<i>Caracara cheriway</i>	P / D	NT
Falconidés	Faucon des chauves-souris	<i>Falco ruficularis</i>	P	LC
Psittacidés	Toui à queue pourprée	<i>Touit purpuratus</i>		LC
Psittacidés	Toui para	<i>Brotogeris chrysoptera</i>		LC
Psittacidés	Pione violette	<i>Pionus fuscus</i>		LC
Psittacidés	Pione à tête bleue	<i>Pionus menstruus</i>		LC
Psittacidés	Maïpouri à tête noire	<i>Pionites melanocephalus</i>		LC
Psittacidés	Papegeai maille	<i>Deropterus accipitrinus</i>		LC
Psittacidés	Conure versicolore	<i>Pyrrhura picta</i>		LC
Psittacidés	Conure pavouane	<i>Psittacara leucophthalmus</i>		LC

A Annexe 1, Formulaire CERFA

Thamnophilidés	Batara fascié	<i>Cymbilaimus lineatus</i>		LC
Thamnophilidés	Batara souris	<i>Thamnophilus murinus</i>		LC
Thamnophilidés	Batara tacheté	<i>Thamnophilus punctatus</i>		LC
Thamnophilidés	Batara ardoisé	<i>Thamnomanes ardesiacus</i>		LC
Thamnophilidés	Batara cendré	<i>Thamnomanes caesius</i>		LC
Thamnophilidés	Myrmidon à ventre brun	<i>Epinecrophylla gutturalis</i>		LC
Thamnophilidés	Myrmidon pygmée	<i>Myrmotherula brachyura</i>		LC
Thamnophilidés	Myrmidon à flancs blancs	<i>Myrmotherula axillaris</i>		LC
Thamnophilidés	Myrmidon gris	<i>Myrmotherula menetriesii</i>		LC
Thamnophilidés	Grisin de Todd	<i>Herpsilochmus stictocephalus</i>		LC
Thamnophilidés	Alapi carillonneur	<i>Hypocnemis cantator</i>		LC
Thamnophilidés	Grisin sombre	<i>Cercomacroides tyrannina</i>	P	LC
Thamnophilidés	Alapi paludicole	<i>Sclateria naevia</i>		LC
Thamnophilidés	Alapi à tête noire	<i>Pernostola rufifrons</i>		LC
Thamnophilidés	Alapi ponctué	<i>Schistocichla leucostigma</i>		LC
Thamnophilidés	Alapi à cravate noire	<i>Myrmeciza ferruginea</i>		LC
Thamnophilidés	Alapi de Buffon	<i>Myrmeciza atrotborax</i>		LC
Thamnophilidés	Fourmilier zébré	<i>Willisornis poecilinotus</i>		LC
Grallariidés	Grallaire grand-beffroi	<i>Myrmothera campanisona</i>		LC
Furnariidés	Grimpar bec-en-coin	<i>Glyphorhynchus spirurus</i>		LC
Furnariidés	Grimpar à collier	<i>Dendrexetastes rufigula</i>		LC
Furnariidés	Grimpar barré	<i>Dendrocolaptes certhia</i>	P	LC
Furnariidés	Grimpar varié	<i>Dendrocolaptes picumnus</i>		LC
Furnariidés	Grimpar flambé	<i>Xiphorhynchus pardalotus</i>		LC
Furnariidés	Grimpar des cabosses	<i>Xiphorhynchus guttatus</i>		LC

A Annexe 1, Formulaire CERFA

Furnariidés	Grimpar lancéolé	<i>Lepidocolaptes albolineatus</i>	P	LC
Tyrannidés	Tyranneau roitelet	<i>Tyrannulus elatus</i>		LC
Tyrannidés	Elénie de Gaimard	<i>Myiopagis gaimardii</i>		LC
Tyrannidés	Elénie à ventre jaune	<i>Elaenia flavogaster</i>		LC
Tyrannidés	Tyranneau vif	<i>Zimmerius acer</i>		LC
Tyrannidés	Pipromorphe de McConnell	<i>Mionectes macconnelli</i>		LC
Tyrannidés	Microtyran casqué	<i>Lophotriccus galeatus</i>		LC
Tyrannidés	Todirostre zostérops	<i>Hemitriccus zosterops</i>	P	LC
Tyrannidés	Todirostre à front gris	<i>Poecilotriccus fumifrons</i>		LC
Tyrannidés	Tyranneau olivâtre	<i>Rhynchocyclus olivaceus</i>	P	LC
Tyrannidés	Tyranneau à miroir	<i>Tolmomyias assimilis</i>	P	LC
Tyrannidés	Tyranneau poliocéphale	<i>Tolmomyias poliocephalus</i>		LC
Tyrannidés	Platyrhynque à cimier blanc	<i>Platyrinchus platyrhynchos</i>	P / D	DD
Tyrannidés	Tyran de Cayenne	<i>Myiozetetes cayanensis</i>		LC
Tyrannidés	Tyran quiquivi	<i>Pitangus sulphuratus</i>		LC
Tyrannidés	Tyran de Pelzeln	<i>Conopias parvus</i>		LC
Tyrannidés	Tyran pitangua	<i>Megarynchus pitangua</i>		LC
Tyrannidés	Tyran mélancolique	<i>Tyrannus melancholicus</i>		LC (nich), LC (migr)
Tyrannidés	Tyran grisâtre	<i>Rhytipterna simplex</i>	P	LC
Tyrannidés	Tyran féroce	<i>Myiarchus ferrox</i>		LC
Tyrannidés	Attila à croupion jaune	<i>Attila spadiceus</i>		LC
Cotingidés	Coracine noire	<i>Querula purpurata</i>		LC
Cotingidés	Piauhau hurleur	<i>Lipangus vociferans</i>		LC
Cotingidés	Cotinga pompadour	<i>Xipholena punicea</i>		LC
Pipridés	Manakin à gorge blanche	<i>Corapipo gutturalis</i>		LC
Pipridés	Manakin casse-noisette	<i>Manacus manacus</i>		LC
Pipridés	Manakin à tête blanche	<i>Dixiphia pipra</i>		LC
Pipridés	Manakin à tête d'or	<i>Ceratopipra erythrocephala</i>		LC

A Annexe 1, Formulaire CERFA

Tityridés	Tityre gris	<i>Tityra cayana</i>		LC
Tityridés	Bécarde à calotte noire	<i>Pachyramphus marginatus</i>		LC
Tityridés	Bécarde du Surinam	<i>Pachyramphus surinamus</i>	P / D	DD
Viréonidés	Sourciroux mélodieux	<i>Cyclarhis gujanensis</i>		LC
Viréonidés	Smaragdan oreillard	<i>Vireolanius leucotis</i>		LC
Viréonidés	Viréo aux yeux rouges	<i>Vireo olivaceus</i>		LC
Viréonidés	Viréon fardé	<i>Hylophilus muscicapinus</i>		LC
Hirundinidés	Hirondelle tapère	<i>Progne tapera</i>		LC (tapera), DD (fusca)
Hirundinidés	Hirondelle chalybée	<i>Progne chalybea</i>		LC (chalybea), LC (macrorhamphus)
Hirundinidés	Hirondelle à ailes blanches	<i>Tachycineta albiventer</i>		LC
Hirundinidés	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	P	LC
Troglodytidés	Troglodyte familier	<i>Troglodytes aedon</i>		LC
Troglodytidés	Troglodyte coraya	<i>Pheugopedius coraya</i>		LC
Poliophtilidés	Microbate à collier	<i>Microbates collaris</i>	P	LC
Poliophtilidés	Microbate à long bec	<i>Ramphocaenus melanurus</i>	P	LC
Poliophtilidés	Gobemoucheron tropical	<i>Poliophtila plumbea</i>		LC
Turdidés	Merle leucomèle	<i>Turdus leucomelas</i>		LC
Turdidés	Merle à col blanc	<i>Turdus albicollis</i>		LC
Thraupidés	Tangara à crête fauve	<i>Tachyphonus surinamus</i>		LC
Thraupidés	Tangara à bec d'argent	<i>Ramphocelus carbo</i>		LC
Thraupidés	Tangara évêque	<i>Thraupis episcopus</i>		LC
Thraupidés	Tangara des palmiers	<i>Thraupis palmarum</i>		LC
Thraupidés	Calliste diable-enrhumé	<i>Tangara mexicana</i>		LC
Thraupidés	Calliste septicolore	<i>Tangara chilensis</i>		LC
Thraupidés	Dacnis à coiffe bleue	<i>Dacnis lineata</i>	P	LC
Thraupidés	Dacnis bleu	<i>Dacnis cayana</i>		LC
Thraupidés	Guit-guit céruléen	<i>Cyanerpes caeruleus</i>		LC
Thraupidés	Guit-guit saï	<i>Cyanerpes cyaneus</i>		LC
Thraupidés	Guit-guit émeraude	<i>Chlorophanes spiza</i>		LC
Thraupidés	Jacarini noir	<i>Volatinia jacarina</i>		LC

A Annexe 1, Formulaire CERFA

Thraupidés	Sporophile faux-bouvron	<i>Sporophila bouvronides</i>	P	DD
Thraupidés	Sporophile petit-louis	<i>Sporophila minuta</i>		LC
Thraupidés	Sporophile à ailes blanches	<i>Sporophila americana</i>		LC
Thraupidés	Sucrier à ventre jaune	<i>Coereba flaveola</i>		LC
Thraupidae	Saltator des grands-bois	<i>Saltator maximus</i>		LC
Thraupidae	Saltator ardoisé	<i>Saltator grossus</i>		LC
Passerellidae	Tohi silencieux	<i>Arremon taciturnus</i>	P	LC
Passerellidae	Bruant chingolo	<i>Zonotrichia capensis</i>	H / D	LC
Cardinalidés	Évêque de Rothschild	<i>Cyanoloxia rothschildii</i>		LC
Ictéridés	Cassique cul-rouge	<i>Cacicus haemorrhous</i>		LC
Ictéridés	Oriole à épaulettes	<i>Icterus cayanensis</i>		LC
Fringillidés	Organiste teité	<i>Euphonia violacea</i>		DD
Fringillidés	Organiste fardé	<i>Euphonia chrysopasta</i>	P	DD
Fringillidés	Organiste nègre	<i>Euphonia cayennensis</i>		LC

Annexe 6 : Liste des espèces de mammifères recensées au sein de la zone d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Liste rouge Régionale	Habitat en Guyane	Abondance en Guyane	Inventaires Biotope	Données Faune-Guyane
Tatou à neuf bandes	<i>Dasyops sp. nov</i>		LC	Forêt primaire et secondaire.	Commun.	x	
Aï, Paresseux à trois doigts	<i>Bradypus tridactylus</i>		LC	Forêt primaire et secondaire.	Commun.	x	
Singe-écureuil commun	<i>Saimiri sciureus</i>		LC	Forêt primaire et secondaire. Commun sur le littoral, plus rare dans l'intérieur.	Commun sur le littoral, plus rare dans l'intérieur.	x	
Tamarin aux mains dorées	<i>Saguinus midas</i>		LC	Forêt primaire et secondaire.	Commun.	x	

A Annexe 1, Formulaire CERFA

Pian à oreilles noires	<i>Didelphis marsupialis</i>		LC	Forêt primaire et secondaire, habitations.	Très commun.	x	
Grand Opossum laineux arboricole	<i>Caluromys philander</i>		LC	Forêt primaire et secondaire.	Commun.	x	
Acouchi	<i>Myoprocta acouchy</i>		LC	Forêt primaire et secondaire.	Commun.	x	
Coati roux	<i>Nasua nasua</i>		LC	Forêt primaire et secondaire.	Assez commun.	x	
Souris terrestre à grosse tête (ou des pinotières)	<i>Hylaeamys megacephalus/yunganus</i>		LC	Souris à grosse tête : autant en forêt primaire que secondaire et milieu urbain boisé. Souris des pinotières : forêt primaire et veille forêt secondaire préfère les bas-fonds.	Assez commun (<i>H. megacephalus</i>) à peu commun (<i>H. yunganus</i>)	x	
Ecureuil indéterminé	<i>Sciurillus pusillus/Guerlinguetus aestuans</i>		LC	Forêt primaire et secondaire.	Commun.	x	
Tayra	<i>Eira barbara</i>		LC	Forêt primaire et secondaire.	Assez commun		2015 (Sylvain Uriot) et 2017 (Loïc Epelboin)

Annexe 7 : Liste des espèces de chiroptères recensées au sein de la zone d'étude

Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut (D/rare)	Liste rouge Régionale	Capture	Nombre de capture	Bioacoustique
Phyllostomidae	Carollia commune	<i>Carollia perspicillata</i>	-	LC	x	7	

A Annexe 1, Formulaire CERFA

Phyllostomidae	Phyllostome des sous-bois	<i>Phyllostomus elongatus</i>	-	LC	x	1	
Phyllostomidae	Artibée noirâtre	<i>Artibeus obscurus</i>	-	LC	x	1	
Emballonuridae	Saccoptère à deux bandes	<i>Saccopteryx bilineata</i>	-	LC		150 contacts	x
Emballonuridae	Saccoptère commun	<i>Saccopteryx leptura</i>	-	LC		215 contacts	x
Emballonuridae	Cormure des souches	<i>Cormura brevirostris</i>	-	LC		Relativement peu	x
Molosidae	Eumope des palmiers	<i>Eumops auripendulus</i>	-	LC		Soixantaine de contacts	x
Molosidae	Grand Molosse	<i>Molossus rufus</i>	-	LC		Vingtaine de contacts	x
Molosidae	Molosse commun	<i>Molossus molossus</i>		LC		Environ 150 contacts	x
Vespertilionidae	Murin noirâtre	<i>Myotis cf. nigricans</i>		DD		Environ 200 contacts	x
Vespertilionidae	Murin des ruisseaux	<i>Myotis cf. riparius</i>		DD		Environ 200 contacts	x
Vespertilionidae	Sérotine tropicale	<i>Eptesicus furinalis</i>	-	LC		Environ 250 contacts entre 18h58 et 20h00	x
Emballonuridae	Centronyctère de Maximilien	<i>Centronycteris maximiliani</i>	-	LC		Quelques contacts en début de soirée	x
Emballonuridae	Dame blanche des cyclanthes	<i>Diclidurus cf. scutatus</i>	-	DD		Assez abondant	x
Emballonuridae	Grande Dame blanche	<i>Diclidurus ingens</i>	-	LC		Un seul individu recensé.	x
Emballonuridae	Grand Péroptère	<i>Peropteryx kappleri</i>	-	LC		Quinzaine de contacts	x
Emballonuridae	Péroptère des cavernes	<i>Peropteryx macrotis</i>	-	DD		Abondant.	x
Emballonuridae	Petit Péroptère	<i>Peropteryx cf. trinitatis</i>	-	DD		Abondant.	x
Emballonuridae	Nasin des rivières	<i>Rhynchonycteris naso</i>	-	LC		50 contacts avant 19h.	x
Noctilionidae	Grand Noctilion	<i>Noctilio leporinus</i>	-	LC		Un seul individu recensé.	x
Mormoopidae	Grand ptéronote à dos nu	<i>Pteronotus gymnotus</i>	D	LC		130 contacts.	x
Mormoopidae	Ptéronote masqué	<i>Pteronotus personatus</i>	D	LC		Une dizaine de contacts.	x

A Annexe 1, Formulaire CERFA

Thyropteridae	Thyroptère indéterminé	<i>Thyroptera sp.</i>	-	NA		Un contact isolé	x
---------------	------------------------	-----------------------	---	----	--	------------------	---

Annexe 8 : Liste des espèces supplémentaires de chiroptères issues de la recherche recensées au sein de la zone d'étude

Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Source de la donnée	Enjeu de conservation
Phyllostomidae	Trachope verruqueux	<i>Trachops cirrhosus</i>	Biotope 2013	
Phyllostomidae	Rhinophylle naine	<i>Rhinophylla pumilio</i>	Biotope 2013	
Phyllostomidae	Artibée commune	<i>Artibeus planirostris</i>	Biotope 2013	
Phyllostomidae	Dermanure indéterminée	<i>Dermanura sp.</i>	Biotope 2013	
Phyllostomidae	Sturnire des jardins	<i>Sturnira giannae</i>	Biotope 2013	
Phyllostomidae	Sturnire des forêts	<i>Sturnira tildae</i>	Biotope 2013	
Phyllostomidae	Uroderme bilobé	<i>Uroderma bilobatum</i>	Biotope 2013	
Phyllostomidae	Chiroderme orné	<i>Chiroderma trinitatum</i>	Biotope 2013	x
Phyllostomidae	Petit Oxyrhine	<i>Choeroniscus minor</i>	Biotope 2013	x
Phyllostomidae	Mimon crénelé	<i>Mimon crenulatum</i>	Biotope 2013	
Phyllostomidae	Lonchophylle de Thomas	<i>Lonchophylla thomasi</i>	Biotope 2013	
Phyllostomidae	Sténoderme à ventre brun / incas	<i>Platyrrhinus cf. fusciventris / cf. incarum</i>	Biotope 2013	
Phyllostomidae	Mésophylle soufrée	<i>Mesophylla macconnelli</i>	Biotope 2013	
Phyllostomidae	Glossophage murin	<i>Glossophaga soricina</i>	Biotope 2013	
Phyllostomidae	Trinyctère de Nicefor	<i>Trinycteris nicefori</i>	Biotope 2013	
Emballonuridae	Pérotère à ailes blanche	<i>Peropteryx leucoptera</i>	Biotope 2013	x
Phyllostomidae	Micronyctère de Schmidt	<i>Micronycteris schmidtorum</i>	Biotope 2013	x
Phyllostomidae	Grand Lophostome	<i>Lophostoma silvicolum</i>	Biotope 2013	
Thyropteridae	Thyroptère de Peters	<i>Thyroptera discifera</i>	Biotope 2013	x

A

I